

Université de Montréal

Les expériences urbaines de l'itinérance autochtone au Québec et la représentation des interactions avec la police: une étude exploratoire

Par Isabel Gervais

École de criminologie, Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Maîtrise ès sciences en criminologie

Décembre 2019

© Isabel Gervais, 2019

RÉSUMÉ

Notre étude s'intéresse aux représentations des interactions entre les Autochtones en situation d'itinérance et les services policiers en milieux urbains au Québec. À l'aide d'une méthodologie qualitative ancrée dans le mouvement de décolonisation de la recherche, nous présentons l'expérience urbaine de l'itinérance telle que vécue par les Autochtones ainsi que leurs représentations des interactions avec la police. En centrant nos analyses sur les expériences telles que vécues et rapportées par nos participants et participantes, nous faisons ressortir les représentations qu'ils et elles se font de la police.

L'analyse de nos données fait ressortir le rôle de gestion pénale de la pauvreté visible de la police en milieu urbain ainsi que les pratiques et attitudes envers les Autochtones influencées par un cadre de référence racialisé. Celles-ci viennent influencer les représentations sociales de la police par nos participants et participantes, il en ressort deux types de figures : la figure du persécuteur et la figure du protecteur. Nos analyses soulèvent aussi les enjeux de profilage social et racial ainsi que l'expérience genrée des interactions avec la police. De plus, il ressort de cela que les Autochtones en situation d'itinérance se retrouvent à l'intersection de plusieurs facteurs de disqualification sociale. Cette étude se conclue par une série de recommandations visant l'amélioration des interactions des Autochtones avec les services publics ainsi qu'une démystification des enjeux autochtones.

Mots-clés : Autochtones, itinérance, interaction, police, représentation sociale, décolonisation de la recherche, expérience sociale

SUMMARY

Our study is interested in the interactions between homeless Indigenous people and police services in urban areas in Quebec. Using a qualitative methodology rooted in the research decolonization movement, we present the experience of urban homelessness as well as interactions with the police. By focusing our analyzes on the experiences as lived and reported by our participants, we highlight the representations they make of the police.

The analysis of our data highlights the role of penal management of visible poverty by police services in urban areas as well as the practices and attitudes towards Indigenous people influenced by a racialized frame of reference. These influence the social representations of the police by our participants, two types stand out: the persecutor and the protector. Our analysis also raises the issues of social and racial profiling as well as the gendered experience of interactions with the police. In addition, it appears that Indigenous people experiencing homelessness find themselves at the intersection of several factors of social disqualification. This study concludes on a series of recommendations aimed at improving the interactions of Indigenous people with public services as well as a demystification of Indigenous issues.

Keywords: Indigenous people, homelessness, interaction, police, social representation, decolonization of research, social experience

Table des matières

RÉSUMÉ.....	iii
SUMMARY.....	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	viii
REMERCIEMENTS.....	xi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : RECENSION DES ÉCRITS.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 ITINÉRANCE ET AUTOCHTONES.....	3
1.2.1 Problème de définition.....	3
1.2.2 L'itinérance autochtone : portrait de la situation actuelle.....	8
1.3 L'URBANISATION ET L'ITINÉRANCE DES AUTOCHTONES.....	9
1.3.1 Les données.....	9
1.3.2 Les causes de l'urbanisation.....	10
1.3.3 Les liens entre l'urbanisation et l'itinérance.....	11
1.3.4 Problématiques sociales et marginalisation.....	15
1.3.5 Les recherches sur les Autochtones en milieu urbain.....	17
1.4 ITINÉRANCE ET POLICE.....	19
1.4.1 Gestion pénale des populations vulnérables.....	19
1.4.2 Le lien entre itinérance et criminalité.....	22
1.4.3 Enjeux normatifs et logiques de gestion publique.....	24
1.4.4 Judiciarisation de l'itinérance.....	27
1.4.5 La recherche ailleurs au Canada.....	29
1.5 PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE.....	33
CHAPITRE 2 : MÉTHODOLOGIE.....	36
2.1 Objectifs de recherche.....	36
2.2 La méthodologie qualitative.....	37
2.2.1 Justification de l'approche.....	37
2.3 Perspective de décolonisation de la recherche.....	38
2.4.1 L'entretien semi-dirigé.....	41
2.4.1.1 Informations sur le déroulement du terrain.....	42
2.4.2 Les témoignages déposés à la <i>Commission écoute, réconciliation et progrès</i>	43
2.4.3 Observation in situ.....	44
2.5 Sélection des participants et participantes et des témoins.....	44

2.5.1 Sélection des participants et participantes aux entretiens.....	44
2.5.2 Sélection des témoins à la CERP.....	44
2.6 Profil de l'ensemble des participants et participantes.....	46
2.7 Stratégies d'analyse.....	48
2.8 Concepts mobilisés.....	48
2.9 Considérations éthiques.....	49
2.10 Forces et limites de la démarche.....	50
2.10.1 Forces.....	50
2.10.2 Limites.....	50
CHAPITRE 3 : L'EXPÉRIENCE DE L'ITINÉRANCE.....	52
3.1 Profils d'itinérance.....	52
a) Itinérance situationnelle.....	53
b) Itinérance cyclique.....	54
c) Itinérance chronique.....	55
3.1.2 Profil selon les lieux fréquentés.....	56
3.1.3 L'appropriation des espaces publics.....	59
a) Les espaces publics au centre-ville.....	59
b) Des espaces publics à l'extérieur du centre-ville.....	62
3.1.4 L'utilisation des ressources.....	63
3.2 Univers relationnel.....	64
3.2.1 Les relations en processus de rupture.....	65
a) Relations conjugales et familiales.....	65
b) Relations avec les membres de la communauté d'origine.....	68
c) Relations avec la population générale.....	68
d) Relations avec les services gouvernementaux.....	69
3.2.2 Les relations soutenantes.....	72
a) Relations avec les pairs en situation d'itinérance.....	72
b) Relations avec la famille et les amis.....	73
3.3 La détresse dans l'expérience de l'itinérance.....	74
3.4 Synthèse des dimensions de l'expérience de l'itinérance de nos participants et participantes.....	77
CHAPITRE 4 : LA REPRÉSENTATION DES CONTACTS AVEC LA POLICE.....	79
4.1 Les récits d'expériences de contacts avec la police.....	79
4.2 Des interactions ancrées dans la répression.....	80
4.2.1 Pratiques répressives.....	80
a) Profilage social et racial.....	81

<i>Arrestations</i>	81
<i>Contraventions</i>	83
b) L'expérience masculine des pratiques policières.....	87
<i>Déplacements (ou « cures ») géographiques</i>	87
<i>Violences physiques</i>	90
c) L'expérience féminine des pratiques policières.....	91
<i>Non-assistance</i>	91
<i>Sollicitation de rapports sexuels</i>	93
4.2.2 Attitudes dénigrantes.....	95
<i>Préjugés, stéréotypes et propos racistes</i>	95
<i>Manque d'écoute</i>	97
<i>Manque de respect</i>	98
<i>Menaces</i>	99
4.2.3 La figure du persécuteur.....	100
4.3 La protection comme attente de base.....	101
4.3.1 Pratiques d'assistance.....	102
<i>Aide et accompagnement des plaintes</i>	102
4.3.2 Attitudes bienveillantes.....	103
<i>Respect</i>	103
4.3.3 La figure du protecteur.....	104
4.4 Synthèse des interactions avec la police.....	104
CHAPITRE 5 : DISCUSSION ET CONCLUSION.....	106
5.1 Les réseaux de protection informels.....	108
5.2 Les Autochtones en situation d'itinérance : à l'intersection des disqualifications sociales.....	110
5.3 Une expérience genrée des interactions avec la police.....	112
5.4 Limites et forces de cette étude.....	114
RECOMMANDATIONS.....	116
RÉFÉRENCES.....	119
ANNEXE A.....	130
Guide d'entretien en français.....	130
Guide d'entretien en anglais.....	131
ANNEXE B.....	132
Certificat d'approbation éthique.....	132
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès	

ENFFADA

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

ESG

Enquête sociale générale

SPVM

Service de police de la Ville de Montréal

SQ

Sûreté du Québec

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Caractéristiques des témoins

Tableau 2 : Répartition des témoignages selon les types d'itinérance répertoriés

*Pour Agnes, Carrie, Louis, Charles, David, Eric, Violet, Eva, Francis, Flora, Gabriel, Gloria,
Harriet, Ida, Isaac et Pierre. J'espère rendre justice à vos témoignages.*

REMERCIEMENTS

Ce mémoire est écrit pour toutes ces voix que l'on fait taire, que l'on n'écoute pas, que l'on rabaisse. Ce mémoire est pour les enfants autochtones disparus dans les pensionnats et pour ceux et celles qui sont rentrés chez eux, alourdis par ce qui a été vécu. Il est pour quiconque que les épreuves ont mené à l'itinérance, en espérant que le chemin soit devenu moins ardu. Je remercie de tout cœur ceux et celles qui ont accepté de me confier leurs histoires. Je loue aussi le courage de toutes ces personnes qui ont pu briser le silence dans le cadre de la *Commission Écoute Réconciliation et Progrès*. Ce mémoire n'existerait pas sans votre détermination et votre résilience.

Merci à mes professeurs et professeures et mes collègues de classe qui ont alimenté mes réflexions et m'ont offert diverses opportunités dans le milieu académique. Celles-ci m'ont fait grandir en tant que personne et en tant que chercheur.

Un merci tout spécial à ma directrice de mémoire, Mylène Jaccoud, sans qui je ne pense pas que je me serais rendue jusqu'au bout. Merci pour les conseils, les opportunités, les discussions, les corrections et les rires. Merci d'avoir cru en mon projet quand je n'en voyais plus la fin.

De toute évidence, je remercie mes parents, Marie-Christine et Claude, d'avoir su m'inculquer dès le plus jeune âge que j'étais immensément privilégiée d'avoir un toit et que les plus démunis méritent aide et compassion. Votre soutien inconditionnel dans mes projets, académiques, professionnels et personnels, est une richesse incalculable. Merci de m'avoir toujours encouragée à questionner l'ordre établi, à construire mes propres opinions (même quand elles ne s'alignent pas avec les vôtres) et à persister dans mes études. C'est grâce à vous que je peux accomplir mon rêve d'être autrice et d'aider les gens. Merci maman de m'avoir rappelé qu'il y avait une raison plus grande que moi pour laquelle j'ai l'opportunité de faire parler ces témoignages.

Merci à mon frère, Médéric, pour les photos de notre chien qui m'ont remontées le moral quand rien n'allait plus.

Merci à Alexis, Pier-Anne et Chloé, je n'aurais pas pu souhaiter de meilleurs collègues de maîtrise. J'ose croire que l'amitié que nous avons construite saura persister. Heureusement que ma ligne du temps n'était pas à l'échelle !

Merci à Florence pour les encouragements, la correction de mon français et pour tant d'autres choses que je ne pourrais lister ! Merci à Alex et David, de parfaits colocataires avec qui partager mes victoires et frustrations du quotidien de la rédaction.

J'aimerais aussi remercier Étienne, Marie-Ève, Camille et Roxanne, des amitiés comme les vôtres, si elles n'existaient pas, il faudrait les inventer.

La production de ce projet de maîtrise a coïncidé avec les années les plus tumultueuses de ma vie. Sans le soutien et l'amour de ces personnes, je ne pourrais pas dire en avoir (enfin!) traversé la ligne d'arrivée. Je suis choyée et privilégiée d'avoir autant de richesse dans mes relations, j'en suis éternellement reconnaissante.

INTRODUCTION

Les études sur l'itinérance soulèvent un phénomène de criminalisation dans les dernières décennies, et ce, malgré une diminution stable du taux de criminalité général. Il est suggéré que cette pénalisation de la pauvreté visible découle d'un sentiment d'insécurité accru auquel les autorités publiques répondent en ajoutant aux infractions municipales et en augmentant les pouvoirs de la police. Les services policiers deviennent alors un outil important dans cette gestion pénale de l'itinérance (Bellot et Sylvestre, 2017; Colombo et Larouche, 2007; Garland, 2002). En complément, la problématique de l'itinérance s'aggrave au Canada depuis les années 1980, coïncidant avec un désinvestissement massif dans les programmes de logements sociaux. On s'intéresse alors à la composition de ces populations itinérantes au travers de décomptes et d'études diverses. L'itinérance se révèle être bien plus qu'une absence de logement, on parle de rupture de liens sociaux et de problématiques intenses (Dessureault, 2015; Hulchanski, Campsie, Chau, Hwang et Paradis, 2009; Laberge et Roy, 1994). On remarque aussi une forte surreprésentation des Autochtones au sein de ce groupe dans l'ensemble des milieux urbains au pays. On explique cela par les impacts de la colonisation (traumatisme intergénérationnel, itinérance spirituelle, épidémie de violence envers les femmes), en plus des causes classiques de l'itinérance (consommation, troubles de la santé mentale, perte d'emploi, ...) (Patrick, 2015; Statistique Canada, 2017). Cela mène les Autochtones à être doublement stigmatisés lorsqu'ils se retrouvent sans abri puisque leur identité augmente leur risque d'être interpellé par la police (Armony, Hassaoui et Mulone, 2019) et que le quotidien de l'itinérance est de plus en plus judiciairisé. Ainsi, nous savons que le nombre d'interactions avec la police augmente, mais nous ne savons que très peu sur comment celles-ci sont vécues et en quoi cela influence les représentations de la police.

C'est donc sur cet objet de recherche que cette étude se centre. À l'aide d'une méthodologie qualitative et ancrée dans une posture de décolonisation de la recherche, nous cherchons à explorer l'expérience des interactions entre les Autochtones en situation d'itinérance et les services de police en milieu urbain au Québec. Étant donné les efforts importants investis

dernièrement en matière d'itinérance (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2014) ainsi que dans la compréhension des relations des Autochtones avec les services publics (CERP, 2019), il devient important de comprendre davantage leur expérience des interactions avec la police. Pour ce faire, ce mémoire sera divisé en cinq chapitres : une recension des écrits, la présentation de la méthodologie, un premier chapitre d'analyse sur l'expérience urbaine de l'itinérance, un second chapitre d'analyse sur la représentation des interactions avec la police et une discussion-conclusion. Notre discussion fait ressortir les thèmes des réseaux de protection informels qui se forment dans l'expérience de l'itinérance urbaine, de l'intersectionnalité des disqualifications sociales qui marginalisent davantage les Autochtones ainsi qu'une expérience genrée des contacts avec la police, particulièrement au niveau des victimisations rapportées. Ce dernier chapitre se termine par les recommandations de l'autrice¹ concernant les avenues possibles à la lumière des résultats de cette étude. Chacun de ces chapitres nous permettra de contribuer à la connaissance de l'expérience des interactions avec la police telle que vécue et racontée par des Autochtones en situation d'itinérance.

1 Le mot *autrice(s)* réfère aux femmes produisant de la littérature. Le mot est accepté en français et attesté depuis plusieurs siècles. Il ne s'agit ni d'un néologisme ni d'un barbarisme (Office québécois de la langue française, 2019). Pour l'autrice de ce mémoire, son utilisation permet de rendre visible le travail des nombreuses scientifiques du domaine des sciences sociales qui ont contribué au savoir sur les enjeux autochtones et sur la pénalisation des populations marginalisées.

CHAPITRE 1: RECENSION DES ÉCRITS

1.1 INTRODUCTION

Cette recension des écrits est structurée en trois sections. La première aborde les problèmes de définition de l'itinérance et présente un portrait de la situation actuelle de l'itinérance autochtone.

La deuxième expose le phénomène de l'urbanisation des Autochtones² au Canada en explorant les données, les causes de l'urbanisation, les liens entre l'urbanisation et l'itinérance ainsi que les problématiques sociales et la construction de la marginalisation. Cette section se conclut avec un survol des recherches sur les Autochtones en milieu urbain.

La troisième section présente la problématique de la judiciarisation de l'itinérance au travers d'un survol historique de l'évolution de la gestion des populations vulnérables et du lien entre itinérance et criminalité. Cette section présente aussi les enjeux normatifs et les logiques de gestion publique qui mènent à la judiciarisation de l'itinérance. Celle-ci se termine avec un survol de la recherche concernant la relation entre les Autochtones et les services de police au Canada.

1.2 ITINÉRANCE ET AUTOCHTONES

1.2.1 Problème de définition

Le terme « itinérance » a changé de sens au fil du temps. Le mot *homeless* commence toutefois à être utilisé à partir des années 1980 dans des études de villes canadiennes, dont Toronto, pour désigner la situation de personnes sans domicile, sans « chez-soi » mais pas nécessairement sans maison. Le chez-soi fait référence aux liens sociaux avec la famille, les amis et la société. L'expression *homeless* renvoie à la situation de personnes qui se retrouvent potentiellement avec un toit (logements précaires, voire insalubres), mais sans réseau social significatif. Elles

2 Nous utilisons le terme général « Autochtone » afin d'englober les Premières Nations, les Métis et les Inuit du Canada. Tout en prenant conscience de la grande diversité culturelle entre les nations, l'utilisation de ce terme cherche uniquement à faciliter la lecture et non à rendre invisible cette diversité.

soulignent également que ces personnes se tournent vers les ressources d'aide alimentaire au besoin (Hulchanski et al., 2009). L'ajout du suffixe *-ness* au terme *homeless* ouvre la porte à toutes sortes de définitions, comme un réceptacle unique à une multitude de situations. Hulchanski et al. (2009) estiment que ce terme regroupe l'ensemble des conséquences de l'incapacité de l'État à garantir les droits fondamentaux aux citoyens et citoyennes. Cela dit, il n'existe toujours pas de définition consensuelle sur ce qu'est l'itinérance et ce que cela implique (Dessureault, 2015; Hulchanski et al., 2009; John David Hulchanski, 2009; Laberge et Roy, 1994). Comme le rappelle Roy (1995), le sens donné à la notion d'itinérance est modulé par l'accent mis sur une dimension du phénomène ou par le mode d'explication du phénomène. Pour certains, il s'agira de la conséquence de problèmes de santé mentale, pour d'autres ce sera la perte d'un logement à la suite de dettes importantes ou à une rupture dans leurs relations sociales. Ainsi, il semble exister une panoplie de causes à l'itinérance. Toutefois, un consensus existe sur le fait que l'itinérance est une mise en évidence de la fragilité du lien social, de la précarité personnelle et de la vulnérabilité socioaffective. Les divergences sur la terminologie utilisée subsistent par rapport aux finalités des études et aux systèmes de classification (Laberge et Roy, 1994; Margier, Bellot et Morin, 2014).

Les définitions sont habituellement proposées selon trois critères : la durée et la fréquence des périodes d'itinérance ; les lieux fréquentés ; et la situation de logement. Ces définitions sont, la plupart du temps, descriptives et malléables selon le contexte de l'étude ou le service offert. Cela rend difficile la production d'une définition unique (Laberge et Roy, 1994). La définition fondée sur la durée et la fréquence renvoie à l'usage des termes d'itinérance situationnelle, cyclique ou chronique. L'itinérance situationnelle découle d'un événement soudain; il s'agit d'un état occasionnel et temporaire. L'itinérance cyclique se caractérise par un aller-retour entre la rue et les ressources ou un logement. L'itinérance chronique, plus sévère, se traduit par une présence dans la rue plus régulière et étendue dans le temps (Kishigami, 2008; Lévesque, Cloutier, Salée, Dugré et Cunningham, 2010). Par contre, il n'existe aucun consensus sur ce qui distingue l'itinérance chronique de l'itinérance situationnelle. Quel laps de temps faut-il passer sans logement pour passer de l'itinérance situationnelle à l'itinérance chronique ? La définition fondée sur les lieux fréquentés fait référence au fait qu'une personne a recours à des refuges, des logements transitoires, des centres d'accueil, des locations temporaires et à l'hébergement chez

des connaissances. Selon les lieux fréquentés, il est possible de distinguer deux types d'itinérance : visible et cachée. L'itinérance visible fait référence à la situation de personnes qui se retrouvent tant dans la rue que dans les ressources d'hébergement. L'itinérance cachée est plus complexe à circonscrire. Elle inclut tant les personnes qui vivent chez des connaissances ou de la famille que celles qui déménagent plusieurs fois dans l'année, qui louent un logement à court terme ou dont le logement est insalubre (Latimer, McGregor, Méthot et Smith, 2015). Le troisième critère de délimitation de l'itinérance, la situation de logement, rejoint en partie le premier critère, celui des lieux fréquentés. En revanche, en se centrant sur la situation du logement, l'itinérance est envisagée selon trois degrés d'intensité : l'itinérance absolue, relative ou cachée. L'itinérance absolue désigne les personnes qui vivent uniquement dans la rue ou dans les refuges d'urgence. L'itinérance cachée, tout en incluant la fréquentation de la rue et des ressources, concerne des situations où la personne vit dans sa voiture ou dans un établissement de séjour de longue durée. L'itinérance relative fait référence au fait de vivre dans un logement non conforme ou insalubre (Echenberg et Jensen, 2012).

À ces classifications s'ajoute l'idée qu'une personne est en situation de rupture relationnelle avec la société. Dans son *Plan d'action interministériel en itinérance de 2015-2020*, le gouvernement du Québec définit l'itinérance sous cet angle (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2014, p. 6). Toutefois, comme le font remarquer Latimer et al. (2015) dans leur rapport *Je compte MTL 2015*, cette conception de l'itinérance, en omettant le critère des lieux fréquentés, ne permet pas de distinguer clairement une situation d'itinérance d'une situation qui ne l'est pas.

La recherche d'une définition consensuelle est complexe, car il n'existe pas de théorie générale de l'itinérance et chaque tentative de définition risque de rendre invisible une facette de la problématique (Laberge et Roy, 1994; Goering et al., 2014; Latimer et al., 2015). Comme le fait remarquer Groleau (1999), aucune définition n'est neutre puisque ce sont les politiques et les lobbys qui participent directement ou indirectement à la construction du phénomène de l'itinérance, mais aussi à sa définition. L'Observatoire canadien sur l'itinérance semble vouloir relever le défi. En 2012, il propose une définition globale de l'itinérance qui intègre une typologie de situations. Nous retiendrons cette définition dans notre étude puisqu'elle traduit la diversité des situations d'itinérance et ne nous confine pas aux critères de lieu :

L'itinérance décrit la situation d'un individu, d'une famille ou d'une collectivité qui n'a pas de logement stable, sécuritaire, permanent et adéquat, ou qui n'a pas de possibilité, les moyens ou la capacité immédiate de s'en procurer un. C'est le résultat d'obstacles systémiques et sociétaux, d'un manque de logements abordables et adéquats, de défis financiers, mentaux, cognitifs, de comportement ou physiques qu'éprouvent un individu ou une famille, et/ou de racisme et de discrimination. La plupart des gens ne choisissent pas d'être sans abri et l'expérience est généralement négative, désagréable, néfaste, dangereuse, stressante et affligeante. (Gaetz et al., 2012, p. 1)

La typologie de Gaetz et al., proposée en complément de cette définition, est construite autour de l'état du logement de l'individu. C'est cette expérience physique de l'itinérance qui est organisée dans cette typologie comprenant **quatre (4) types d'itinérance**, soit :

1) Les personnes sans abri

Il s'agit des personnes qui n'ont pas de logement et qui n'utilisent pas les refuges ou les hébergements d'urgence à moins de conditions météorologiques extrêmes. Ces personnes restent généralement dans des lieux non conçus pour l'habitation humaine (trottoir, parc, place publique, bâtiments inoccupés, voitures, garages, abris de fortune, etc.).

2) Les personnes utilisant les refuges d'urgence

Il s'agit des personnes qui sont dans l'incapacité de sécuriser un logement permanent et font appel aux services institutionnels mis en place pour répondre à la problématique de l'itinérance. Ces services sont généralement offerts gratuitement ou à moindre coût et rassemblent les refuges d'urgence de nuit pour personnes sans abri, les refuges pour personnes ou famille affectées par la violence familiale et les refuges pour les personnes fuyant un désastre naturel ou la destruction de leur logement.

3) Les personnes logées provisoirement

Cette catégorie rassemble les personnes qui se retrouvent sans refuge et qui accèdent à un hébergement sans possibilité de permanence. On retrouve ici les logements transitoires pour sans-abris qui offrent un hébergement de plus longue durée, mais qui restent limités. Aussi, c'est ce type d'itinérance qui rassemble ce qu'on appelle « l'itinérance cachée », ce sont ces personnes qui passent d'un endroit à un autre. Elles habitent avec d'autres mais sans garantie de pouvoir y

rester à long terme ou d'avoir accès à un logement permanent. De plus, on retrouve les personnes qui résident dans des logements de location temporaires et à court terme (maison de chambres, motel, maison d'hébergement, etc.) ou dans les centres d'hébergement pour nouveaux immigrants ou réfugiés. Finalement, ce type d'itinérance inclut les personnes recevant des soins institutionnels sans situation de logement permanent à la sortie. Il s'agit de personnes qui étaient sans abri avant leur admission, qui ont perdu leur logement durant leur séjour ou qui ne peuvent pas retourner dans leur logement à leur sortie. On inclut la détention, les établissements médicaux et de santé mentale, les programmes de traitement des dépendances et les établissements pour enfants et foyers de groupe dans les services institutionnels.

4) Les personnes à risque d'itinérance

Ces personnes ne sont pas sans abri, elles ont un logement conçu pour l'habitation humaine permanente, mais elles vivent dans des situations dangereusement précaires où un élément déclencheur pourrait leur faire perdre leur logement. Ces personnes sont déterminées comme étant à risque d'itinérance. Il existe une multitude de facteurs pouvant mener à une situation de forte précarité, telle que se retrouver soudainement le chômage, faire face à une expulsion, une détérioration des relations familiales ou, encore, être aux prises avec des problématiques diverses (santé mentale, consommation, comportements problématiques, etc.). (Gaetz et al., 2012)

Par ailleurs, les auteurs du rapport de l'Observatoire précisent qu'il est essentiel de prendre en compte « les perspectives historiques, expérientielles et culturelles des Peuples autochtones, ainsi que l'expérience continue de la colonisation et du racisme en tant qu'élément central pour comprendre et lutter contre l'itinérance autochtone » (Gaetz et al., 2012, p. 1). La « *Définition de l'itinérance chez les Autochtones au Canada* » (Thistle, 2017) rappelle ces perspectives dans leur rapport. Ce document a été produit après une consultation auprès de 50 acteurs autochtones et fait ressortir les 12 dimensions³ de l'itinérance autochtone. Celles-ci ont des interactions complexes avec les quatre types d'itinérance présentés plus haut et rappellent que les causes de l'itinérance autochtone vont au-delà de l'enjeu du logement. En effet, l'itinérance autochtone au Canada

3 Il s'agit de l'itinérance due 1) au déplacement historique ; 2) à une séparation géographique contemporaine ; 3) à une déconnexion spirituelle ; 4) à la perturbation mentale et au déséquilibre mental ; 5) à la désintégration culturelle et à la perte culturelle ; 6) à la surpopulation ; 7) à la relocalisation et à la mobilité ; 8) au retour à la maison ; 9) à l'absence d'un endroit où aller ; 10) au fait de s'enfuir ou d'échapper à des préjudices ; 11) à une crise d'urgence ; 12) aux réfugiés climatiques (Thistle, 2017, p.5).

s'explique mieux comme le résultat du projet colonial canadien dont les effets se font encore sentir aujourd'hui (Thistle, 2017). Les effets contemporains de la colonisation seront présentés dans une section subséquente.

1.2.2 L'itinérance autochtone : portrait de la situation actuelle

Au Canada, il existe trois sources de données : le Système d'information sur les personnes et familles sans abri (SISA), l'Étude nationale sur les refuges ainsi que les dénombrements ponctuels (Gaetz, Dej, Richter et Redman, 2016).

Le portrait de l'itinérance s'est diversifié depuis les années 1980. Alors qu'à l'époque, le phénomène de l'itinérance concernait des hommes plus âgés, on retrouve actuellement une population plus diversifiée : de plus en plus de femmes (27,3 %), mais aussi des familles et des jeunes (18,7 %). À l'échelle pancanadienne, on estime que 35 000 personnes sont sans abri. De plus, au moins 235 000 personnes vivent un épisode d'itinérance chaque année. Les Autochtones représenteraient entre 28 % et 34 % des utilisateurs et utilisatrices de refuges alors qu'ils et elles ne représentent que 4,9 % de la population globale (Statistique Canada, 2017). Le taux d'occupation des refuges aurait augmenté de 10 % entre 2005 et 2014. En 2006, l'Ontario et le Québec détenaient les plus hauts taux d'occupation des refuges (Gaetz et al., 2016).

À Montréal, les données les plus récentes sont celles du décompte d'avril 2018. Le rapport *Je Compte MTL 2018* a recensé 3149 personnes en situation d'itinérance visible (dans les rues ou dans les refuges) de Montréal dans le soir et la nuit du 24 au 25 avril 2018 (Latimer, McGregor, Méthot et Smith, 2019). Ces auteurs précisent que ces chiffres ne représentent que la pointe de l'iceberg. En effet, il est extrêmement difficile de dénombrer le nombre de personnes en itinérance cachée car elles ne se retrouvent pas dans les établissements officiels. Les dénombrements ne permettent pas d'estimer les types d'itinérance autre que l'itinérance absolue (ou visible). Et encore, ce décompte ne permet pas non plus de dénombrer de manière fiable ce type d'itinérance puisqu'il est réalisé par des bénévoles qui sillonnent certains quartiers selon des routes prédéterminées. L'itinérance absolue reste probablement sous-estimée (Laberge et Roy, 1994; Echenberg et Jensen, 2012; Latimer et al., 2015, 2019; Gaetz et al., 2016). Malgré tout, le

décompte de 2018 note une augmentation de 8 % à 12 % du nombre de personnes en itinérance visible en comparaison avec le décompte de 2015 (Latimer et al., 2019).

Des 3149 personnes recensées, 678 ont passé la nuit à l'extérieur, 2176 étaient dans une ressource d'hébergement de crise, d'urgence et de transition⁴ et 295 dans d'autres lieux tels que les hôpitaux (30), les centres de détention (142) et les centres de thérapie à Montréal (123). Les deux tiers des personnes ayant passé la nuit à l'extérieur rapportent avoir été en situation d'itinérance durant toute la dernière année. Au niveau de la diversité de personnes en itinérance, on retrouvait 74 % d'hommes, 23 % de femmes et 3% s'identifiant à une autre identité de genre. Les Autochtones représentaient 12 %⁵ de la population itinérante alors qu'ils ne représentent que 0,65 % de la population montréalaise. Dans ce 12 %, 25 % sont d'origine inuite (Latimer et al., 2019).

1.3 L'URBANISATION ET L'ITINÉRANCE DES AUTOCHTONES

1.3.1 Les données

Les Premières Nations et Inuit^{6 7} du Canada augmentent démographiquement de façon constante et plus rapidement que l'ensemble de la population canadienne depuis les années 1990. Les fluctuations de ces populations sont difficiles à circonscrire avant 1991, car les questions de recensement n'incluaient pas les Métis ou les individus non inscrits en vertu de la Loi sur les Indiens (E. Peters, 1996). Elle a augmenté de 42,5 % entre 2006 et 2016 et forme la population la plus jeune au pays avec 44 % des Autochtones étant âgés de moins de 25 ans en 2016 (Statistique Canada, 2017). En plus de croître démographiquement, on remarque un déplacement vers les

4 Excluant les centres pour nouveaux arrivants (Latimer et al., 2019, p. 18)

5 Il s'agit de 16 % si on inclut les personnes qui s'attribuaient simplement une ascendance autochtone (Latimer et al., 2019, p. 19).

6 Selon l'article 35(2) de Loi constitutionnelle de 1982, les « peuples autochtones du Canada » comprennent les amérindiens, les Inuit et les Métis. L'appellation Premières Nations désigne les amérindiens et les Métis. Les Inuit ont un statut légal différent car ils et elles ne sont pas assujettis à la Loi sur les Indiens.

7 Dans le respect des langues autochtones, nous suivons l'orthographe préconisée par les Inuit. C'est-à-dire en utilisant la forme singulière Inuk et le pluriel Inuit (RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal, 2019).

centres urbains depuis les années 1980. À ce jour, plus de la moitié des Autochtones canadiens vivent en ville. Selon les données du recensement de 2016, près de 56 % des Autochtones du Canada vivent dans un centre urbain hors réserve, une augmentation de 7 % depuis 1996. On retrouvait 26 280 Autochtones à Montréal en 2011. Ce nombre augmente à 34 745 en 2016. Les concentrations les plus importantes se retrouvent toutefois dans les grandes villes des provinces de l'Ouest (Winnipeg, Edmonton, Calgary et Vancouver). Dans l'Est du pays, c'est à Toronto et dans la région d'Ottawa-Gatineau que la population autochtone est la plus importante (Affaires autochtones et du Nord Canada, 2016; Statistique Canada, 2017). Les personnes autochtones vivant en milieu urbain sont 8 fois plus susceptibles de connaître l'itinérance. Cela équivaut à une personne autochtone sur cinq comparativement à une sur 128 pour la population générale (Patrick, 2015). Les données indiquent que l'itinérance touche également les jeunes Autochtones. Des chercheurs déplorent d'ailleurs le fait que la recherche ne se penche pas assez sur ce groupe d'âge (Baskin, 2007; Patrick, 2015). Plusieurs villes canadiennes rendent compte d'une forte surreprésentation des jeunes Autochtones dans la population itinérante. À Ottawa, ils et elles représentent 20 % de la population itinérante, mais seulement 1,5 % de la population générale. Un constat similaire peut se faire à Vancouver où la comparaison est de 30 % pour 2 % (Patrick, 2015). Selon le décompte montréalais de 2015, il semblerait que la répartition selon l'âge soit similaire entre les Autochtones et les non-Autochtones en situation d'itinérance (Latimer et al., 2015). Il n'y a toutefois pas de production de données qui compare le taux de jeunes Autochtones en situation d'itinérance avec leur proportion dans la population montréalaise.

1.3.2 Les causes de l'urbanisation

Les raisons de ce déplacement des réserves vers les villes sont multiples, mais s'axent principalement autour d'une volonté de fuir la précarité économique dans les communautés d'origine. On remarque aussi qu'il s'agit surtout de femmes et de jeunes qui quittent les réserves pour les villes (Baskin, 2007; Jaccoud et Brassard, 2003; Lévesque, 2003). Les mouvements migratoires ont été d'abord perçus comme des ruptures définitives avec les communautés d'origine. Cette idée provient en partie de l'obligation des femmes qui se mariaient à des non-

Autochtones de quitter leur communauté de façon permanente. De nos jours, les départs des communautés recouvrent des contextes familiaux et communautaires particulièrement difficiles et complexes, surtout pour les femmes, leurs enfants et les jeunes (Baskin, 2007; Lévesque, 2003). La ville devient un élément de continuité ou de complémentarité dans les liens communautaires (Jaccoud et Brassard, 2003; Lévesque, 2003; Turcotte, 2015). Le déplacement vers la ville peut aussi être motivé par certaines opportunités comme des emplois, du logement et/ou l'éducation. La possibilité de participer à la vie politique peut aussi être un motif de déplacement volontaire vers les centres urbains (Boucher et Borrero Luz, 2010).

1.3.3 Les liens entre l'urbanisation et l'itinérance

L'itinérance autochtone en milieu urbain a des causes semblables à l'itinérance générale. On parle ici de perte d'emploi, de consommation d'alcool ou de drogues, de dettes, de violence dans le milieu d'origine ou de troubles de santé mentale. Leur forte présence dans l'itinérance s'inscrit aussi dans la crise de logement abordable qui sévit dans l'ensemble du pays. Cette crise est particulièrement intense au Nunavik, en particulier en raison d'un parc de logements insuffisant et qui pousserait de plus en plus d'Inuit à quitter le Nunavut et le Nunavik pour les villes du Sud (Dessureault, 2015; Patrick, 2015).

Toutefois, leur surreprésentation en itinérance ne peut pas seulement être expliquée par ces facteurs. Il faut intégrer les concepts de traumatisme intergénérationnel, d'itinérance spirituelle et de mouvance circulaire afin de rendre compte des particularités autochtones en matière d'itinérance (Dessureault, 2015; Patrick, 2015; Turcotte, 2015).

Le traumatisme intergénérationnel est un concept essentiel à la compréhension de la vulnérabilité accrue des Premières Nations face à certains problèmes sociaux comme l'itinérance. Il s'agit d'une théorie provenant d'intellectuels autochtones qui permet de comprendre l'impact de la colonisation et des traumatismes ont rompu l'ordre social à répétition⁸. Le traumatisme

⁸ C'est la travailleuse sociale lakota Maria Yellow Horse Braveheart qui le conceptualise dans les années 1980. Elle se base sur les travaux faits auprès de survivants et survivantes de l'Holocauste et propose un modèle de traumatisme historique pour les Lakotas en 2000.

intergénérationnel permet de comprendre, entre autres, les effets marquants des écoles résidentielles sur les enfants et les petits-enfants des survivants et survivantes. Il existe certaines similarités entre ce concept et celui de l'état de stress posttraumatique (ESPT), mais dans le contexte autochtone, le traumatisme intergénérationnel permet d'expliquer des impacts qui traversent les barrières du temps (Patrick, 2015; Turcotte, 2015). On expose le lien entre le traumatisme intergénérationnel et l'itinérance chez les hommes autochtones quelques années après l'introduction du concept (Menzies, 2009).

L'itinérance spirituelle, concept introduit par Young (1998), fait référence à la rupture entre l'individu et sa terre traditionnelle. Il reprend l'idée de ce que constitue un « chez-soi », c'est-à-dire le logement, mais y ajoute la notion des liens communautaires et des liens au territoire. L'expérience de l'itinérance spirituelle induit trois formes d'aliénation : territoriale, culturelle et identitaire. Elle génère une crise identitaire qui peut avoir de graves conséquences sur la santé mentale (Lévesque et al., 2010; Patrick, 2015; Turcotte, 2015). L'inclusion de cette rupture identitaire rappelle l'idée de rupture sociale qui est associée aux définitions de l'itinérance en général. La particularité pour les Premières Nations est que cette expérience de rupture s'étend au lien à la terre et au savoir traditionnel. Ce sont les politiques d'assimilation comme la Loi sur les Indiens, les pensionnats et la législation sur la protection de la jeunesse qui coupent les Autochtones de leur expérience d'un « chez-soi » (Menzies, 2009; Patrick, 2015). Le concept d'itinérance spirituelle est donc éclairant pour la compréhension du phénomène de l'itinérance chez les Autochtones. Il vient refléter la complexité de l'itinérance qui est plus qu'une problématique d'insécurité résidentielle.

La mouvance circulaire est une particularité des trajectoires d'itinérance de certains Autochtones. Celle-ci fait référence aux déplacements répétés de certains entre les communautés d'origine et les centres urbains. La mouvance circulaire serait alimentée par l'ambivalence entre la quête de meilleures opportunités (déplacement vers la ville) et celle d'un réseau social (retour vers les communautés d'origine). Ces *push and pull factors* alimentent une hypermobilité entre les communautés initiales et les milieux urbains. On peut visualiser la mouvance circulaire comme une roue où divers facteurs poussent l'individu vers un ou l'autre des endroits. Elle est qualifiée de méthode de maintien du lien social avec la communauté d'origine (Turcotte, 2015).

Les causes de la surreprésentation des jeunes Autochtones dans la population itinérante rejoignent en partie celles associées à l'itinérance générale. Les jeunes Autochtones quittent leurs communautés pour trouver un logement plus abordable, un emploi ou poursuivre leur éducation, mais aussi pour fuir des situations familiales inappropriées (violence, toxicomanie, sévices...) (Baskin, 2007; Patrick, 2015). Par contre, les jeunes Autochtones ont moins d'opportunités que les non-Autochtones en raison du faible niveau de scolarisation et du haut taux de prise en charge par la Protection de la jeunesse. Près de 70 % de ceux-ci n'ont pas obtenu leur diplôme d'études secondaires, ce qui diminue de beaucoup leurs chances d'accéder à un emploi stable et suffisamment rémunéré. Aussi, près de 40 % des cas de prise en charge par la Protection de la jeunesse sont des enfants autochtones alors qu'ils ne représentent qu'entre 4 % et 5 % de la population canadienne (Patrick, 2015). Cette forte prise en charge accentue la rupture du lien social et culturel avec leur communauté d'origine. L'instabilité résidentielle entre les familles d'accueil ou les membres de la famille empêche la création d'un lien sécurisant à la famille (Baskin, 2007; Patrick, 2015). Ces causes structurelles pousseraient un bon nombre de ces jeunes à se retrouver en situation d'itinérance.

Pour ce qui est des filles et femmes autochtones, celles-ci connaissent, de loin, le plus de problèmes au niveau du logement et sont aussi surreprésentées en itinérance (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2017; Patrick, 2015). Les femmes autochtones ont un rapport conflictuel avec l'État canadien depuis le début de la colonisation. De la perte de leur statut en cas de mariage à un non-Autochtone, imposée par la Loi sur les Indiens, jusqu'à la discrimination envers elles en matière de compétences parentales, les femmes se retrouvent hautement stigmatisées par leur identité autochtone. Si elles ont encore la garde de leurs enfants, ces femmes s'en occupent souvent seules. Elles se tournent plus souvent vers les réseaux d'aides institutionnels pour pallier l'absence de réseau social significatif (Baskin, 2007; Jaccoud et Brassard, 2003; Patrick, 2015). Se retrouver en situation d'itinérance est plus probable pour elles, ce qui augmente leur risque, déjà élevé, d'être victimes de violences et

d'exploitation sexuelle⁹. De plus, elles sont plus susceptibles de dormir dans la rue que les autres groupes ethniques (Patrick, 2015).

Nous avons précisé dans notre portrait statistique de l'itinérance à Montréal que les Inuit sont fortement surreprésentés dans la population itinérante. Les auteurs expliquent leur présence dans les rues de la métropole par la grave crise de logement dans les communautés du Nord. En effet, les efforts de colonisation ont anéanti l'économie communautaire et les pratiques traditionnelles pour pousser les Inuit vers un état de dépendance envers l'État. La situation du logement est aussi déplorable dans les communautés d'origine, le quart des Inuit (26,2 %) vivent dans des logements nécessitant des réparations majeures et 40,6 % vivent dans des logements surpeuplés (Statistique Canada, 2017). Selon certains auteurs, l'itinérance inuite au Sud est une conséquence de l'effet domino de cette crise du logement (Dessureault, 2015). Toutefois, malgré leur migration de plus en plus importante vers les villes du Sud, leur mode de vie hors Arctique est peu documenté (Dessureault, 2015; Kishigami, 2008). Dans le cas spécifique de Montréal, les Inuit en itinérance se regroupent dans certains parcs du centre-ville (Kishigami, 2008; Margier, 2014). Cette présence quasi permanente dans certains espaces publics donne lieu à la construction d'une identité particulière pour les Inuit en milieu urbain. Des repères identitaires importants qui permettent une protection des liens sociaux et la construction d'un « chez-soi » dans un milieu urbain hostile (Margier, 2014) sont investis, surtout au square Cabot.

Ainsi, être autochtone au Canada porte en soi un fardeau important de difficultés. Ils et elles se retrouvent plus souvent dans des situations précaires, tant socialement qu'économiquement, et sont plus susceptibles d'être victimes d'actes criminels. Cette précarité et ce risque élevé sont souvent le résultat de causes structurelles qui découlent des politiques de colonisation et d'effacement mises en place par le gouvernement canadien. Ces difficultés poussent un bon nombre d'Autochtones à quitter leur communauté d'origine, se retrouvant ainsi dans des milieux urbains inadaptés à leur réalité et porteur d'un fort sentiment d'insécurité à leur égard. En ville, les Autochtones ont plus de risques que les non-Autochtones de vivre un épisode d'itinérance, surtout si ceux-ci sont plus jeunes, des femmes ou d'origine inuite.

9 Nous invitons les lecteurs et lectrices qui s'intéressent à la situation des filles et femmes autochtones à consulter le rapport provisoire de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2017) ainsi que le rapport final publié en avril 2019.

1.3.4 Problématiques sociales et marginalisation

Les Premières Nations et les Inuit sont toujours nettement surreprésentés dans les problématiques sociales et économiques. Leur taux de chômage est plus important que celui du reste de la population canadienne et leur revenu moyen est plus bas. Près de 41 % des familles autochtones vivent sur ou sous le seuil de la pauvreté. Leur espérance de vie est inférieure de presque 7 années et le taux de suicide y est trois fois plus élevé (Jaccoud et Brassard, 2003). De plus, un Autochtone sur cinq vit dans un logement qui nécessite des réparations majeures (Statistique Canada, 2017). Aussi, il existe un fort problème de surreprésentation des Autochtones dans les établissements de détention. En 2014-2015, 26 % des admissions provinciales et 25 % au fédéral étaient des adultes autochtones. Ceux-ci ne représentent que 3 % de la population générale, c'est neuf fois moins que leur présence en détention. Cette forte surreprésentation se retrouve aussi dans les admissions en détention des jeunes de 12-17 ans (34 % hommes ; 49 % femmes) et les femmes adultes (38 % au provincial ; 36 % au fédéral). Dans tous ces cas, on remarque une représentation entre neuf et douze fois plus élevée que leur poids dans la population générale (Justice, 2017). Ils et elles sont aussi plus susceptibles d'être des victimes d'actes criminels, particulièrement les femmes et les filles autochtones (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2017; Justice, 2017). Ces problématiques sociales, économiques et judiciaires se retrouvent dans les villes avec les mouvements de migration, ce qui ouvre la possibilité à une consolidation de leur exclusion sociale.

La présence des Autochtones dans les centres urbains éveille un sentiment d'insécurité chez les non-autochtones depuis la colonisation. L'idée de l'incompatibilité de la vie urbaine avec la culture autochtone est très forte dans les années 1960. Les premières études sur le sujet auprès d'employeurs et de résidents de villes des provinces de l'Ouest concluent que l'opinion publique est essentiellement hostile à leur égard (Boucher et Borrero Luz, 2010; Peters, 1996). Cette perception négative a eu comme effet d'exacerber l'exclusion sociale et le sentiment d'insécurité général à leur égard. De plus, au travers de l'effacement de l'expérience autochtone, on cultive une méconnaissance de la réalité (Lévesque et al., 2010; E. Peters, 1996).

L'exclusion sociale et la marginalisation sont l'actualisation d'une mise à distance et d'une rupture avec la norme. On parle de pauvreté et d'isolement social comme éléments caractéristiques (Jaccoud et Brassard, 2003). Dans le cas des Autochtones, leur exclusion sociale est intrinsèquement liée aux effets de la colonisation. Par un rapport dialectique entre inclusion et exclusion, le génocide culturel et les efforts d'assimilation ont produit la marginalisation des Premières Nations et des Inuit au Canada (Jaccoud, 1995). L'État canadien a refusé de reconnaître les capacités d'autodétermination des Premiers Peuples et a perpétué les rapports de domination au travers des cadres institutionnels, sociaux et politiques. Wilkins (1993) explique la marginalisation des Autochtones par une monopolisation des moyens matériels, politico-administratifs et culturels par le nouvel État canadien (Jaccoud, 1995). En retirant tout mécanisme décisionnel indépendant et moyen de production économique, le Canada a accéléré le processus de marginalisation des Premières Nations en renforçant leur dépendance aux centres administratifs. Ce colonialisme s'est aussi aidé d'une forte politique d'effacement des réalités autochtones qui s'oriente vers une dévalorisation de la culture et de la diversité autochtones (Backhouse, 2010; Lévesque et al., 2010).

Plus tôt, nous avons spécifié que la construction de l'exclusion sociale était un processus dialectique entre l'inclusion et l'exclusion. En effet, le nouvel État canadien, par le biais de la Loi sur les Indiens de 1876, a inclus les peuples autochtones dans le giron national, mais en leur accordant un statut de mineurs. Ainsi, le gouvernement canadien est devenu le tuteur légal de chaque Autochtone au pays. La politique des pensionnats et d'autres programmes ont été mis en place pour assimiler ce peuple à la culture eurocanadienne. L'État a retiré aux Premières Nations le droit de vivre sur leurs terres ancestrales, les poussant à vivre dans des réserves éloignées sous peine de perdre leur statut. C'est ce double système qui est venu construire l'état de marginalité et l'exclusion sociale des Autochtones au Canada (Jaccoud, 1995). Les impacts de la colonisation sur la qualité de vie et les opportunités des Premières Nations et des Inuit se font encore sentir aujourd'hui. La communauté scientifique s'entend sur ce constat dont les effets contemporains s'expriment par le concept de traumatisme intergénérationnel (Leach, 2010; Turcotte, 2015).

La migration des Autochtones vers les centres urbains à partir des années 1980 génère un certain choc des cultures. Leur seule présence alimente la crainte des non-Autochtones, un sentiment

socialement appris chez ces derniers. En effet, pendant près de 30 ans, soit jusqu'aux années 1960, les manuels d'histoire perpétuaient l'image du *sauvage alcoolique sans force morale* (Boucher et Borrero Luz, 2010). Les thèmes de l'abus d'alcool, de la violence et de l'incompatibilité fondamentale avec les valeurs dominantes sont communs dans l'imaginaire collectif (Walker, 2005). Ainsi, cette peur apprise est encore présente et est maintenue par les médias. Les Autochtones sont donc perçus comme des dangers potentiels à l'intégrité physique, sociale et morale des non-Autochtones (Boucher et Borrero Luz, 2010; Walker, 2005).

Cette perpétuation de l'image négative des Autochtones est aussi alimentée par la production d'un savoir scientifique stéréotypé. En effet, le sentiment d'insécurité des non-Autochtones face aux Autochtones en milieu urbain ne date pas d'hier. Certains auteurs remettent en question le postulat selon lequel la migration des Autochtones vers les villes précipite leur marginalisation. Ce processus s'enclencherait en amont et serait intrinsèquement lié à la relation entre les Autochtones et l'État colonisateur : les Autochtones forment historiquement et structurellement un groupe marginalisé et exclu. Leur arrivée dans les centres urbains ne fait que renforcer une marginalisation déjà tangible (Jaccoud et Brassard, 2003; Patrick, 2015).

1.3.5 Les recherches sur les Autochtones en milieu urbain

La première étude sur l'urbanisation autochtone, *Les Indiens dans le quartier interlope*, est celle de Brody en 1970. Elle porte sur le mode de vie et les problèmes d'adaptation des « migrants indiens ». Brody conclut que « pour l'Indien, étranger à toute structure économique, les valeurs de la classe moyenne n'ont aucune force de persuasion » (Brody, 1970, p. iii) et que c'est au travers de cette incompatibilité que l'on peut comprendre « l'habitude de l'ivrognerie » (*ibid*) et leur tendance à la violence. L'idée de l'incompatibilité culturelle est présente jusqu'aux années 1980, au moment où les recherches se tournent vers l'étude des conditions de vie et des stratégies d'adaptation (voir Jaccoud et Brassard, 2003). Pendant la majeure partie du début du XXe siècle, les auteurs conceptualisent l'urbanisation des Autochtones comme un problème dont on ne comprend pas les causes. Avant les années 1980, la différence culturelle voire l'infériorité culturelle reste la thèse centrale qui expliquerait les difficultés d'intégration des Premières

Nations et des Inuit à la vie urbaine (E. Peters, 1996). Par exemple, Nagler, en 1970, suggérait que la difficulté d'intégration des Autochtones à la ville était en raison d'une conception de la vie « qui n'implique pas la ponctualité, la responsabilité, l'empressement, l'impersonnel, la frugalité et d'autres pratiques sociales qui font partie de l'environnement urbain » (Nagler, 1970, p.25 dans Peters, 1996, p. 317, notre traduction).

À partir des années 1980, les conditions socioéconomiques supplantent les thèses culturalistes pour expliquer la faible intégration des Autochtones au contexte urbain : la pauvreté qui découle du chômage et du faible niveau d'éducation est érigée en facteur central des problèmes d'adaptation en milieu urbain (Peters, 1996; Boucher et Borrero Luz, 2010; Leach, 2010; Turcotte, 2015). L'incapacité à traiter de façon critique la recherche du lien entre Autochtone et urbanité reproduit l'idée que les Autochtones sont problématiques et potentiellement dangereux pour la vie en ville. De plus, l'effacement de leurs particularités dépeint ceux-ci comme les uniques architectes de leurs problèmes (Boucher et Borrero Luz, 2010; Lévesque et al., 2010; Peters, 1996; Walker, 2005). En mettant l'accent sur les conditions de vie et la responsabilisation des individus, on a permis la perpétuation de leur prise en charge par l'État et donc de leur dépendance (Jaccoud, 1995; Peters, 1996).

Le mouvement de décolonisation de la recherche anime le monde scientifique qui s'intéresse aux peuples autochtones. Ce mouvement se veut sensible aux réalités et modes d'apprentissage des Premières Nations. Il vise à contourner l'héritage colonial dans la recherche, sans l'ignorer pour autant, et nécessite une plus grande réflexivité (Turcotte, 2015). Dans l'approche scientifique de l'urbanisation, les auteurs soulignent la nécessité de redéfinir le savoir en fonction de l'histoire particulière des Autochtones (Lévesque, 2003; Peters, 1996). Lévesque (2003) estime que l'on adopte encore une vision trop évolutionniste du développement où la seule voix possible est celle de l'Occident. La communauté scientifique se doit de s'ouvrir à d'autres possibilités qui permettent d'intégrer les particularités autochtones. En exemple, les travaux de l'Alliance de recherche ODENA, un partenariat qui s'inspire de cette foulée de décolonisation de la recherche, visent à coconstruire la connaissance sur les Autochtones avec ceux-ci afin d'offrir des pistes de réflexion novatrices et adaptées. Au travers d'une collaboration entre le milieu académique, le mouvement des centres d'amitié autochtones du Québec, des intellectuels autochtones ainsi que

des étudiants, ODENA vise à développer un corpus de connaissance issues de la rencontre entre ces divers acteurs et types de savoirs en adoptant des structures inclusives des traditions autochtones (Lévesque, Cloutier, Sirois, Radu et Labrana, 2015).

1.4 ITINÉRANCE ET POLICE

1.4.1 Gestion pénale des populations vulnérables

La gestion pénale des populations vulnérables s'inscrit dans le contexte d'une « culture du contrôle », ou société de risque, qui semble se construire depuis le début de siècle. Celle-ci vient exacerber le sentiment d'insécurité face à la criminalité de la population. C'est alors que la pauvreté visible devient synonyme de déviance dans l'imaginaire collectif (Bellot et Sylvestre, 2017; Garland, 2002; Salas, 2008).

Les sociétés occidentales ont vécu un changement de paradigme important dans leur gestion des problèmes sociaux au tournant des années 1980. Auparavant, un important système d'aide de l'État était mis en place, l'État-providence ou, en anglais, le *Welfare State*. Le changement s'opère au moment où la population perd confiance envers les investissements de l'État et où la doctrine économique se tourne vers le néolibéralisme. Ainsi, on considère que le marché économique peut s'autoréguler au même titre que les individus sont maîtres de leurs actions (Garland, 2002). La criminalité devient alors une préoccupation importante et, par le biais des médias, du système pénal et des politiques en général, le sentiment d'insécurité est renforcé (Salas, 2008). Ce contexte favorise la préoccupation pour la sécurisation des espaces publics et l'avènement de discours plus punitifs en matière pénale (Queloz, 2010; Salas, 2008). Les auteurs remarquent que ce changement de paradigme se ressent aussi dans la gestion des espaces urbains, particulièrement par rapport à l'itinérance et à la pauvreté visible (Colombo et Larouche, 2007; Larouche, 2008; Margier et al., 2014). Au Canada, ce mouvement coïncide avec le désengagement de l'État dans le logement social, lequel alimente la crise du logement actuelle (Hulchanski, 2009; Hulchanski et al., 2009).

La crise du logement a contribué à rendre les personnes sans abri plus visibles dans les espaces publics. Les administrations publiques ont eu tendance à adopter une approche basée sur la théorie de la vitre brisée de Wilson et Kelling (1982) pour répondre à cette pauvreté visible. Cette théorie stipule que l'incapacité d'un quartier à faire respecter les règles de bon voisinage contribue à la détérioration des espaces publics et ouvre la porte à une spirale vers la criminalité violente. Ces espaces inoccupés ou mal entretenus envoient le message que les lois ne s'y appliquent pas (Colombo et Larouche, 2007; Larouche, 2008). Les municipalités investissent alors les espaces publics et offrent plus de latitude aux services de police pour pénaliser les incivilités (Chesnay, Bellot et Sylvestre, 2014; Colombo et Larouche, 2007; Margier et al., 2014).

Montréal ne s'inscrit pas entièrement dans la mouvance de la théorie de la vitre brisée, ou de la politique de « tolérance zéro ». Par contre, force est de constater que la ville revitalise de plus en plus les espaces publics afin de les occuper par des activités considérées comme légitimes par l'administration publique. Ces projets se développent afin d'améliorer la cohabitation, mais visent aussi la normalisation des comportements. La présence des personnes en situation d'itinérance est démonisée, et on cherche à les faire disparaître ou à atténuer leur visibilité (Margier et al., 2014; Walker, 2005). Des auteurs ont noté que ce genre d'effort de revitalisation s'associait souvent à une hausse de la répression policière des populations vulnérables. Ces actions ont pour but de rassurer le public, qui associe la dégradation des espaces publics à un terreau fertile pour la criminalité (Chesnay et al., 2014). Dans un contexte urbain où on applique la « tolérance zéro », l'insécurité déborde et utilise un spectre qui englobe beaucoup plus que la criminalité. Ce spectre de la peur incorpore les notions de risque, de désordre et d'incivilité aux enjeux qui l'animent. Cela mènerait à un durcissement pénal contre ce « eux » qui menacent le « nous » (Larouche, 2008).

Le durcissement pénal se traduit la plupart du temps par l'utilisation accrue des services policiers pour contrôler les espaces publics et les populations marginalisées. Armony, Hassaoui et Mulone (2019) font ressortir une problématique de profilage au sein du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Leurs analyses révèlent, entre autres choses, que malgré une stabilité dans le nombre d'actes criminels entre 2014 et 2017, le nombre total d'interpellations a augmenté de 143 %, et ce, dans l'ensemble des secteurs de la ville. Ces auteurs notent également que

davantage de personnes sont interpellées à répétition, ce problème touchant plus particulièrement les personnes perçues comme étant arabes, sud-asiatiques ou autochtones. Pour ces dernières, les interpellations auraient augmenté de presque 7 fois sur la période étudiée. Les analyses de cette étude ne permettent pas de faire ressortir si les interpellations touchent les populations vulnérables (par exemple, en situation d'itinérance) ; elles ne permettent pas non plus de saisir les motifs d'interpellations. Ils constatent en revanche que celles-ci peuvent avoir une de trois issues : 1) aucune sanction et aucun enregistrement ; 2) aucune sanction, mais enregistrement des renseignements de la personne ; 3) enregistrement dans le système de la personne comme contrevenant à un règlement municipal ou comme auteur présumé d'un crime. Les travaux récents sur la judiciarisation de l'itinérance font ressortir que l'issue qui semble de plus en plus fréquente est la troisième, avec un enregistrement d'une infraction au règlement municipal (Bellot et Sylvestre, 2016, 2017; Bergheul, Levesque et Pakzad, 2013; Chesnay et al., 2014). Ce rapport sur les données du SPVM appuie l'hypothèse selon laquelle le nombre de contacts entre la police et les populations marginalisées a augmenté dans les dernières années.

La police est un objet particulier à étudier (Brodeur, 1984; Monjardet, 1994). Elle détient une culture professionnelle particulière offrant un cadre de pratique précis pour les agents. Selon Brodeur (1984) la police est difficile à étudier, car « l'action policière est un objet qui oppose une résistance délibérée au projet de connaître » (Brodeur, 1984, p. 9) et dont les activités sont amplifiées, menant à des représentations erronées qui nécessitent un travail de démystification. Pour Monjardet (1994), qui s'inscrit dans la sociologie du travail, l'activité policière est en constant mouvement de par la présence d'un pouvoir discrétionnaire important en raison des contextes singuliers et imprévisibles de leurs pratiques.

Il faut, malgré tout, comprendre l'action policière comme étant une action d'exception par son double mandat d'assistance et de répression des illégalismes. De plus, avec le changement de paradigme du début des années 2000, la police devient un outil dans la culture du contrôle (Denat, 2002; Garland, 2002).

Dans le cadre de cette étude, les participants et participantes ont été en contact avec deux corps policiers au Québec, soit le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et la Sûreté du Québec (SQ). Les deux corps de police, dans la présentation de leurs mandats, mettent l'accent

sur leur rôle de protection des citoyens, le maintien de la paix, la prévention et la répression du crime, ainsi que le respect des lois et règlements. Les deux corps policiers adhèrent au modèle de la « police communautaire », mettant ainsi le citoyen au centre de leurs actions (SPVM, 2019; Sûreté du Québec, 2018).

Le modèle de police communautaire est une approche née des réflexions de Peel, qui cherchait à développer une police plus proche de la population et dont les actions visaient davantage la prévention que la coercition. Or, ce projet, qui s'est implanté un peu partout en Amérique du Nord, a délaissé son orientation de prévention pour adopter une politique de tolérance zéro (Brodeur, 2003).

Depuis plusieurs années, et récemment au Québec, on parle de plus en plus d'une activité policière dite de « profilage racial » envers les populations issues de l'immigration, les Premières Nations et les Inuit et de « profilage social » envers les populations marginalisées. Ces contacts sont souvent empreints de violence et consolident des représentations négatives des services policiers (Comack, 2012).

1.4.2 Le lien entre itinérance et criminalité

Depuis le Moyen Âge, l'errance porte une connotation négative et provoque un sentiment d'insécurité. L'exil était une peine utilisée à une époque où la prison n'était pas encore l'option pénale principale. Ainsi, l'absence de communauté ou de logis était vue comme une preuve de culpabilité et les personnes dans ces situations étaient perçues comme méritant leur sort. Cette imagerie forte semble être restée implantée dans l'imaginaire collectif. De plus, à l'ère contemporaine, vivre dans la rue ou dans les refuges provoque une tension avec les normes de domiciliation et de travail (Beckett et Herbert, 2009; Colombo et Larouche, 2007; Foucault, 1975; Margier et al., 2014).

Le sentiment d'insécurité face à autrui se construit au travers des préjugés et des premières impressions. On cherche à classer les individus entre le « nous » semblable et les « eux » différents et dangereux. Des tensions sont donc créées au travers de la manifestation de

différences. Ces différences entre les représentations de soi et les attentes des individus créent des stigmates qui sont utilisés pour éloigner ceux qui sont différents. Le gouffre qui se crée entre les individus est le berceau du sentiment d'insécurité. Il est nourri par l'incompréhension de l'autre et les stigmates attribués à ceux qui nous entourent (Goffman, 1975). Cette distanciation est particulièrement forte avec l'itinérance. Pour consolider cette séparation, on utilise de plus en plus d'outils pénaux, dont la police, pour gérer ces « autres » et les faire disparaître de l'espace public.

Au-delà des pratiques formelles de gestion des problématiques dans l'espace public (arrestations, contraventions), des pratiques plus informelles sont aussi répertoriées. L'une d'entre elles est le « *police-initiated transjurisdictional transport – PITT* », aussi connue sous le terme de « *dumping* » (King et Dunn, 2004). Au Canada, on utilise aussi la terminologie « *Starlight tours* » ou, en français, « cures géographiques ». De nombreux cas de ce type de pratique sont répertoriés dans l'ensemble du pays et aux États-Unis. Il s'agit d'une pratique policière connue et généralisée (Comack, 2012; King et Dunn, 2004). Au Canada, ce sont surtout de jeunes hommes autochtones qui en font l'objet (Comack, 2012), mais King et Dunn rapportent qu'elle peut s'appliquer à toute personne vulnérable. Ces criminologues définissent les cures géographiques comme une pratique qui s'actualise en dehors du cadre légal et moral de la police. Elles se produisent quand un agent de police, en contact avec une personne vulnérable¹⁰, perçoit la situation comme une problématique qu'il gère en déplaçant la personne, sans son consentement, à l'extérieur de sa juridiction. Il s'agit d'une solution rapide et facile pour mettre fin à une situation de désordre public (King et Dunn, 2004, p. 341-342).

Face à cette gestion en dehors du cadre légal, les personnes vulnérables n'ont que très peu de recours afin de porter plainte. Dans les populations itinérantes, les études sur la victimisation démontrent de manière consistante que les taux de divulgation sont nettement inférieurs à la victimisation vécue (Huey et Quirouette, 2009). Dans une étude sur les pratiques de non-divulgation, un duo d'autrices se penche sur les mécanismes du code du silence dans trois communautés de personnes en situation d'itinérance. Un de leurs angles d'analyse soulève les structures genrées qui entrent en jeu lorsqu'une personne envisage de divulguer une

10 Dont l'état mental est perturbé, est en itinérance, est en état d'ivresse, est sous l'influence de substances, se prostitue, est mineure (King et Dunn, 2004).

victimisation. Ce code se base sur des valeurs masculines de robustesse et d'indépendance; on attend des victimes d'actes criminels qu'elles gèrent la situation par elles-mêmes. Les seules personnes ayant un passe-droit sont les femmes et les enfants, particulièrement lorsqu'il s'agit de victimisation sexuelle. Or, les femmes, lorsque questionnées à ce sujet, expliquent que malgré le passe-droit culturel, elles hésitent à aller vers la police par manque de confiance et ne croient pas qu'elles seront prises au sérieux (Huey et Quirouette, 2009). Les Autochtones en situation d'itinérance se retrouvent à l'intersection de ces deux freins à la divulgation. Il ressort du processus de consignation de la vérité par l'Enquête nationale que les femmes Autochtones se méfient des services policiers, ne leur font pas confiance et que « la réticence historique à enquêter sur les disparitions ou sur la mort » (ENFFADA, 2019a, p. 695) de femmes et filles autochtones laisse sous-entendre une indifférence de la police face à la problématique (ENFFADA, 2019a). Ces représentations de la police s'ajoutent au code du silence déjà en place dans les communautés itinérantes et alimentent l'exclusion sociale et la marginalisation.

1.4.3 Enjeux normatifs et logiques de gestion publique

Parler de la gestion des espaces publics nécessite de se pencher sur les enjeux de normalisation des comportements que cela implique. Nous avons souligné plus tôt que le phénomène de l'itinérance urbaine a ressurgi massivement avec le désinvestissement dans le logement social et est désormais hautement visible (Colombo et Larouche, 2007; Hulchanski, 2009; Hulchanski et al., 2009; Margier et al., 2014).

La massification de la pauvreté qui caractérise les sociétés occidentales depuis 20 ans a favorisé l'éclosion de la notion d'exclusion/marginalisation dans les études, notion qui renvoie aux situations dans lesquelles des groupes sociaux sont plus ou moins absents du marché du travail ou, plus largement, ne participent pas ou peu aux institutions centrales de la société. L'exclusion et la marginalisation expriment ainsi un degré d'isolement social, de pauvreté et de précarité économique. On parle alors de rupture, de mise à distance, de marginalité, de disqualification sociale, de désintégration (Jaccoud et Brassard, 2003, p. 144).

L'itinérance est, en ce sens, une forme visible de disqualification sociale. En effet, avoir un logement stable est une preuve d'intégration sociale et marque la stabilité personnelle des

individus, chose qu'un épisode d'itinérance détruit. Les personnes sans abri sont disqualifiées de la norme et leur visibilité entre en confrontation avec ceux et celles qui y adhèrent (Margier et al., 2014). Cette visibilité devient le moteur de l'action publique qui s'engage à trouver des solutions durables pour que ces personnes aient un logement et quittent l'espace public. Ces nouvelles pratiques urbanistiques font aussi disparaître l'insécurité générée par la transformation du rapport à l'« autre » et la stigmatisation de la différence (Colombo et Larouche, 2007; Margier et al., 2014). Ces nouvelles pratiques sont caractérisées par une politique qui s'appuie sur la théorie de la vitre brisée. Cette théorie prône la création de liens sociaux et un contrôle informel des quartiers. Par contre, les pouvoirs publics semblent se tourner davantage vers l'utilisation d'une police répressive pour pallier la visibilité de la pauvreté dans les espaces publics (Colombo et Larouche, 2007; Larouche, 2008).

Dans un projet visant à faire ressortir le cadre général de la sécurité des villes au Québec, des auteurs soulèvent deux logiques de gestion des espaces publics : la logique actuarielle et la logique hygiéniste. La première cible des populations statistiquement à risque et applique des programmes de prévention du risque. Il s'agit d'une action de prévention où on détermine selon des outils actuariels le niveau de risque de tel ou tel groupe. Cette logique retire l'autonomie et le pouvoir d'action des populations visées. On privilégie une gestion systémique des facteurs de risque. La seconde logique conçoit les problèmes de sécurité publique comme des problèmes de santé publique. La visibilité des personnes pauvres ternit l'espace public, elles doivent donc disparaître. L'idée de contagion est aussi présente, donc si quelques délits sont commis à un endroit, on peut rapidement associer ceux-ci à un endroit dangereux. Les trajectoires individuelles sont encore ignorées. Ensemble, ces logiques de gestion publique utilisent des stratégies de profilage afin d'agir sur la pauvreté visible. Ces stratégies sont utilisées tant par les services policiers que les intervenants de terrain (Boucher et Borrero Luz, 2010).

En plus de différentes logiques de gestion, un autre groupe de recherche fait ressortir deux profils d'action en matière d'itinérance au Canada. Tout d'abord, le modèle de Montréal et Québec se concentre sur la cohésion sociale entre les habitants et la concertation entre les acteurs du milieu. Ailleurs au pays (Ottawa, Toronto, Calgary et Vancouver), les solutions sont axées sur le modèle « logement d'abord » (*housing first*) et sur la sécurisation des espaces publics (Margier et al.,

2014). Il faut toutefois préciser qu'un projet de type « logement d'abord » s'est implanté à Montréal en 2015 à la suite du décompte (Projet Logement Montréal, 2018). On cherche, dans les deux modèles d'action locale, à normaliser des individus. Au Québec, on vise le contrôle des comportements marginaux qui dérangent les autres résidents et, ailleurs au pays, on cherche à normaliser par la domiciliation (Margier et al., 2014). Cette analyse mériterait d'être mise à jour afin de rendre compte de l'implantation du Projet Logement Montréal.

Le modèle des villes québécoises a deux volets principaux. D'un côté, augmenter l'offre de logements abordables et préserver les maisons de chambres préexistantes. De l'autre, chercher à mettre fin aux incivilités qui provoquent des tensions avec les autres citoyens et améliorer la cohésion sociale. Montréal est la seule des deux villes précitées qui s'est dotée d'un plan d'action en itinérance mettant en place des projets de médiation urbaine et propose la revitalisation des espaces publics occupés par les populations itinérantes. On vise donc les comportements dérangeants de la pauvreté visible sous l'égide du développement d'une « cohabitation harmonieuse » (Margier et al., 2014). Québec, pour sa part, emprunte une démarche axée sur la sécurisation des espaces publics. En encourageant les partenariats avec la police, on adopte une voie plus punitive avec de nouveaux outils de contrôle des comportements déviants (Chesnay et al., 2014; Margier et al., 2014). Toutefois, on remarque une augmentation de la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance depuis le début des années 2000 dans les deux villes au travers de la création de nouvelles infractions municipales. Ainsi, la gestion pénale des espaces publics n'est pas unique aux villes hors Québec (Bellot et Sylvestre, 2017; Chesnay et al., 2014).

Le modèle canadien, qui semble s'intégrer au Québec avec le nouveau projet montréalais, s'appuie sur la logique de « logement d'abord ». Celle-ci s'ancre dans l'idée qu'il est plus économique de placer les personnes en situation d'itinérance en logement et de les accompagner dans ce processus que de gérer les symptômes au quotidien (Margier et al., 2014). Il s'agit d'un modèle qui fait ses preuves depuis 2008 dans des grandes villes canadiennes (Goering et al., 2014). On cherche à mettre fin au désordre social que provoque la présence de populations itinérantes dans les espaces publics. Dans les villes étudiées par Margier et al., cette approche accompagne souvent une plus grande criminalisation des incivilités dans les espaces publics (Margier et al., 2014).

On remarquera que, tant dans les logiques que les modèles d'action, un des moyens pour atteindre les objectifs est d'augmenter le contrôle des comportements des populations marginalisées. Celui-ci passe par une plus grande utilisation de la police ; on parle alors de gestion pénale de la pauvreté visible.

1.4.4 Judiciarisation de l'itinérance

Il existe un consensus dans la littérature sur la hausse de la criminalisation des populations marginalisées depuis le début des années 2000. La judiciarisation de l'itinérance est une des facettes de ce phénomène (Bellot et Sylvestre, 2016, 2017; Bergheul et al., 2013; Chesnay et al., 2014; Colombo et Larouche, 2007; Larouche, 2008; Margier et al., 2014).

À Montréal, l'étude de Bellot et Sylvestre (2017) a étudié les données de contraventions de la cour municipale afin de démontrer le virage punitif en matière de gestion des populations itinérantes. Il s'agit d'une des plus récentes études sur le sujet qui traite de la situation dans la métropole. Par une méthodologie quantitative, les autrices ont évalué 64 491 constats d'infraction délivrés entre 1994 et 2010. L'analyse a été faite selon les lieux des infractions, les faits reprochés, l'âge et le nombre de constats par individu.

L'étude conclut que l'on pénalise de plus en plus les stratégies de survie des personnes vulnérables, particulièrement en situation d'itinérance. Que ce soit sous l'égide de la tolérance zéro, de la lutte aux incivilités ou de la surveillance préventive, les actions de la municipalité se basent sur une série de stéréotypes qui renforce les liens entre itinérance, pauvreté, criminalité et dangerosité. On parle alors de profilage social (Bellot et Sylvestre, 2017). Les infractions les plus utilisées concernent les règlements municipaux et ceux de la Société de transports de Montréal (STM). Ainsi, 88 % des constats d'infractions, tant en vertu du règlement municipal que de celui de la STM, sont donnés en vertu de conduites qualifiées d'incivilités¹¹. « Posséder un couteau ou d'autres armes blanches dans un lieu public » et « Crier, flâner, se livrer à des altercations »

11 Exemples d'incivilités tirés de Bellot et Sylvestre (2017) : Être trouvé gisant, flânant ivre ou drogué sur une voie ou une place publique ; Consommer des boissons alcooliques sur le domaine public ou dans un parc ; Flâner/entraver la circulation / refuser de circuler sur la place publique ; Répandre un liquide sur le sol public ; Utiliser le mobilier urbain à une autre fin, le détériorer

représentent respectivement 383 et 440 constats d'infractions dans l'échantillon. Ainsi, « ces principales infractions indiquent qu'à Montréal, la judiciarisation est axée surtout sur la présence des personnes en situation d'itinérance dans l'espace public et sur les problèmes associés à celle-ci, telle la consommation d'alcool ou de drogue » (Bellot et Sylvestre, 2017, p. 22).

Depuis 2004, la cour municipale de Montréal a mis fin au recours à l'incarcération pour faute de paiement d'amende. Cette décision, quoique louable, n'a pas empêché l'aggravation de la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance (Bellot et Sylvestre, 2017). L'étude montréalaise ne présente pas l'analyse de leurs données d'entretiens; l'expérience du contact entre policiers et personnes en situation d'itinérance à Montréal n'est donc pas explorée. Le même duo d'autrices a effectué en 2016 une étude similaire à Val-d'Or dans laquelle les interactions entre ces deux groupes sont abordées. Ces relations sont qualifiées de « tantôt cordiales, tantôt hostiles », mais ne sont explorées qu'avec des entretiens auprès des policiers (Bellot et Sylvestre, 2016).

L'augmentation de la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance est un phénomène actuel et quantifiable. On leur délivre des constats d'infractions de façon disproportionnée par rapport à leur poids démographique (Bellot et Sylvestre, 2017). Sur une période de temps similaire, la Ville de Québec a connu une augmentation de 300 % du nombre de constats d'infractions envers des personnes en situation d'itinérance (Chesnay et al., 2014). En combinant ces deux études, on peut conclure que le nombre de contacts entre les personnes en situation d'itinérance et les services de police a augmenté depuis le début des années 2000. Ce constat est appuyé par le récent rapport d'Armony et al. (2019) sur le profilage racial au SPVM.

Toutefois, les études sortent rarement du prisme de l'analyse quantitative des données de contraventionnalisation. Le manque d'attention sur l'aspect relationnel et les interactions avec les services de police du point de vue des personnes en situation d'itinérance ressort de l'ensemble de la littérature récente au Québec. À Montréal, la dernière étude traitant de l'interaction entre personnes itinérantes et agents de surveillance date de 1998 (Bellot et Cousineau, 1998). Les autrices ont accompagné des agents de surveillance pour un total de 180 heures d'observation et en ont passé 15 en entrevue. Elles nuancent l'idée qu'il y aurait une forte coercition par ces agents de sécurité. Elles font ressortir une grande diversité dans les pratiques, mais il s'agit

malgré tout d'un contrôle social bien réel des personnes en situation d'itinérance (Bellot et Cousineau, 1998). Même si cette étude explore l'aspect relationnel, elle se penche sur le point de vue des acteurs de contrôle. Vu l'aggravation du phénomène de l'itinérance autochtone dans l'ensemble des milieux urbains, il nous semble intéressant de tourner notre regard vers ces principaux acteurs et actrices et d'explorer leur expérience et le sens qu'ils et elles donnent à ces interactions.

1.4.5 La recherche ailleurs au Canada

L'enjeu de la relation entre les Peuples autochtones et le gouvernement canadien a pris de l'importance avec le développement de mouvements activistes autochtones, de débats publics et d'efforts politiques dans la foulée des travaux de la *Commission de vérité et de réconciliation*, qui s'est déroulée entre 2007 et 2015. Cet enjeu dans le domaine criminologique s'est actualisé dans l'étude de la relation des Autochtones avec le système de justice criminel et, plus particulièrement, leur relation avec la police. Cet intérêt est mobilisé par la forte surreprésentation des Autochtones dans les établissements de détention (David, 2018; Justice, 2017). À l'extérieur du Québec, plusieurs études ont utilisé des méthodologies qui remettent les récits des personnes autochtones en contact avec la police dans les dernières années.

Des études soulèvent les enjeux du profilage social et racial par la police envers les personnes autochtones en situation d'itinérance. D'abord, l'étude de Kauppi, Pallard et Ellery (2016) s'inscrit dans la continuité de travaux antérieurs de Kauppi et Pallard (2009) qui visaient à reconnaître les expériences des personnes sans abri lors de contacts avec la police. La présente étude examine 29 récits de femmes et d'hommes sans abri provenant du nord-est de l'Ontario afin de comprendre comment leurs interactions avec les policiers présentent des traits de profilage social et racial. La majeure partie de l'échantillonnage est autochtone (66 %). Cela fait ressortir cette étude du lot, car les Autochtones, malgré leur surreprésentation dans les populations itinérantes, ne sont que rarement pris en compte dans les échantillonnages des études sur l'itinérance (Baskin, 2007; Patrick, 2015). Cette étude fait suite à un travail qui avait permis de faire ressortir que des contacts entre les personnes sans abri et la police en Ontario auraient

violé la Charte des Droits et Libertés. Avec ce constat, l'équipe de recherche a décidé d'examiner en profondeur les types d'interactions les plus fréquents entre la police et les personnes sans abri, les thèmes liés au profilage social et les actions policières en lien avec la Charte.

Il ressort de cette étude que le concept de profilage social est plus pertinent que le profilage racial car c'est l'ensemble de la population sans abri qui a tendance à être la cible des interventions policières. Il faut toutefois prendre en considération la surreprésentation des Autochtones dans les populations itinérantes ainsi que le fait que les témoignages de violences physiques étaient surtout rapportés par des participantes et participants Autochtones. Les auteurs précisent l'importance que prend le profilage social quand on rend compte des données probantes qui indiquent une augmentation du nombre d'interpellations policières auprès de personnes sans abri malgré une diminution du nombre d'infractions criminelles en Ontario (Kauppi, Pallard et Ellery, 2016). Ce constat a récemment été confirmé à Montréal avec l'étude d'Armony et al. (2019).

Dans son ouvrage *Racialized policing : aboriginal people's encounters with the police* (2012), Elizabeth Comack vise à rectifier et remplir le manque de savoir sur la relation Autochtones-police au Canada. Elle présente la « police racialisée » (*racialized policing*) comme étant le cadre de référence des pratiques policières envers les personnes autochtones. Cet ouvrage présente, entre autres, une étude menée à Winnipeg entre 2008 et 2009 qui traitait du contrôle policier dans les communautés du centre-ville de Winnipeg (« *Policing Winnipeg's Inner-City Communities* »). Cette étude avait pour objectif d'accumuler des histoires de citoyens autochtones afin d'explorer leurs points de vue sur la police. L'autrice parle de la nécessité de briser le silence (« *break the silence* ») et d'être un témoin (« *bear witness* ») des expériences vécues. Au total, 78 entretiens ont été analysés. Les résultats de l'étude font état de la diversité des situations où la police intervient (santé mentale, situation de crise, violence familiale, etc.) et rapporte des témoignages positifs et négatifs. Les personnes ayant des discours négatifs rapportent des expériences précises qui ont marqué leur jugement. L'analyse de Comack fait ressortir le thème de la judiciarisation des espaces publics ainsi que les stratégies et pratiques policières problématiques (Comack, 2012).

Dans la même foulée d'études sur la relation des Autochtones avec la police, on s'intéresse au niveau de confiance. David (2018) explore un constat contre-intuitif concernant la confiance des

Autochtones envers la police. Il note que les données indiquent que les Autochtones ont généralement moins confiance en la police, mais que les mêmes données démontrent que la majorité des Autochtones ont au moins une certaine confiance envers celle-ci. L'étude de David (2018) vise à explorer ce constat et à faire ressortir ce qui entre en jeu dans le développement de la méfiance des Autochtones. Avec une analyse quantitative des données du cycle 28 de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014¹², l'auteur propose que la confiance des Autochtones envers la police est associée à leur sentiment de sécurité, à leur perception du lien social dans leur communauté, à la présence de désordres sociaux et physiques, ainsi qu'à leur jugement de l'équité dans les pratiques policières. Ces facteurs sont aussi présents chez les non-Autochtones mais n'ont pas la même force, car ils s'ancrent dans l'héritage historique de la colonisation (David, 2018). Ainsi, cette analyse quantitative fait tout de même référence aux perceptions et aux jugements des personnes autochtones envers la police afin de comprendre leur niveau de confiance.

De ce fait, cet aspect de l'expérience semble essentiel afin de comprendre les relations avec la police. Cette relation, associées aux constats des dernières études sur la judiciarisation de l'itinérance (Bellot et Sylvestre, 2016, 2017; Chesnay et al., 2014), nous semble donc essentielle à explorer au Québec.

À cette réflexion s'ajoute le contexte social avec deux grandes enquêtes publiques dont les rapports finaux ont été déposés en 2019, l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ci-après ENFFADA ou l'Enquête nationale) et la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès (ci-après CERP ou la Commission d'enquête).

L'ENFFADA a débuté ses travaux en septembre 2016. Elle a déposé son rapport provisoire en novembre 2017 et son rapport final en avril 2019. Le mandat des commissaires était d'enquêter sur les causes systémiques de toutes formes de violences faites aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA¹³ autochtones et sur les politiques et pratiques institutionnelles mises

12 L'ESG ne sonde pas les personnes résidant dans des institutions (hôpitaux, prison, pénitencier, etc.) ou sans abri. Vu la surreprésentation des Autochtones en détention et dans les populations itinérantes, cela nous semble une limite importante pour ces données.

13 L'acronyme 2ELGBTQQIA englobe les identités suivantes : bispirituel (2E pour deux esprits), lesbienne, gai, bisexuel, transgenre, queer, en questionnement, intersexe et asexuel.

en place en réponse à ces violences. Pour y arriver, l'Enquête nationale a mis en place un processus de consignation de la vérité afin d'avoir accès aux témoignages des membres des communautés qui ont été affectées par ces violences. Au total, 2386 personnes ont participé à ce processus.

En ce qui concerne la relation avec la police, les deux rapports soulèvent la nature conflictuelle entre celle-ci et les Autochtones, particulièrement les femmes (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2017, 2019a). Le rapport final qualifie le projet colonial canadien de génocide. Ce terme se justifie dans le contexte canadien en termes légalistes et sociaux lorsque l'on se penche sur la situation des femmes autochtones et sur la perpétuation des institutions et systèmes qui portent encore dans leur administration l'héritage du projet colonial. La Gendarmerie Royale du Canada (GRC) a eu un rôle important dans le processus génocidaire, cet impact influence encore les relations entre Autochtones et services policiers. Le rapport final soulève que la GRC n'a pas su prendre sa part de responsabilité et les témoignages ont soulevé d'importants problèmes de racisme, de sexisme et de discriminations diverses envers les Autochtones (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019a).

Les femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA autochtones sont surreprésentées dans la marginalisation et la pauvreté. On remarque aussi une surreprésentation des femmes Autochtones dans les populations itinérantes au Canada. Ce constat fait l'objet d'appel à l'action pour la lutte à la pauvreté et l'itinérance afin de réduire cette marginalisation accrue qui augmente leur risque d'être judiciarisées (ENFFADA, 2019a). L'Enquête nationale a aussi jugé nécessaire de produire un rapport spécial concernant la situation au Québec afin de prendre en compte les spécificités culturelles, sociales, historiques et démographiques propres aux Autochtones au Québec (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019b). Le chantier sur le Québec a été freiné par le Gouvernement du Québec par son refus d'accepter une prolongation des travaux de 6 mois dans la province. Le rapport complémentaire débute en souhaitant que les travaux de la commission mise en place en parallèle puissent s'attaquer à la problématique des femmes autochtones de façon adéquate (ENFFADA, 2019b).

Cette commission parallèle est la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès (CERP). L'élément déclencheur est une vague de dénonciations d'abus par des policiers de Val-d'Or envers des femmes autochtones. La diffusion d'un documentaire d'*Enquête* à Radio-Canada en octobre 2015 a permis de donner la parole à une dizaine de femmes autochtones, qui dénonçaient toutes des violences physiques et sexuelles. Suite à de nombreuses requêtes des communautés autochtones, d'acteurs politiques et à la recommandation du rapport de l'enquête indépendante menée par le SPVM, le gouvernement met en place la CERP (CERP, 2019). Il s'agit de la première étude nationale qui se penche spécifiquement sur la relation entre les Autochtones et les services publics au Québec. Le rapport final fait 142 appels à l'action concernant les services publics à l'étude ainsi que pour l'instauration de mécanismes de suivi. Les appels 27 à 39 concernent les services policiers et vise, entre autres, une meilleure formation pour éviter la reproduction des pratiques policières problématiques qui ont été soulevées par les témoins (CERP, 2019).

La recherche ailleurs au Canada et les commissions d'enquête, en utilisant des méthodologies qui remettent les acteurs en leur centre, font ressortir des problématiques de profilage social et racial dans les relations des Autochtones avec la police. C'est dans ce contexte que nous avons construit ce projet de mémoire en recentrant l'aspect de l'expérience des Autochtones en situation d'itinérance au cœur de notre problématique et méthodologie.

1.5 PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE

La surjudiciarisation des personnes en situation d'itinérance est documentée et se manifeste par l'utilisation accrue des services de police comme outil de gestion du partage de l'espace public (CERP, 2019; Parazelli, 2013). La lutte et le contrôle de la marginalité visible dans les espaces publics augmentent les interactions entre la police et les personnes sans abri. Ces interactions n'ont guère fait l'objet d'études qualitatives au Québec, encore moins du point de vue des personnes en situation d'itinérance elles-mêmes, qui plus est pour les personnes d'origine autochtone. Pourtant, des travaux récents indiquent que les Autochtones vivant en milieu urbain,

au Québec et dans les autres provinces et territoires, sont surreprésentés dans les populations itinérantes au pays. À Montréal, les autochtones représenteraient 12 % de la population itinérante (alors qu'ils comptent à peine 0,65 % de la population) (Latimer et al., 2019). Dans ce contexte, l'étude des interactions entre la police et les Autochtones en situation d'itinérance en partant de la perspective de ces derniers s'avère pertinente et particulièrement innovante.

L'angle d'approche de notre étude s'inspire de plusieurs perspectives et conceptualisations théoriques. Tout d'abord, nous situons notre étude dans la perspective de l'expérience sociale, telle que théorisée par Dubet et Jodelet. L'expérience est une « activité cognitive...une manière de construire le réel » (Dubet, 1994, p. 93) et une « façon dont les personnes ressentent, dans leur for intérieur, une situation et la façon dont elles élaborent, par un travail psychique et cognitif, les retentissements positifs ou négatifs de cette situation et des relations et actions qu'elles développent » (Jodelet, 2006, p. 11). Nous retenons par ailleurs l'idée proposée par Dubet (1994) selon laquelle la mise au jour de l'expérience de l'acteur offre une compréhension des logiques d'action du système (Dubet, 1994, p.110). L'expérience des Autochtones en situation d'itinérance appréhendée par le biais d'entretiens nous conduit également à considérer notre objet sous l'angle des représentations sociales des Autochtones en situation d'itinérance. Nous nous inspirons de la perspective constructiviste des représentations sociales de Jodelet qui définit les représentations comme étant « une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (Jodelet, 2003, p. 53). Cette perspective est particulièrement intéressante dans la mesure où elle considère, à l'instar de Durkheim, que les représentations « traduisent ...la façon dont le groupe se pense dans ses rapports avec les objets qui les affectent » (1895, p.xvii dans Jodelet, 2003, p.68). De plus, nous nous inspirons de la théorie de Jodelet (2006) sur les liens d'interdépendance entre représentations sociales et expérience vécue : « la représentation comme savoir local peut être subordonnée à l'expérience comme vécu subjectif, elle-même forgée dans le moule de catégorie socialement partagée » (Jodelet, 2006, p. 27). Autrement dit, nous considérons que l'entretien qualitatif nous donne accès à un système de représentations sociales, mais également à une expérience concrète qui reste évidemment subjectivée par la mise en narration des interviewés. Ainsi, notre objet d'étude portera sur l'expérience des interactions avec les policiers en milieu urbain d'Autochtones en situation d'itinérance, cette expérience étant appréhendée à la fois

comme un vécu concret et subjectivé, mais également comme mobilisant un système de représentations.

Le prochain chapitre précise les objectifs de notre recherche ainsi que les stratégies méthodologiques que nous utiliserons pour réaliser cette étude.

CHAPITRE 2: MÉTHODOLOGIE

2.1 Objectifs de recherche

Ce mémoire porte sur l'expérience urbaine de l'itinérance telle que vécue par des Autochtones ainsi que sur les représentations de leurs relations avec les services de police en milieu urbain au Québec. Pour ce faire, nos objectifs spécifiques se divisent en deux parties. D'abord, cette recherche veut rendre compte du cadre de référence des Autochtones en situation d'itinérance urbaine. Ensuite, en s'attardant aux interactions avec la police telles que vécues et racontées par nos participants et participantes, ce mémoire explore les représentations qui en sont faites. Afin d'atteindre ces objectifs, nous ferons ressortir les différentes dimensions de l'expérience de l'itinérance urbaine afin de comprendre le cadre de référence de nos participants et participantes. En se basant sur les récits des participants et participantes, il faudra documenter les pratiques et attitudes policières telles que rapportées afin d'en ressortir les impacts sur les représentations de la police. Cela nous permettra d'identifier les sentiments qui découlent des interventions policières et d'explorer le sens donné au rôle des policiers. Ces sous-objectifs s'inscrivent dans notre cadre théorique qui retiens l'interdépendance entre l'expérience vécue, le contexte de celle-ci et la construction des représentations sociales.

Nous souhaitons que les résultats de cette étude permettent une meilleure connaissance des interactions avec la police des membres des Premières Nations et des Inuit dans le contexte de l'itinérance en milieu urbain. Ainsi, ce projet veut remettre les Autochtones au cœur de la méthodologie et de l'analyse, en concordance avec une posture de décolonisation de la recherche.

2.2 La méthodologie qualitative

Le sujet de cette étude étant les interactions avec la police, la stratégie méthodologique retenue est l'approche qualitative à l'aide d'entretiens semi-directifs (N=3) et de témoignages déposés à la CERP (N=13). Le choix de cette approche s'est fait selon les caractéristiques des méthodes qualitatives et des outils de collecte qu'elles offrent. De plus, étudier les Autochtones amène à un lot de considérations dans l'élaboration de la méthodologie et le processus de collecte. Une perspective de décolonisation de la recherche a été adoptée pour la construction du processus de collecte.

2.2.1 Justification de l'approche

L'approche qualitative permet de remettre les acteurs, source primaire du savoir, au centre de toutes les considérations (Ghiglione et Matalon, 1998). Puisque nous appréhendons l'expérience des Autochtones en situation d'itinérance comme un vécu concret et subjectivé mobilisant un système de représentations, l'approche qualitative nous permet d'investiguer et d'explorer leurs perspectives. Elle nous permet d'avoir accès aux expériences d'interactions avec la police telles que vécues par les Autochtones en situation d'itinérance. Au travers des entretiens et des témoignages collectés, nous avons accès au cadre de référence de leur quotidien en plus des manières dont ces personnes se représentent la police.

De plus, le choix de notre méthodologie cherche à faire obstacle à l'accumulation d'études quantitatives sur l'itinérance et les Autochtones qui ne permettent pas d'explorer le sens complet de l'expérience, particulièrement lorsqu'il est question des interactions avec la police. Pour Comack (2012), il existe un discours de négation (*denial discourse*) entourant les allégations des Autochtones dénonçant des pratiques policières abusives. Lorsque les représentants de l'État ou les milieux académiques ne prennent pas ces expériences au sérieux ou les prennent comme de simples anecdotes, cela contribue au discours de négation (Comack, 2012). De plus, le contexte actuel des Commissions et Enquêtes concernant les relations des Autochtones avec les services publics au pays rend notre choix de méthode d'autant plus important, car il permet de sortir de ce

discours de négation. Cela vient s'arrimer à nos réflexions sur l'impact historique colonial de la recherche auprès des Autochtones et notre méthodologie qui alimente les processus de décolonisation de la recherche. La sortie du discours de négation est un point de départ vers la reconnaissance des impacts contemporains du projet colonial canadien. Il est d'autant plus intéressant d'observer notre objet au travers du prisme de la criminologie, car cette discipline nous permet d'ajouter aux savoirs sur les pratiques policières auprès de populations marginalisées et la manière dont celles-ci sont vécues par les principaux intéressés. En raison de notre objet de recherche et de notre posture de décolonisation de la recherche, la méthodologie qualitative est le point de départ cohérent afin de remettre les Autochtones au centre de notre étude qui les concerne (Sonn, Stevens et Duncan, 2013).

2.3 Perspective de décolonisation de la recherche

Il est essentiel à la construction de notre méthodologie de prendre en considération l'impact de l'identité autochtone. Les rapports finaux de l'ENFFADA et de la CERP sont deux récents ajouts importants à la connaissance sur le procédé génocidaire de la colonisation au Canada (ENFFADA, 2019a) ainsi que la perpétuation d'inégalités systémiques auprès des Autochtones (CERP, 2019). C'est en connaissance de ce contexte que notre étude s'inscrit dans une posture de décolonisation de la recherche et vise à recentrer le travail d'analyse sur les histoires de personnes marginalisées. Sonn et al. (2013), dans leurs travaux sur les récits de l'Apartheid, soulèvent l'importance de raconter les histoires du quotidien afin de valider les expériences d'oppression, de comprendre l'aspect collectif de celles-ci et de reconstruire les relations sociales au travers de ces histoires racontées. Ils poursuivent en nommant que la perspective décoloniale dans le milieu de la recherche n'est pas un cadre formel de directive à suivre. Il s'agit d'une expression des motifs, des préoccupations et des connaissances qui surviennent dans le processus de recherche (Sonn et al., 2013). Cette expression se retrouve dans notre choix de participants et de participantes. Il aurait été possible de monter ce projet en interrogeant à la fois des Autochtones en situation d'itinérance et des agents et agentes de police. Or, rejoignant la

réflexion de Comack (2012), les histoires des Autochtones ont trop longtemps été ignorées; il est alors essentiel qu'elles soient à la première ligne de toutes nos réflexions.

Aussi, nous nous retrouvons dans une position particulière en lien avec notre objet. L'autrice de cette étude n'est pas Autochtone et n'a jamais été en situation d'itinérance. Elle provient d'un milieu aisé, majoritairement blanc et francophone. Elle poursuit des études supérieures, ce qui ajoute au privilège et au poids dans la balance de pouvoir. La mise à plat de ces privilèges est essentielle vu notre posture constructiviste (Bourdieu et Wacquant, 1992). De plus, cela nous mène à une réflexion sur la reproduction des rapports coloniaux et le rôle du milieu académique dans celle-ci. Pour ce faire, nous utilisons les travaux de Spivak (1999) qui traitent de la question du pouvoir de parole des personnes marginalisées et en vient à dire que celles-ci n'en ont que très peu. Cette parole est reprise par les personnes issues des milieux de pouvoir (université, religion, politique), alors on parle *des* et *pour* les personnes marginalisées. Cette usurpation du pouvoir de parole s'ancre dans des dynamiques coloniales où les rapports de domination participent à l'oppression des populations indigènes¹⁴ (Spivak, 1999). L'ouvrage de Spivak a initié un débat important dans les milieux académiques concernant le rôle des chercheurs dans la reproduction des rapports de domination et la mise sous silence des voix indigènes. Elle soulève les enjeux éthiques pour les chercheurs qui se positionnent afin de parler pour les populations marginalisées. Elle appelle à déconstruire l'idée de l'objectivité en recherche puisque nos représentations sont teintées par notre bagage culturel, ce pour quoi il est essentiel de faire preuve de réflexivité afin d'y rester alerte lorsque l'on étudie des cultures différentes de la nôtre (Riach, 2017).

Cette étude a donc été initiée en considérant les impacts contemporains de la colonisation, le rôle historique des milieux académiques dans la reproduction des dominations ainsi que la diffusion de stéréotypes envers les Autochtones. Tel que susmentionné, l'autrice ne peut en rien prétendre parler pour les personnes Autochtones; son rôle est de faire ressortir les tendances des témoignages recueillis et analysés. Elle fait toutefois ce travail avec un intérêt particulier en raison d'emplois dans le réseau communautaire auprès des populations itinérantes à Montréal. L'autrice a accumulé par ses expériences de travail une sensibilité particulière aux multiples enjeux de l'itinérance, particulièrement dans les interactions avec la police. C'est ce vécu qui a,

14 L'ouvrage de Spivak se penche sur la situation des femmes dans les pays en développement mais sa discussion sur le pouvoir de parole peut s'appliquer aux Autochtones en raison des procédés coloniaux similaires.

avant tout, motivé la nécessité de centrer cette étude sur les personnes en situation d'itinérance. Avant même de cibler les expériences particulières des Autochtones, il était primordial pour l'auteurice que les récits des marginaux soient au cœur de l'étude. Cet impératif découle de son expérience en tant qu'intervenante communautaire où elle a entendu plusieurs témoignages de personnes en situation d'itinérance qui disaient se sentir invisible et ignorées lorsqu'elles rapportent des expériences négatives avec la police.

2.4 Collecte de données

2.4.1 L'entretien semi-dirigé

L'entretien est le meilleur moyen de comprendre le sens que les individus donnent à leurs expériences et d'acquérir une vision plus riche et complexe. Il permet un retour aux sources et la déconstruction de l'image des chercheurs-experts qui n'ont jamais contact avec leur objet (Brassard, 2002; Laberge et Roy, 1994). L'entretien semi-dirigé, plus spécifiquement, est une « interaction limitée et spécialisée, conduite dans un but spécifique et centrée sur un sujet particulier » (Deslauriers, 1997, p. 33). L'entretien ressemble, en surface, aux discussions informelles, mais s'en distingue par les statuts inégaux des participants et participantes. L'un est considéré comme plus expert que l'autre, d'où la nécessité de l'entretien pour avoir accès à cette connaissance. L'intervieweur arrive avec des questions principales afin de diriger la discussion, mais peut en sortir afin d'explorer ce qui est amené par la personne experte (Deslauriers, 1997). C'est ce type d'entretien qui a été privilégié en début de collecte.

Dans le cadre de cette étude, nous avons préparé un guide d'entretien afin d'explorer les thématiques principales de notre objet d'étude, c'est-à-dire : les interventions policières, l'expérience de celles-ci et les perceptions de ces interventions pour les Autochtones en situation d'itinérance. Chaque thématique se divise en sous-thèmes avec des questions spécifiques préétablies afin de pouvoir s'y référer, au besoin, durant les entretiens. Dans l'esprit de l'entretien semi-dirigé, seule la consigne de départ était identique afin de débiter chaque entretien. Le reste de la discussion s'est poursuivi selon les choix des participants et participantes, l'intervieweuse se référant au guide d'entretien uniquement pour ramener la discussion sur l'objet d'étude (Deslauriers, 1997). Notre consigne de départ était une invitation à parler de la manière dont se déroulent les interactions avec la police. Celle-ci permet aux participants et participantes de débiter avec une expérience précise, positive ou négative, ou ses impressions générales, selon son envie. Le guide d'entretien a aussi été traduit en anglais et est disponible en Annexe A.

2.4.1.1 Informations sur le déroulement du terrain

Au départ, notre objectif était de mener une douzaine d'entretiens semi-directifs avec des Autochtones en situation d'itinérance ou l'ayant été. Ce terrain a débuté en juillet 2018 et s'est étendu jusqu'en novembre 2018. De juillet à septembre 2018, l'autrice était présente dans divers espaces publics à Montréal fréquentés par les Autochtones en situation d'itinérance (Square Cabot, station Champ-de-Mars, station Place-des-Arts et le parc Émilie-Gamelin) afin d'y faire de l'observation et d'initier des contacts avec eux. L'autrice possède une expérience significative dans le milieu communautaire en travail de rue auprès des populations itinérantes du centre-ville de Montréal, c'est pourquoi cela fut notre point de départ. Cette expérience a apporté des connaissances pratiques afin d'aborder et créer des contacts avec les personnes sans abri. Toutefois, face aux multiples refus et à l'incapacité de consentir à la recherche¹⁵, la collecte s'est redirigée vers une collaboration avec des organismes communautaires afin d'y faire du recrutement dans leurs locaux. Deux organismes ont accepté. En raison de notre posture méthodologique et de notre sensibilité à l'expérience de l'itinérance, nous avons intégré ces organisations en prenant soin de créer un lien de confiance avant de solliciter des entretiens. Dans le premier organisme, l'autrice y aura effectué une présence d'environ 2 à 4 heures tous les vendredis matin pendant six (6) semaines entre octobre et novembre 2018 afin de participer à une activité avec des femmes inuites. Dans le second organisme, l'autrice aura effectué une trentaine d'heures de bénévolat en servant le repas et en passant la soirée dans un refuge. Ces deux démarches avaient comme objectif de briser la perpétuation de rapports de pouvoir entre chercheur et objet de recherche, particulièrement entre chercheuse blanche et Autochtones. Ces efforts se sont échelonnés entre septembre 2018 et novembre 2018, ils ont été arrêtés en raison de l'épuisement et face au manque d'intérêt des personnes rencontrées. Nous avons mené trois (3) entretiens durant cette période, soit nettement moins que les douze (12) participants et participantes visés en début de collecte.

Cet écart s'explique par des difficultés importantes au niveau de la collecte. Les sujets de notre étude sont hautement marginalisés et ont démontré une forte méfiance lorsque l'étude leur était présentée. Malgré une mobilisation des équipes d'intervention des deux milieux dans la diffusion

15 Principalement en raison d'états de consommation avancés.

de l'étude, la majorité des Autochtones approchés pour participer à l'étude ont refusé, ne voulant pas parler de la police. Deux raisons de refuser ont été nommées à plusieurs reprises : ne pas vouloir participer de peur de vivre des répercussions de la part des services policiers et ne pas vouloir répéter leur témoignage déposé à la CERP, passée à Montréal quelques mois auparavant. Certains ont expliqué que leur dépôt de déclaration à la CERP avait été difficile émotionnellement et ne voulaient pas revivre les traumatismes en les racontant à nouveau. Les refus persistaient aussi après avoir expliqué que les données seraient anonymes. Face à cette situation, nous avons décidé d'utiliser cette opportunité que constituait la collecte de témoignages à la Commission d'enquête. Nous avons donc choisi d'intégrer des témoignages déposés à la CERP pour compléter notre corpus.

2.4.2 Les témoignages déposés à la *Commission écoute, réconciliation et progrès*

La collecte et le traitement des témoignages des personnes voulant partager leurs expériences à la Commission étaient sous la responsabilité de l'équipe d'enquête. L'équipe était composée de dix agents d'enquête et d'une préposée aux renseignements. Ceux-ci avaient pour tâche de recueillir les témoignages, de les résumer sous formes de déclaration ainsi que d'agir à titre de témoin rapporteur dans le cadre des audiences. Au total, ce sont 1047 témoignages qui ont été collectés par l'équipe d'enquête, dont la majorité (80%) a été recueillie en personne bien qu'une ligne téléphonique ainsi qu'une boîte courriel sécurisée aient été mises en place (CERP, 2019).

Notre approche aux témoignages comme source de donnée pour ce mémoire s'ancre dans la posture présentée par Sonn et al. (2013) selon lesquels l'affirmation de soi par les histoires personnelles est une puissante source de connaissance. De plus, l'utilisation de ces données, en accès public, nous permet de contourner un terrain sursollicité en ayant accès, malgré tout, aux expériences d'interaction avec la police¹⁶ de certains Autochtones en situation d'itinérance.

16 Les témoignages extraits des travaux de la CERP font surtout état d'expériences négatives avec la police. Cela s'explique par le caractère même de la Commission qui, étant une commission d'enquête chargée de documenter l'état de la prestation des services publics aux Autochtones, est plus susceptible de recueillir des témoignages d'expériences plutôt négatives. Il s'agit d'une limite de notre échantillon qui pourra être surmontée par les études subséquentes.

2.4.3 Observation in situ

Ce type d'outil de collecte complémentaire nous permet de mieux contextualiser et comprendre les expériences des participants et participantes (Deslauriers, 1997). Au travers des observations et de discussions informelles avec des intervenants, l'autrice a pu adapter son approche des personnes autochtones itinérantes afin de faciliter le recrutement. Les données recueillies par ces outils ont surtout permis une meilleure contextualisation de l'expérience urbaine de l'itinérance et seront intégrées à l'analyse lorsque pertinentes afin de confirmer ou nuancer des résultats.

2.5 Sélection des participants et participantes et des témoins

2.5.1 Sélection des participants et participantes aux entretiens.

En ce qui concerne les entretiens, nous avons choisi trois critères d'inclusion : être âgé de plus de 18 ans, avoir connu une période d'itinérance (sans durée précise) et ne pas être en état de consommation afin de pouvoir consentir et participer à l'étude. Sur les trois participants et participantes rencontrés en entretien de face à face, deux ont accepté d'être enregistrés. Nous avons donc procédé par prise de note pour le troisième entretien. Deux entretiens se sont déroulés en anglais, le troisième en français. La durée des entretiens varie entre 15 et 25 minutes. Les trois participants et participantes ont été rémunérés pour leur temps avec une carte cadeau pour une chaîne de restauration rapide d'une valeur de 5\$. Les trois entretiens ont débuté avec la même consigne de départ, soit une invitation à parler de leur expérience avec la police à Montréal.

2.5.2 Sélection des témoins à la CERP

Afin d'identifier les témoignages pertinents à notre étude, nous avons procédé par élimination. D'abord, entre décembre 2018 et mars 2019, nous avons téléchargé l'ensemble des documents

déposés sous la rubrique *Déclaration statutaire* sur le site de la Commission www.cerp.gouv.qc.ca. Cette démarche a permis l'extraction de 246 documents. Nous avons ensuite passé en revue l'ensemble de ces documents en isolant ceux qui contenaient un ou plusieurs de ces mots-clés : police, *homeless*, itinérance, itinérant, refuge, *shelter*, contravention, *ticket*. Nous avons éliminé ceux dont les expériences se déroulaient au Nunavik puisque la région sort de notre objet d'étude. De ce processus, nous avons ciblé 21 déclarations qui abordaient de près ou de loin le thème de l'itinérance dans un milieu urbain connu¹⁷. L'autrice a ensuite lu attentivement l'ensemble de ces déclarations afin d'en cibler celles qui étaient déposées par des personnes en situation d'itinérance ou qui témoignent d'interactions avec la police lors d'un épisode d'itinérance passé. Nous en avons retenu 8. Pour déterminer si le témoin était en situation d'itinérance ou rappelait une expérience durant un épisode passé, nous avons porté attention aux mots utilisés par le témoin pour décrire son expérience (itinérance, itinérant, *homeless*). Nous avons aussi porté attention au contexte décrit dans le témoignage ou au lieu d'enregistrement du témoignage. Sur les 8 déclarations retenues, 5 ont été identifiées à l'aide d'indices dans le texte (nommer vivre dans un parc, utiliser les services d'un refuge pour sans abri, utiliser un logement provisoire, témoigner à la CERP à partir d'un refuge ou centre de jour pour sans abri).

Ensuite, nous avons extrait du même site web 24 transcriptions d'audiences ciblées par les thèmes¹⁸ notés dans le résumé de chaque audience. Ces transcriptions ont eu un traitement identique que les déclarations, nous les avons d'abord passés en revue afin d'isoler ceux qui faisaient mention des mots-clés susmentionnés. Cela a permis de ressortir 10 transcriptions qui ont été lues attentivement afin d'en isoler les témoignages pertinents. De cette relecture, nous en avons sélectionné 5 ; 3 sont des déclarations statutaires présentés devant le juge Viens par des enquêteurs-rapporteurs de la Commission et 2 sont des témoignages *in situ*¹⁹.

17 Lorsque l'endroit de l'expérience était inconnu, la déclaration était éliminée puisque notre objet traite des interactions en milieu urbain et non en milieu rural ou dans les réserves.

18 Nous avons ciblé les thèmes de l'itinérance, de la police et de la judiciarisation de l'itinérance.

19 Une personne a témoigné par télé-témoignage à la Commission.

2.6 Profil de l'ensemble des participants et participantes

Nous avons ainsi accès à 16 témoignages d'Autochtones de nations diverses en situation d'itinérance ou ayant vécu un épisode par le biais d'entretiens de face à face et de témoignages livrés à la CERP. Nous avons associé un nom fictif²⁰ à chacun afin d'anonymiser les participants et participantes et pour donner un nom à ces voix marginalisées. Nous retrouvons 7 Inuit et 9 personnes issues des Premières Nations ; la nation spécifique n'est disponible que pour 3 participants et participantes. Notre échantillon comporte les récits de 8 hommes et de 8 femmes. L'âge n'est disponible avec certitude que pour cinq personnes, les témoignages²¹ de la Commission étant anonymisés dans la plupart des cas. On retrouve une étendue d'âge allant de 27 à 51 ans. Nous retrouvons aussi une répartition presque égale au niveau de la langue entre le français (7) et l'anglais (9).

Les lieux de l'itinérance des participants et participantes à l'étude sont diversifiés au niveau des milieux urbains : 11 à Montréal, 4 à Val-d'Or et un à Gatineau. Des 11 témoignages traitant d'une expérience d'itinérance à Montréal, on retrouve 7 Inuit, dont 6 femmes. À Val-d'Or, ce sont deux hommes et une femme des Premières Nations. Les deux hommes s'identifient à la nation algonquine dans leur témoignage. À Gatineau, nous avons le témoignage d'une femme s'identifiant comme « *Native* », c'est-à-dire provenant des Premières Nations. Le tableau suivant résume le profil des 16 participants et participantes à notre étude :

20 Les noms ont été sélectionnés à partir de la liste des enfants autochtones morts dans les pensionnats. Cette liste colligée par le *Centre national pour la vérité et la réconciliation* comprend plus de 2800 noms et a été présentée au Musée de l'histoire de Gatineau le 30 septembre 2019 (ICI.Radio-Canada.ca, 2019). Cette démarche se veut une façon de connaître ces prénoms afin qu'ils puissent participer à la diffusion d'histoires de membres de leurs communautés.

21 Afin de faciliter la lecture, nous utiliserons le terme témoignage pour l'ensemble de notre matériel. La distinction entre les entretiens et le matériel provenant de la CERP sera précisée lors des citations d'extraits.

Tableau 1 : Caractéristiques des témoins

NOM	Type de document	Langue	Genre*	Lieu de l'épisode d'itinérance	Origine Premières Nations (PN) ou Inuk
<i>Agnes</i>	Entretien	Anglais	F	Montréal	Inuk
<i>Carrie</i>	Entretien	Anglais	F	Montréal	Inuk
<i>Louis</i>	Entretien	Français	H	Montréal	PN - Innu
<i>Charles</i>	Déclaration	Français	H	Montréal	PN
<i>David</i>	Déclaration	Anglais	H	Montréal	Inuk
<i>Eric</i>	Déclaration	Anglais	H	Montréal	Inuk
<i>Violet</i>	Déclaration	Anglais	F	Gatineau	PN
<i>Eva</i>	Déclaration	Anglais	F	Montréal	Inuk
<i>Francis</i>	Déclaration	Français	H	Val-d'Or	PN
<i>Flora</i>	Déclaration	Anglais	F	Montréal	PN
<i>Gabriel</i>	Déclaration	Français	H	Montréal	PN
<i>Gloria</i>	Déclaration rapportée par témoin rapporteur	Anglais	F	Montréal	Inuk
<i>Harriet</i>	Déclaration rapportée par témoin rapporteur	Anglais	F	Montréal	Inuk
<i>Ida</i>	Déclaration rapportée par témoin rapporteur	Français	F	Val-d'Or	PN
<i>Isaac</i>	Témoignage	Français	H	Val-d'Or	PN – Algonquin

Pierre	Témoignage**	Français	H	Val-d'Or	PN – Algonquin
---------------	--------------	----------	---	----------	----------------

* Le genre est déduit des pronoms utilisés dans les témoignages. Afin de simplifier nos analyses, nous utilisons le mode binaire homme/femme dans la présentation de nos résultats. L'autrice est consciente que l'identité de genre peut être multiple et s'étend au-delà de la binarité mais il nous est impossible d'avoir accès à cette information en raison du contexte de production des données.

** Pierre a témoigné par télé-témoignage à la Commission.

2.7 Stratégies d'analyse

Suivant une démarche inductive, l'analyse s'est effectuée à l'aide d'une méthode de théorisation ancrée (Paillé, 1994). Après la retranscription et l'identification des témoignages, nous avons traité l'ensemble du matériel comme des entretiens. De ce fait, nous avons laissé le matériel nous guider dans l'identification des thèmes et des dimensions. Par un procédé itératif, nous avons d'abord sélectionné le matériel le plus riche (un entretien et un témoignage) à partir duquel nous avons construit un arbre thématique que nous avons appliqué à l'ensemble du matériel, en l'adaptant au fur et à mesure lorsque de nouvelles dimensions émergeaient. Cette démarche a été consignée à la main et dans le logiciel de traitement de texte *LibreOffice Writer*. Lorsque de nouvelles dimensions étaient identifiées, nous retournions à la recension afin de construire de nouveaux thèmes.

Cette démarche a fait ressortir deux grands thèmes : **l'expérience de l'itinérance** avec les dimensions de l'occupation des milieux urbains et les univers relationnels et, **les interactions avec la police** avec les dimensions des attentes, des éléments déclencheurs, de la fréquence de contact, des comportements policiers et les impacts des interactions.

2.8 Concepts mobilisés

Compte tenu de l'objet de notre étude et des dimensions qui ressortent de nos analyses, il est important de clarifier le concept de comportement qui se subdivise, dans notre étude, en pratiques et en attitudes.

Contrairement aux conduites qui sont volontaires et conscientes, un **comportement** est une manière plus ou moins volontaire d'agir en général. Il devient observable quand il s'agit d'un comportement externe suffisamment manifeste pour que deux ou plusieurs observateurs s'entendent sur la présence de ce comportement (Legendre, 1993, p. 228). Par termes associés, les comportements sont liés aux pratiques et aux attitudes (Legendre, 1993).

En sociologie, l'**attitude** est un attribut constant du comportement ou de la personnalité. Il s'agit d'une manière organisée et cohérente de penser, de ressentir et de réagir à l'égard des individus et des groupes, des problèmes sociaux ou, plus généralement, à l'égard de tout élément de l'environnement. Une attitude est basée sur un système de valeurs qui se manifeste dans les comportements (Legendre, 1993, p. 112). On peut alors faire un lien avec le système mise en place par les représentations sociales. Les expériences sociales informent les attitudes, qui s'actualisent dans les pratiques (Boutanquoi, 2008; Jodelet, 2003).

Les **pratiques**, au sens général, sont la mise en application des manières de procéder relatives à un secteur de l'activité humaine. La pratique permet de s'acquitter d'une tâche spécifique en suivant un ensemble particulier de règles d'action. Il s'agit aussi de l'expérience qui s'acquiert par l'exercice de l'activité. La pratique peut être propre à un individu ou à une collectivité (Legendre, 1993, p. 1007).

Ces concepts seront mobilisés dans notre second chapitre d'analyse traitant des interactions avec la police. Ils nous permettront de comprendre la construction des représentations de la police.

2.9 Considérations éthiques

Le présent mémoire bénéficie d'un Certificat éthique stipulant que ses protocoles respectent les règles d'éthique énoncées dans la *Politique sur la recherche avec des êtres humains* de l'Université de Montréal. Ce certificat a été délivré par le *Comité d'éthique de la recherche – Société et culture (CER-SC)* le 18 juillet 2018, a été renouvelé le 6 septembre 2019 et vient à échéance le 1^{er} octobre 2020. Une copie du certificat se retrouve en Annexe B.

Nous nous assurons aussi de la plus grande confidentialité pour nos participants et participantes en retirant toutes les mentions de lieux ou de caractéristiques pouvant les identifier.

2.10 Forces et limites de la démarche

2.10.1 Forces

Nous sommes d'avis que notre méthodologie, alliant entretiens et témoignages de Commission d'enquête, est un atout indéniable pour cette étude. En effet, une telle démarche d'analyse n'a, à notre connaissance, jamais été tentée dans un contexte de mémoire de maîtrise en criminologie au Québec. Il s'agit d'une approche innovante.

Aussi, notre méthodologie vise à faire entendre des voix trop peu souvent entendues, une position essentielle à notre avis. La posture constructiviste demande au chercheur de rompre avec ses présupposés sans oublier que l'acteur étudié et le chercheur font partie du même monde social. À ce titre, toute production scientifique devient une coconstruction du savoir car on reconnaît « que la vision et les interprétations des agents sont une composante incontournable de la réalité complète du monde sociale » (Bourdieu et Wacquant, 1992, p. 13). La neutralité et l'objectivité pure n'existent pas en sciences sociales. De ce fait, notre choix méthodologique d'exclure les policiers de notre échantillon pour favoriser les voix autochtones est conscient et clair. Nous ne nous en cachons pas, il s'agit d'un choix essentiel à la pertinence de notre étude.

2.10.2 Limites

Une limite importante de notre étude s'est présentée lors de notre terrain de collecte. En effet, plusieurs demandes de collaboration avec des organismes communautaires pour le recrutement sont restées lettre morte. Nous supposons une sursollicitation de ces milieux de la part de la Commission en cours et l'attention accrue vis-à-vis de l'itinérance autochtone depuis les événements de Val-d'Or. Aussi, notre terrain s'est déroulé pendant le déménagement et la

fermeture du centre Open Door, un organisme important pour les populations itinérantes autochtones à Montréal.

C'est en raison de ces obstacles à la collecte que nous avons recueilli des témoignages déposés à la CERP. Cette méthodologie, quoiqu'innovante, comporte des limites au niveau du contexte de production des données. Sur l'ensemble, et compte tenu du cadre dans lequel les témoignages ont été produits, la qualité des informations est inégale sur les expériences d'itinérance. La Commission avait une structure d'enquête, mais n'avait pas d'intérêt pour les expériences des personnes. De plus, l'autrice reste consciente que les motivations de témoigner à une Commission d'enquête ne sont pas, dans la plupart des cas, de rendre compte des bonnes expériences. Ainsi, même si ce n'est pas le cas pour tous les témoignages ciblés pour cette étude, il reste que la plupart des témoins vont rapporter des expériences négatives. Il s'agit là d'un biais important.

Finalement, le petit nombre de documents dans notre échantillon ne permet pas une généralisation de nos résultats à l'ensemble des Autochtones en situation d'itinérance ou ayant vécu des épisodes d'itinérance de la province. Toutefois, en raison de l'innovation de notre démarche, notre mémoire se veut une exploration des représentations des interactions avec la police et cherche à ouvrir la voie pour d'autres afin d'en approfondir les connaissances.

CHAPITRE 3: L'EXPÉRIENCE DE L'ITINÉRANCE

Ce premier chapitre d'analyse a pour but de présenter un portrait de l'itinérance telle que vécue par nos témoins, participants et participantes ainsi que les univers relationnels soulevés. Nous présentons un portrait diversifié qui rapporte une détresse commune en lien avec le quotidien de l'itinérance. En plus de fournir un portrait plus descriptif de l'expérience de l'itinérance de nos témoins, cette présentation est d'autant plus intéressante en raison de notre cadre théorique. En effet, nous adhérons à la posture de Dubet (1994) comme quoi la mise en lumière de l'expérience des acteurs permet d'en comprendre les logiques, comportements et représentations. Ainsi, ce chapitre nous permet de mieux comprendre l'ensemble social que représente l'itinérance autochtone en milieu urbain, un sujet peu abordé dans la littérature scientifique québécoise.

3.1 Profils d'itinérance

Puisque l'expérience concrète des interviewés est essentielle pour comprendre les systèmes de représentation, nous présenterons le profil de l'itinérance de notre échantillon.

Comme précisé dans notre chapitre de recension, la définition de l'itinérance est multiple et varie selon les intérêts de recherche. Dans notre étude, en dépit des limites de cette définition, nous conceptualisons l'itinérance par les lieux fréquentés en nous appuyant sur la définition de Gaetz et al. (2012) puisqu'il s'agit de l'information disponible pour l'ensemble de notre échantillon²². Les milieux urbains fréquentés lors de l'épisode d'itinérance sont majoritairement Montréal (11 personnes), les autres répondants provenant de Val-d'Or (4) et Gatineau (1). Au-delà des lieux fréquentés, nous avons de l'information en ce qui a trait à la durée de l'épisode d'itinérance (information disponible pour 13 personnes). En alliant ces deux angles d'observation du phénomène, cela nous permet de faire ressortir un portrait global de l'expérience de l'itinérance

²² Nous ne pouvons pas appliquer la définition de l'itinérance autochtone proposée par Thistle (2017) en raison de l'information inégale entre les témoignages de par le contexte de production de ceux-ci.

telle que vécue par les membres de notre échantillon. Dans cette optique, nous présenterons deux profils : le premier selon la durée et le second selon les lieux fréquentés.

3.1.1 Profil selon la durée

La durée de l'itinérance permet d'en déterminer la chronicité et fait ressortir des trajectoires particulières. Généralement, les études utilisent la typologie : itinérance situationnelle, itinérance cyclique et itinérance chronique (Lévesque et al., 2010). Il n'existe toutefois aucun consensus sur la durée qui permet de distinguer ces trois profils d'itinérance ; elle varie selon les études.

Dans notre échantillon, la durée de l'épisode d'itinérance est disponible pour 13 personnes. À partir de ces données, il est possible de faire ressortir la typologie susmentionnée, soit les trois profils d'itinérance selon la durée : situationnelle, cyclique et chronique. Latimer et al. (2015) répartissent la chronicité de leur échantillon en 6 intervalles de durée²³ : moins de 1 mois, 1 à 7 mois, 7 mois à un an, 1 à 4 ans, 2 épisodes ou plus en 3 ans ou moins et 4 ans et plus. Puisqu'il nous est impossible de déterminer si les participants et participantes à notre étude ont vécu plusieurs épisodes d'itinérance sur plusieurs années, nous avons créé nos intervalles avec les informations disponibles. Nous avons conservé, à l'instar du rapport de Latimer et al. (2015), une durée de 4 ans et plus comme étant le marqueur d'une itinérance chronique. Ainsi, les intervalles de durée²⁴ utilisés pour distinguer les profils sont : moins d'un an (itinérance situationnelle), 1 à 4 ans inclusivement (itinérance cyclique), plus de 4 ans (itinérance chronique).

a) Itinérance situationnelle

L'itinérance situationnelle est temporaire et découle d'un événement soudain. Ici, le profil est exclusivement féminin. Deux femmes issues des Premières nations rapportent avoir une expérience d'itinérance de moins d'une année. De plus, les deux rapportent des expériences de violences interpersonnelles qui semblent être à l'origine de leur itinérance. Une fait part d'un incident de violence conjugale (Flora) et l'autre, de menaces et de violences physiques de la part

23 Cette échelle de durée est privilégiée par l'autrice afin de faciliter les comparaisons entre notre échantillon et les résultats des derniers décomptes.

24 La durée a été calculée jusqu'en 2018 puisqu'il s'agit de l'année de collecte des témoignages par la CERP et des entretiens semi-dirigés.

d'un colocataire (Violet). Toutes deux ont vécu un épisode d'itinérance de quelques mois à la suite de ces expériences de violence. Cela les a menées à solliciter le soutien d'un refuge pour femmes :

« I figured I would go to a shelter.» (Violet, Gatineau, Première Nation, CERP)

« I found a second stage housing offered by the [nom de la ressource] and the social worker from this Program helped me (...). » (Flora, Montréal, Première Nation, CERP)

À la suite du séjour dans les refuges, les deux femmes ont eu accès à un logement. Violet a trouvé un logement par elle-même quelques semaines plus tard alors que Flora a eu accès à un programme de logement supervisé pour sortir de l'itinérance. Les deux femmes ont des enfants qui vivent avec elles et qui ont été témoins ou victimes des violences.

b) Itinérance cyclique

L'itinérance cyclique se caractérise par des aller-retour entre la rue et les ressources ou un logement. Il s'agit du profil d'itinérance le plus commun et cela se traduit dans notre corpus. En effet, l'itinérance cyclique correspond au plus grand nombre de témoignages de notre échantillon (7). Il y a 2 femmes et 5 hommes dont les expériences de l'itinérance vont d'une année à au moins 4 ans. Deux hommes ont vécu leur itinérance à Val-d'Or et les autres sont à Montréal. La majorité (5) semble encore être en situation d'itinérance puisque leurs témoignages ont été recueillis dans des refuges et un centre de jour pour personnes itinérantes. Il n'y a que deux hommes qui ne sont plus en situation d'itinérance au moment de leur témoignage ; un vit avec ses sœurs à la suite d'une longue hospitalisation (Isaac) et l'autre est dans un établissement de détention (David).

À l'exception d'un homme (Gabriel), l'ensemble des personnes ayant une expérience d'itinérance cyclique à Montréal est Inuit (2 femmes et 2 homme). Cela fait écho au phénomène de surreprésentation des Inuit dans la population itinérante autochtone à Montréal. Comme soulevé dans le chapitre de recension, les Inuit sont particulièrement nombreux à vivre de l'itinérance au centre-ville de la métropole (Latimer et al., 2015, 2019).

Aussi, il est probable que les trois femmes pour lesquelles l'information sur la durée de l'expérience de l'itinérance est inconnue se situent aussi dans cette catégorie.

c) Itinérance chronique

L'itinérance chronique est un profil d'itinérance plus constant et étendu dans le temps. Ce profil touche plus souvent des personnes atteintes de troubles de santé mentale ou connaissant de graves problèmes de toxicomanie (Echenberg et Jensen, 2012). Dans notre étude, ce profil d'itinérance correspond à des personnes se trouvant en situation d'itinérance depuis plus de 4 ans. Ce profil correspond à celui de quatre personnes, trois hommes originaires des Premières Nations (Louis, Charles et Pierre) et une femme Inuk (Gloria). À l'exception de celles d'un homme (Pierre), ces expériences d'itinérance se déroulent à Montréal et sont encore d'actualité au moment des témoignages. Respectivement, les durées de l'itinérance dans ce profil sont de 7 ans (Charles), 9 ans (Louis), au moins 15 ans (Gloria) et entre 15 et 20 ans (Pierre).

En plus d'un ancrage temporel plus chronique que leurs pairs, ce profil présente, dans la plupart des cas, des enjeux au niveau de la consommation d'alcool. Pour ces trois personnes (Charles, Pierre et Gloria), l'alcool est présent dans le quotidien de l'expérience de l'itinérance.

On ne peut pas faire ressortir de tendances en n'observant que la durée de l'itinérance. Or, un profil se distingue en raison de la chronicité de son itinérance en dehors d'un milieu urbain. Pierre est un homme issu des Premières Nations qui a vécu son itinérance dans la région de Val-d'Or et dans la ville elle-même. Pierre rapporte que son épisode d'itinérance en ville a duré 3 ans, le reste étant ponctué de déplacements entre les communautés de la région. On peut donc observer que l'itinérance chronique n'est pas uniquement un attribut des grandes métropoles. Elle existe aussi en milieu rural et dans les réserves mais elle risque d'être vécue différemment que dans les milieux urbains dans la mesure où les refuges et les services d'aide sont moins accessibles que dans les grandes métropoles (Patrick, 2015). En effet, les quatre personnes correspondant à ce profil rapportent avoir utilisé des ressources d'hébergement dans les milieux urbains. Ces ressources offrent repas, logis et écoute de la part d'intervenants. Les trois personnes

vivant leur itinérance à Montréal ont accès à des refuges autochtones où l'intervention prend en compte les particularités autochtones.

L'identification de ces profils d'itinérance permet de constater que, à l'instar des études sur l'itinérance, notre échantillon est composé en majorité de personnes qui correspondent à un profil d'itinérance cyclique. Toutefois, les limites de notre matériel ne permettent pas de déterminer avec certitude la durée de l'itinérance pour l'ensemble des participants et participantes. De ce fait, il est possible que davantage de personnes aient eu, à un moment de leur vie, un profil d'itinérance qui correspond à un profil d'itinérance chronique. Même si nous n'avons qu'une personne qui s'inscrit dans ce profil, la trajectoire de Pierre fait ressortir que l'itinérance des Autochtones est une réalité qui touche aussi les Autochtones vivant en communautés.

En somme, des 13 témoignages qui nous permettent de déterminer une durée de l'expérience de l'itinérance, quatre (Pierre, Violet, Flora et Isaac) ne sont plus en situation d'itinérance au moment de leur témoignage. Dans notre échantillon, il est difficile de faire ressortir un profil de genre, mais l'itinérance cyclique et chronique semble toucher plus d'hommes que de femmes. Toutefois, même si les femmes de notre échantillon ont généralement des durées d'itinérance moins longues que les hommes, comme attendu en regardant les résultats des décomptes (Latimer et al., 2019), elles ont des expériences d'itinérance plus ancrées dans le temps lorsqu'on les compare aux trajectoires de femmes non autochtones. En effet, les femmes non autochtones semblent généralement connaître des périodes d'itinérance (moins de 1 mois, 1 à 3 mois, 3 à 6 mois) plutôt que des trajectoires d'itinérance plus ancrées (1 an et plus). Or, la plupart des femmes de notre échantillon connaissent des épisodes d'itinérance qui s'étendent au-delà de quelques mois ce qui pourrait laisser entendre que la durée de l'itinérance pour les femmes autochtones est plus longue que pour celle des femmes non autochtones.

3.1.2 Profil selon les lieux fréquentés

En nous appuyant sur la typologie de Gaetz et al. (2012), les personnes en situation d'itinérance : sont sans abri, ont recours aux refuges d'urgence, sont logées provisoirement ou sont à risque

d'itinérance. Même si les informations sont parcellaires, il est possible de préciser la situation des 16 personnes participant à notre étude selon cette typologie.

La majorité (15) se retrouve dans une situation d'itinérance qui correspond au profil de sans abri et d'utilisateurs de refuges. La démarcation entre les deux profils n'est pas nette. Six personnes de notre échantillon oscillent d'un profil à l'autre, c'est-à-dire que le recours aux refuges se combine au sans-abrisme. Deux personnes ne rapportent pas d'utilisation de refuge donc sont catégorisées uniquement dans le premier type et une personne rapporte ne jamais dormir « dans la rue », donc est uniquement utilisatrice de refuge. Les autres (4 personnes) se retrouvent plutôt au croisement d'expérience entre le type 1 (sans abrisme) et 3 (logement provisoire), le type 2 (refuge d'urgence) et 3 (logement provisoire) et le type 1 (sans abrisme) et 4 (risque d'itinérance).

La typologie de Gaetz et al. n'est pas très opérationnelle puisqu'elle ne permet pas de bien rendre compte de la pluralité des expériences d'itinérance et des croisements d'expérience.

Tableau 2 : Répartition des témoignages selon les types d'itinérance répertoriés

Types d'itinérance	Témoignages
1) sans-abri	Agnes, Carrie, Charles, David, Eva, Francis, Gloria, Harriet, Ida, Isaac, Pierre
2) utilisation des refuges	Agnes, Louis, Carrie, Charles, Eric, Violet, Flora, Gloria, Harriet, Isaac
3) logement provisoire	David, Eric, Flora
4) à risque d'itinérance	Francis, Gabriel

Concernant le troisième type d'itinérance, soit les personnes logées provisoirement, on retrouve trois personnes (deux hommes et une femme). Seule la femme est Inuk. Il en ressort une diversité quant au type de logement temporaire utilisé. Dans cette typologie, les auteurs spécifient cinq types de logements provisoires ; on en retrouve trois d'entre eux dans notre corpus. Un homme

(David) passe d'une situation de sans-abrisme à la détention, donc une prise en charge institutionnelle sans garantie de logement permanent à la sortie. L'autre homme (Eric) se décrit comme un « couch-surfer » chez sa sœur, donc vivant temporairement avec elle, et utilise les refuges en parallèle (son témoignage a été recueilli alors qu'il était dans un refuge) « I explained to him that I was waiting for my sister and going to sleep at her place because I had nowhere else to go for the night. » (Eric, Montréal, Inuk, CERP). Finalement, la femme de cette catégorie (Flora) fait appel à un refuge pour femmes autochtones afin de bénéficier d'un logement transitoire pour fuir une situation de violence conjugale : « I found a second stage housing offered by the [nom de la ressource] and the social worker from this Program helped me and brought me every time to Court, then the charges were dropped. » (Flora, Montréal, Première Nation, CERP)

Le quatrième type d'itinérance, les personnes à risque, rapatrie l'expérience de deux hommes issus des Premières Nations. L'un vit son expérience d'itinérance à Val-d'Or (Francis) et l'autre, à Montréal (Gabriel). Les deux font référence à des problématiques psychosociales qui peuvent rendre les personnes à risque de vivre de l'itinérance. La typologie fait référence à la perte d'emploi, la perte de soutiens (relationnels ou autres), les troubles de santé mentale, les problèmes de consommation de drogues et d'alcool ainsi que la détérioration des relations. On peut voir ces facteurs dans les deux témoignages et donc déduire que les deux se trouvent fortement à risque de sans-abrisme :

« Ma situation s'est dégradée. J'ai vécu de l'instabilité, niveau judiciaire, consommation, santé mentale. » (Francis, Val-d'Or, Premières Nations, CERP)

« On traînait sur la rue Sherbrooke, coin Saint-Urbain. Plusieurs personnes étaient assises, buvaient de la bière et quêtaient pour du change. J'étais là aussi, je suis tombé creux, je ne travaillais plus, je ne faisais rien. J'étais là juste pour boire de la bière, rire des autres et rire de moi-même. » (Gabriel, Montréal, Première Nation, CERP)

En observant notre matériel sous l'angle de la durée de l'itinérance et des lieux fréquentés, il en ressort un portrait global diversifié, quoique descriptif. Les deux types de profils sont difficilement dissociables, tant entre les profils qu'à l'intérieur d'une même typologie, puisque l'expérience de l'itinérance est complexe. Lorsque l'on compare notre matériel, qui concerne l'expérience de personnes autochtones, aux données sur la population itinérante générale,

uniquement disponibles pour Montréal, on remarque des expériences d'itinérance plus longues et ancrées dans la chronicité. Il semble s'agir d'une particularité de l'itinérance autochtone, la tendance étant apparue dans les deux derniers décomptes à Montréal. Les Autochtones rapportent plus souvent que les non-Autochtones avoir passé l'année précédente en situation d'itinérance et disent avoir commencé à vivre de l'itinérance dans leur vie plus tôt que les non-Autochtones (Latimer et al., 2015, 2019).

3.1.3 L'appropriation des espaces publics

Malgré un niveau d'information inégal, des lieux communs sont souvent mentionnés dans les témoignages. Ces lieux sont des points d'ancrage dans des environnements inconnus. L'appropriation des espaces publics par les populations itinérantes autochtones détient un caractère identitaire qui permet d'habiter ces lieux et créer un « chez-soi » (Margier, 2014). Ce sentiment d'appartenance se traduit au-delà de la fréquentation d'un lieu et transparaît dans le langage utilisé pour parler de l'expérience de l'itinérance. Dans quelques témoignages, les personnes utilisent le « nous », ou la forme anglophone « we », pour parler de leur expérience, comme si leur individualité était subordonnée au groupe fréquentant leur lieu de prédilection. Par ce langage et cette fréquentation, le lieu devient habité et on peut y voir le besoin de recréer une communauté. Nous le rappelons, l'itinérance est bien plus qu'un problème de logement, l'enjeu relationnel est aussi important. Les témoignages des participants et participantes à notre étude permettent d'entrevoir que les Autochtones qui se retrouvent en situation d'itinérance en ville vont se rassembler dans les lieux où des gens de la même origine se retrouvent afin de recréer des liens sociaux. L'aspect relationnel de ce regroupement est central à l'expérience de l'itinérance urbaine de nos participants et participantes.

a) Les espaces publics au centre-ville

À Montréal, deux secteurs sont mentionnés dans les témoignages : un secteur qui englobe la station Berri-UQAM et l'autre, l'intersection Saint-Urbain et Sherbrooke. Ce secteur est

fréquenté par quatre de nos participants, tous des hommes, dont trois sont issus des Premières Nations (le quatrième est Inuk). Le secteur est à proximité du Centre d'amitié autochtone de Montréal, ce qui pourrait expliquer cette appropriation du lieu. Même si ce secteur est évoqué par ces quatre hommes, il ne semble habité au quotidien que par deux d'entre eux : Charles et Gabriel.

« Nous sommes beaucoup d'[A]utochtones au coin S[ain]t-Urbain/Sherbrooke. » (Charles, Montréal, Première Nation, CERP)

« On traînait sur la rue Sherbrooke, coin S[ain]t-Urbain. Plusieurs personnes étaient assises, buvaient de la bière et quêtaient pour du change. » (Gabriel, Montréal, Première Nation, CERP)

Ce secteur, surtout l'intersection, est utilisé comme lieu de rassemblement et de convivialité pour des groupes d'autochtones que deux de nos participants fréquentent. Les pairs itinérants sont aussi importants dans le processus d'appropriation des espaces publics et la création d'un « chez-soi ». Ils permettent de survivre à l'environnement hostile de l'itinérance et de délimiter un territoire où on peut retrouver des pairs qui nous ressemblent (Margier, 2014).

Le second secteur est celui du square Cabot, adjacent à la station Atwater. Nous avons relevé dans notre chapitre de recension l'investissement d'importants repères identitaires dans certains parcs du centre-ville pour les Inuit en situation d'itinérance, particulièrement le square Cabot. En effet, il est un des seuls espaces verts du secteur et possède une valeur symbolique forte pour les Inuit qui se retrouvent à Montréal. Il a été peu à peu investi par ces derniers comme point central de leur expérience montréalaise. Les Inuit venant à Montréal pour des soins de santé sont envoyés dans un hôpital situé dans ce secteur et le Module du Nord, qui assure la liaison entre les services de santé du Nunavik et ceux de Montréal, est aussi à proximité. De plus, jusqu'en décembre 2018, le Centre de jour La Porte Ouverte (Open Door) opérait à quelques minutes à pied du square²⁵. Le 15 novembre 2019, le centre Résilience Montréal²⁶ a ouvert ses portes en

25 Le Centre a déménagé dans de nouveaux locaux dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Au moment de la rédaction, un nouveau centre de jour pour Autochtones prévoit une ouverture en novembre 2019 à côté du square Cabot afin de répondre aux conséquences du déménagement de La Porte Ouverte. Depuis la fermeture des locaux adjacents au square, 14 personnes itinérantes ont été retrouvées mortes dans le parc et les travailleurs de rue du secteur estiment que plusieurs femmes autochtones qui auraient trouvées refuge au Centre de jour ont disparu (Curtis, 2019).

26 Résilience Montréal est un centre de jour et un centre de bien-être qui fournit repas, refuge, soutien en santé mentale et en santé physique (Montreal Gazette, 2019). Le centre est opéré en collaboration par Native Women's

face du square Cabot afin de pallier la crise qui a suivi la fermeture du Centre de jour Open Door (Native Women's Shelter of Montreal, 2019). La littérature note que les nouveaux arrivants ont le réflexe de se retrouver au square Cabot, qu'ils connaissent souvent avant même leur arrivée. Ainsi, cet espace public devient un lieu de rassemblement et de récréation d'une communauté (Dessureault, 2015; Margier, 2014).

Margier (2014) note que cette présence quasi permanente est une façon de protéger les liens sociaux. En concordance avec les études de Margier sur la fréquentation du square par les Inuit de Montréal, cinq des sept personnes identifiées comme Inuit révèlent fréquenter ce secteur. Margier soulève la dimension identitaire de l'appropriation d'un lieu et explique comment un espace public peut devenir un élément majeur de la constitution d'un « chez-soi » au travers de sa fréquentation et des relations sociales qui s'y construisent. La rencontre de pairs itinérants qui leur ressemblent rend ces relations significatives et permet de mieux négocier l'expérience de l'itinérance. Comme l'exprime cette participante, un réseau d'entraide et de solidarité s'y crée :

« And, I'm very happy, I have a lot of friends here too that are homeless. I never knew I was gonna be a homeless,... hum. I started to hang out with the homeless people around here. [...] Because, I get my pills [nom de la pharmacie] here. And that's how I started to hang out here, when I pick up my pills, I started to find this place [nom de l'organisme] and I started to find people, homeless people, and I started to speak with them and I started to learn about them and then I started to help them out. » (Agnes, Montréal, Inuk, entretien)

De plus, au travers de la création de liens sociaux entre les personnes qui fréquentent le square, le lieu devient un havre de sécurité dans un contexte urbain qui peut être hostile. Ce réseau relationnel vient répondre aux conséquences de la rupture psychosociale qui s'associent souvent à l'itinérance. La même participante exprime que les relations qu'elle a développées avec des pairs au square Cabot la protègent : « I always help them. They never help me back, but I respect them because they're protecting me on the streets, to be safe too... the homeless people. » (Agnes, Montréal, Inuk, Entretien)

Ainsi, notre matériel nous permet d'observer le rôle important du square Cabot dans l'expérience de l'itinérance des Inuit. En concordance avec les travaux de Margier, le square semble revêtir un rôle de protection car il permet aux Inuit de se rassembler et de reconnecter avec des membres de

Shelter of Montreal et Nazareth House (Native Women's Shelter of Montreal, 2019).

leurs communautés d'origine. Il pourrait être intéressant d'explorer si l'intersection Saint-Urbain/Sherbrooke revêt un rôle identitaire similaire pour les membres des Premières Nations.

b) Des espaces publics à l'extérieur du centre-ville

À Montréal, les lieux investis par les personnes autochtones itinérantes se trouvent au centre-ville, au milieu de la cohue urbaine ; ces espaces deviennent des lieux de rassemblements et de paix. À Val-d'Or, ce sont des lieux à l'extérieur du centre-ville qui semblent être occupés par les personnes autochtones itinérantes et choisis dans l'optique d'être isolé pour se protéger. En effet, les personnes s'éloignent du centre-ville pour ne pas être dérangées (surtout par la police) et pour ne pas déranger (afin d'éviter des plaintes à la police). On ressent moins d'appropriation des espaces publics dans le discours des personnes ayant été en itinérance à Val-d'Or, on observe plus une quête de sécurité. Les lieux physiques pour les personnes à Val-d'Or ont moins d'importance au niveau de l'appartenance que le square Cabot à Montréal. On observe une fonction plus utilitariste de l'espace : « Le seul temps qu'on allait en ville, c'était juste pour aller au dépanneur puis acheter notre bière, puis on retournait dans notre boisé. » (Isaac, Val-d'Or, Première Nation, CERP)

Quoique les espaces publics n'investissent pas les mêmes rôles selon que l'itinérance soit vécue à Montréal ou à Val-d'Or, l'esprit de communauté est présent dans le langage utilisé par des membres des deux groupes pour parler de l'expérience de l'itinérance. Certains font référence à l'expérience de l'itinérance au « nous », le groupe devenant indissociable de l'individu dans l'expérience. Dans les deux groupes, on retrouve des discours collectifs qui permettent de discerner l'importance des pairs dans le quotidien de l'itinérance.

« We would need help even if we are drunk because we can['t] go to shelter and we need to sleep on hotel stair way where it is open » (Harriet, Montréal, Inuk, CERP)

« Bien... on traînait un peu dans le bois, dans le chemin de fer, puis on allait dormir au [nom du refuge]. Les premières années, on dormait plus au [nom du refuge]. [nom du refuge], on allait dormir-là, on déjeunait, on partait. On a fait ça à peu près ça deux (2) ans. » (Isaac, Val-d'Or, Premières Nations, CERP)

En somme, notre matériel permet de voir que l'utilisation des espaces publics remplit des fonctions diverses. D'un côté, on observe une fonction de rassemblement et de création de liens dans un espace urbain hostile. De l'autre, on voit une fonction de sécurisation afin d'éviter les contacts avec la police et la population générale. Dans les deux contextes, on peut entrevoir le besoin de protection qui est comblé, en partie, par le fait d'avoir un lieu commun de rassemblement. On voit aussi l'esprit de communauté qui ressort dans le langage utilisé pour parler de l'expérience de l'itinérance. C'est l'univers relationnel qui ressort comme commun dans le sentiment d'appartenance et la création d'un « chez-soi ». Ce thème sera abordé en profondeur dans une prochaine section.

3.1.4 L'utilisation des ressources

Une bonne proportion de notre échantillon rapporte avoir déjà ou avoir toujours utilisé des ressources d'hébergement et des centres de jours. Ces ressources permettent aux personnes de se reposer, d'avoir un toit pour la nuit et un accès à des repas chauds. Dans l'ensemble, ces ressources sont surtout des sources de répit et de réponse aux besoins primaires. Pour certaines, c'est aussi la porte d'entrée vers d'autres services comme de l'accompagnement vers un logement transitoire, dans un processus de plainte ou de l'écoute par des intervenants. Ce sont surtout les femmes qui rapportent avoir utilisé les services des intervenants dans les ressources pour tenter de changer leur situation.

« I found a second stage housing offered by the [nom de la ressource] and the social worker from this Program helped me and brought me every time to Court, then the charges were dropped. » (Flora, Montréal, Première Nation, CERP)

En plus des ressources d'hébergement et les centres de jours, trois personnes rapportent être dans un processus de déjudiciarisation par rapport à leurs dettes de contraventions. Deux ont un suivi avec un organisme communautaire à Montréal et le troisième a mobilisé les services d'une avocate et signé une entente avec la cour municipale de Val-d'Or afin de rembourser sa dette par des travaux communautaires.

En conclusion, ce profil de l'itinérance dans notre échantillon nous permet d'avoir un aperçu de l'expérience en termes de durée et de lieux fréquentés. Les Autochtones semblent vivre des épisodes d'itinérance plus longs lorsqu'on les compare avec les données des études ayant été réalisées auprès de la population itinérante générale. Au niveau des types d'itinérance répertoriés, nous pouvons faire ressortir des intersections fréquentes entre les catégories de la typologie choisie. Ces intersections se présentent surtout entre l'itinérance « de rue » et l'itinérance qui utilise les services d'hébergement. Les témoignages nous permettent de comprendre que l'une et l'autre sont difficilement indissociables car les besoins primaires (abri, nourriture) peuvent être comblés dans ces ressources, mais si le couvre-feu est manqué ou si les règlements ne sont pas respectés, ils doivent dormir dehors. Ces intersections révèlent la complexité de l'expérience de l'itinérance ainsi que la diversité des expériences. Cette analyse des lieux fréquentés permet de constater l'existence de différentes fonctions de l'espace public pour les Autochtones en situation d'itinérance, mais que la majorité s'entend sur l'importance des pairs itinérants dans le quotidien.

3.2 Univers relationnel

Tel qu'entendu dans la définition de l'itinérance de Gaetz et al. (2012), l'itinérance est le résultat d'obstacles multiples, tant systémiques que sociaux. Ces obstacles pouvant mener à l'itinérance sont similaires chez les Autochtones et les non-Autochtones. On parle de perte d'un logement ou d'un emploi, de consommation d'alcool ou de drogues, de dettes, de violence dans le milieu d'origine ou de troubles de santé mentale. Tous les auteurs s'accordent sur le fait que l'itinérance est la mise en évidence de la fragilité du lien social. Les ruptures dans les relations rendent les personnes vulnérables (Laberge et Roy, 1994; Margier et al., 2014; Patrick, 2015). Dans notre échantillon, l'univers relationnel des interviewés nous permet de constater cette fragilité dans les relations qui a été, dans certains cas, l'élément déclencheur de l'itinérance. D'un autre côté, on peut aussi explorer comment des relations se développent ou se maintiennent pendant l'expérience de l'itinérance et deviennent des points d'ancrage et des ressources pour amorcer ou entrevoir un changement.

Malgré l'information inégale entre les différents témoignages, deux univers relationnels sont perceptibles, celui des relations en processus de rupture qui fragilisent les personnes et celui des relations soutenantes, qui apportent du soutien et de l'aide.

3.2.1 Les relations en processus de rupture

Le processus de rupture se manifeste dans des registres différents : conjugal et familial, communautaire, sociétal et gouvernemental (les services²⁷).

a) Relations conjugales et familiales

La moitié des participants et participantes (8 personnes) a vécu des relations conjugales ou familiales qui ont eu des conséquences sur leur stabilité résidentielle. Toutes les femmes (5) rapportent avoir été victimes de violences de la part d'un conjoint. La violence conjugale et familiale est une des problématiques particulièrement marquées dans les communautés autochtones. L'Enquête sociale générale (ESG) de 2014 révèle que les femmes autochtones étaient 3,3 fois plus à risque d'être victimes de violence de la part d'un conjoint que les femmes non autochtones (Statistique Canada, 2016), mais les études sur des données autorévélées montrent des proportions beaucoup plus importantes en indiquant des taux qui varient entre 48 % et 100 % (Barbeau-Leduc, 2018). En plus d'être en concordance avec la littérature sur ce point, notre matériel fait aussi ressortir la gravité des actes de violence dont les femmes autochtones sont victimes. Les femmes de notre échantillon qui témoignent plus en détail de leur victimisation rapportent avoir été agressées sexuellement (Agnes, Harriet) et battues (Agnes, Flora, Eva) à plusieurs reprises.

« I tried to tell them what happened, because my ex-boyfriend used to punch me on my head, on my back. He used to punch me hum, because, he didn't want to punch me around, because he don't want people to see my bruises. » (Agnes, Montréal, Inuk, Entretien)

« He used to beat me every time he's drunk. » (Eva, Montréal, Inuk, CERP)

27 Autres que les services policiers.

« The father [of my children] raped me when I was pregnant and he used to beat me up. I will never forget that. » (Harriet, Montréal, Inuk, CERP)

Le niveau de gravité de violence subie par ces femmes est aussi en concordance avec les conclusions de l'ESG qui présente les femmes autochtones comme étant plus susceptibles de subir des blessures en lien avec des incidents de violences conjugales (Statistique Canada, 2016).

Pour ces femmes, les épisodes de violence ont indéniablement eu un impact sur leur trajectoire. On peut faire ressortir les violences relationnelles comme étant des éléments déclencheurs aux trajectoires d'itinérance pour trois d'entre elles. Les violences conjugales ont mené une de ces trois femmes à avoir des problèmes de surconsommation d'alcool. Se décrivant comme une alcoolique, elle affirme « ne pas se soucier de sa vie » pour cette raison.

« I don't care about my life because I'm an alcoholic. » (Harriet, Montréal, Inuk, CERP)

Les deux autres se sont retrouvées en situation d'itinérance en voulant quitter leur conjoint violent. L'une a pu avoir accès à un logement transitoire (Flora) et l'autre est encore en situation d'itinérance (Eva). Or, on voit dans l'ensemble des cas en quoi les incidents de violences relationnelles ont fragilisé le maintien d'un logement pour les femmes de notre échantillon.

De ce groupe, l'expérience particulière d'une femme Inuk (Gloria) ressort quand on s'attarde aux éléments déclencheurs de l'itinérance. Ici, c'est un drame familial qui la fait basculer. Le suicide de sa sœur, survenu il y a plus de 15 ans, est l'élément déclencheur d'une expérience d'itinérance chronique. Cet événement traumatique, en plus de la consommation, a alimenté des pensées suicidaires qui subsistent à ce jour. En plus de ce deuil, elle a été victime de nombreux incidents de violences conjugales. Ce drame, encore frais dans son esprit, a initié la problématique de consommation qui a mené à la perte de son logement. Elle en vit encore les conséquences au quotidien : « It was fifteen years ago and it's like it's yesterday for me. I've been angry all this time. » (Gloria, Montréal, Inuk, CERP).

Ainsi, même si elle n'est pas toujours directement à l'origine de l'expérience d'itinérance, la violence conjugale a des conséquences à long terme pour les femmes victimes, entre autres sur leur santé mentale et sur la consommation de substances psychoactives comme la drogue et l'alcool (Barbeau-LeDuc, 2018). La moitié des femmes de notre échantillon rapporte consommer de la drogue ou de l'alcool dans leur quotidien et trois disent avoir des pensées suicidaires récurrentes ou ne plus avoir d'intérêt pour leur vie.

Les hommes nomment aussi des relations avec une conjointe menant à une augmentation de leur précarité. Ces trois hommes (Gabriel, Isaac, Pierre) sont issus des Premières Nations et un seul (Gabriel) vit son expérience d'itinérance à Montréal. Contrairement aux femmes, la violence conjugale n'est pas unilatéralement présente. Leurs relations conjugales ont des impacts à d'autres niveaux, soit au niveau institutionnel et au niveau de leur santé.

D'abord, deux des trois hommes sont judiciarisés en lien avec leurs relations à une conjointe ou ex-conjointe. L'un purge une peine de détention à la suite d'une agression sexuelle envers la mère de ses enfants (Pierre) et l'autre rapporte avoir été injustement accusé par une ex-conjointe :

« J'avais une ex-blonde et elle voyait que j'avais une autre femme à côté de moi, je me promenais avec une autre femme autochtone. Je pense qu'elle était jalouse ; elle a appelé la police pour dire que j'avais un couteau sur moi, que je flashais mon couteau. » (Gabriel, Montréal, Première Nation, CERP)

Ensuite, ce sont des impacts au niveau de la santé qui sont présents pour le troisième homme. Le fait de suivre sa conjointe dans la consommation l'a mené à vivre de l'itinérance.

« Et à un moment donné, elle est partie sur la galère sans arrêt, puis je l'ai suivie. » (Isaac, Val-d'Or, Première Nation, CERP)

En conclusion, on peut voir dans notre échantillon une distinction genrée en ce qui touche à la vulnérabilité face à l'itinérance. Chez les femmes, la violence physique et sexuelle est bien présente. Ce sont ces violences qui vont en mener plus d'une à quitter son lieu de résidence afin de se protéger, au risque de se retrouver à la rue. Ce sont davantage les impacts institutionnels

(judiciarisation) et les problèmes de santé (consommation) qui fragilisent la situation des hommes.

b) Relations avec les membres de la communauté d'origine

Letkemann (2004) soulève le rôle particulier des réserves et de la communauté d'origine chez les personnes autochtones engagées dans des trajectoires d'itinérance. D'une part, les réserves sont associées à l'assimilation forcée et, de l'autre, à un lieu de sécurisation culturelle. Malgré ce rôle ambivalent, la relation à la communauté d'origine ressort comme importante, car elle permet l'accès à un certain bien-être affectif (Letkemann, 2004; Patrick, 2015; Turcotte, 2015). Quand cette relation se rompt ou devient difficile, cela peut avoir un impact sur le risque d'itinérance. Deux hommes issus des Premières Nations reprochent à leurs communautés d'origine d'avoir été absentes et non compréhensives face aux difficultés et aux traumatismes. L'un d'eux exprime que des relations difficiles au sein de sa communauté d'origine ont fait accroître son instabilité et son sentiment de honte :

« Pourquoi on a de la misère à partir de là? C'est trop pesant qu'est-ce qu'on vit dans la communauté, de la manière qu'on est vu. On n'est pas simplement vu comme ça dans la Ville de Val-d'Or, on est vu comme ça de la communauté aussi. Le monde sont pas sensibilisés, sont pas sensibilisés à l'effet que comment ça se fait on devient alcoolique, comment ça se fait on devient itinérant. » (Pierre, Val-d'Or, Première Nation, CERP)

Ces relations brisées avec les communautés d'origine semblent donc une dimension qui, dans certains cas, rend les personnes vulnérables à l'itinérance.

c) Relations avec la population générale

Les relations avec la population générale sont généralement empreintes de jugements envers les personnes en situation d'itinérance, et plus particulièrement envers les Autochtones. Des témoignages retenus dans notre corpus, il en ressort ces représentations sociales : ils sont perçus comme étant malades, paresseux et incapables de se prendre en main. Ces représentations sont

vécues difficilement, comme l'atteste ce répondant qui relate les réactions des non-Autochtones quand il témoigne d'abus qu'il a vécu dans les pensionnats :

« Quand qu'on vous parle, quand qu'on parle à du monde, non, tout de suite le jugement, parce que déjà notre passé va parler, comment j'ai... comment j'étais dans la rue. « Ah, mais t'es juste quelqu'un qui traîne dans la rue, toi, tu te responsabilises même pas. » » (Pierre, Val-d'Or, Première Nation, CERP)

Cette compréhension des jugements perçus par ce participant rappelle la persistance de l'image du *sauvage alcoolique sans force morale* qui a été perpétué dans les manuels d'histoire jusque dans les années 1960 (Boucher et Borrero Luz, 2010). Des auteurs expliquent que cette image a fait apprendre la peur des Autochtones à la population générale et que cette représentation se maintient et se perpétue encore à ce jour (Boucher et Borrero Luz, 2010; Walker, 2005). Cette peur permet la marginalisation et la construction des Autochtones comme étant moins dignes de respect. En plus du jugement et du racisme, elle contribue à une épidémie de violence envers les femmes autochtones. Cela se traduit dans notre matériau au travers des multiples violences rapportées, comme en témoigne cette participante qui a reçu des menaces de mort d'un sous-locataire blanc :

« He told me the difference between me and his ex was that she was the mother of his children and that I could go missing very easily. » (Violet, Gatineau, Première Nation, CERP)

Ce type de relation alimente la marginalisation des Autochtones qui, par conséquent, les poussent vers une plus grande précarité.

d) Relations avec les services gouvernementaux

La nature de notre matériel nous permet d'avoir accès, en plus de la relation avec les services policiers, à certaines relations avec d'autres services gouvernementaux. Ces informations soulèvent en quoi certaines de ces relations contribuent à la précarité des personnes autochtones et peuvent alimenter les représentations de la police. En effet, dans le contexte autochtone, les services gouvernementaux sont imposés et les difficultés dans la prestation de ces services peuvent rendre les demandes d'aide non comblées. On peut faire ressortir deux services

gouvernementaux avec lesquels les participants et participantes à notre étude ont eu des relations qui ont alimenté leur précarité : les services de la protection de la jeunesse et les services de justice.

Le rapport complémentaire Kepek-Québec de l'Enquête nationale sur les femmes et filles autochtones disparues ou assassinées (2019) fait état de ressources inadéquates dans le domaine des services sociaux. L'enquête fait ressortir l'enjeu du manque d'adaptation dans les services et que, dans certains cas, les femmes se voient parfois refuser de l'aide (ENFFADA, 2019b). En associant ce constat à la surreprésentation des enfants autochtones suivis par les services de protection de la jeunesse, on peut comprendre la colère rapportée par deux participantes à notre étude.

« When I'm saying I give up, I give up on everything. Nobody wants to help. I'll let you do your job by your own self without me so, I let it happen. I went to Montreal and lived there and be homeless and stayed drunk, cause I was very mad. » (Eva, Montréal, Inuk, CERP)

Leurs demandes d'aide non comblées font écho aux témoignages inclus dans le rapport de l'ENFFADA où les femmes se sentent abandonnées par les services qui devraient être disponibles pour les aider. Ce sentiment d'abandon se traduit en déception et en colère dans les témoignages : « No, I don't want to see the judge or the workers. I hate them so much. » (Harriet, Montréal, Inuk, CERP)

Nous n'avons pas accès à l'ensemble des trajectoires de vie pour toutes les femmes de notre échantillon, mais avec les conclusions des derniers rapports d'enquête, il ne serait pas surprenant d'y voir des expériences similaires à celles des deux femmes Inuit susmentionnées.

Outre la colère que les services gouvernementaux peuvent engendrer chez les personnes autochtones, notre matériel fait aussi ressortir une forte incompréhension de leur fonctionnement, surtout en ce qui concerne les services de justice. Deux témoins soulèvent l'enjeu de la langue des tribunaux et de la communication avec leur avocat. Nous avons abordé que l'imposition des services gouvernementaux en contexte autochtone peut générer de la colère et rendre la prestation de service plus difficile. Il faut toutefois ajouter à cela le manque de ressources dans les tribunaux pour assurer la compréhension des procédures. Malgré une volonté du gouvernement depuis les

années 1980 d'offrir des services mieux adaptés en matière de justice au Québec (CERP, 2019), deux participants (un homme et une femme) à notre étude rapportent ne pas toujours comprendre les charges qui sont portées contre eux car le processus se fait en français et un interprète n'est pas toujours offert. L'incompréhension est aussi au niveau des conséquences de l'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité, conséquences qui n'ont pas été expliquées adéquatement par l'avocate.

« I always end up in a woman prison because of the tickets they give to me and I don't know why. At the Court, he always speaks French and I don't speak French. I understand just a little bit. » (Gloria, Montréal, Inuk, CERP)

Cette inadéquation culturelle des services de justice envers les Autochtones rappelle les conséquences encore tangibles de la colonisation. À ce jour, le problème de la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice est encore important. Cette judiciarisation disproportionnée est un fardeau de plus à porter et alimente la précarité et le risque d'itinérance.

L'univers des relations en processus de rupture rappelle le concept du traumatisme intergénérationnel. Ce concept, essentiel à la compréhension de l'itinérance autochtone, rend compte des effets de la colonisation et des ruptures sociales à répétition qu'elle a engendrées. D'abord, on observe ces conséquences de la colonisation dans les taux disproportionnés de violences interpersonnelles rapportés par les femmes autochtones. Comme nous l'avons vu dans notre matériel, cette violence a des conséquences qui peuvent être graves et mener à un ancrage dans des trajectoires d'itinérance chronique. Ensuite, les ruptures sociales sont aussi ressenties dans les relations avec les pairs. Que ce soit dans la communauté d'origine ou dans la population générale, il existe une incompréhension et un jugement autour de la souffrance vécue par certaines personnes autochtones. Un des participants témoigne d'un lourd passé de sévices dans les pensionnats et soulève que même si les gens sont au courant depuis longtemps, les victimes ne sont pas toujours crues et le silence règne encore. Finalement, le manque d'adaptation de la justice aux réalités autochtone provoque beaucoup d'incompréhension et un refus de collaborer chez les membres de notre échantillon.

Toutes ces ruptures dans les relations sont liées au projet colonial et au traumatisme intergénérationnel. Elles fragilisent les personnes autochtones et expliquent en grande partie les trajectoires d'itinérance.

3.2.2 Les relations soutenantes

Dans cet univers, on peut faire ressortir deux domaines relationnels qui soutiennent les personnes dans leur quotidien d'itinérance ou les aident à entreprendre des changements afin de retrouver une stabilité.

a) Relations avec les pairs en situation d'itinérance

L'ensemble de la littérature sur l'itinérance fait ressortir que cette expérience est une rupture dans les relations et l'aboutissement d'un processus de désinsertion sociale. Dans le quotidien de l'itinérance, les Autochtones font appel à un ensemble de stratégies pour survivre dont l'appropriation d'espaces publics et la mobilisation de relations significatives avec des pairs en situation d'itinérance (Letkemann, 2004; Margier, 2014).

Les relations avec les pairs jouent un rôle de protection et de soutien perceptible dans les témoignages analysés. En effet, en plus d'être des partenaires de consommation, les pairs en situation d'itinérance se protègent entre eux. Ces relations, à l'instar de l'occupation de certains espaces publics, participent à la construction d'un sentiment d'appartenance.

« La raison pourquoi que j'ai... j'ai abouti dans la ville à Val-d'Or en tant qu'itinérant, c'est parce qu'il y a des personnes que je peux tenir avec eux autres sans à me soucier qu'ils me... qu'ils me confrontent, qu'ils me jugent, me sentir égal à eux autres. » (Pierre, Val-d'Or, Première Nation, CERP)

La plupart des témoignages qui soulèvent des relations significatives avec des pairs font aussi état de l'importance de ces relations pour survivre au quotidien de l'itinérance. Ces relations

significatives sont présentes tant chez les hommes que chez les femmes, Inuit ou issus des Premières Nations. Le groupe devient essentiel à la survie et est investi d'un sentiment de protection et d'entraide.

« C'est pour ça que moi j'étais capable de... de protéger les femmes qui étaient à Val-d'Or. » (Pierre, Val-d'Or, Première Nation, CERP)

«Yeah. I try to, when I get money, I try to pass to friends some money too because I know some of my friends have HIV and hum for that, I knew they want something to « fiou» [mimique de relaxation]. You know, that's why I help them buy heroine.» (Agnes, Montréal, Inuk, Entretien)

L'étude des relations entre pairs en situation d'itinérance démontre que ceux-ci ne sont pas entièrement impuissants (Letskemann, 2004). Les relations sont des sources de soutien, d'entraide et de protection.

b) Relations avec la famille et les amis

Ce type de relation entre en jeu particulièrement au moment des trajectoires de sortie de l'itinérance. Il ressort de notre matériel que la famille et les amis sont des sources de soutien important pour l'accès à un logement, transitoire ou permanent, et pour la défense des droits. Comme le souligne cette participante, les amis, non-autochtones dans ce cas, sont aussi un soutien dans la quête de respect : « Nobody treats me like dirt. I'll bring my friends with me and all my privileged friends with me, to make sure that nobody gets to treat me or my Indigenous family or anybody like dirt. » (Violet, Gatineau, Première Nation, CERP)

En plus d'offrir un accès temporaire ou permanent à un logement, la famille peut être un moteur de changement. Un participant (Pierre) en particulier fait ressortir que le fait de renouer avec ses enfants l'a poussé à initier une démarche thérapeutique pendant sa détention.

Les relations soutenantes offrent un contrepoids aux relations en processus de rupture qui alimentent la précarité. Elles atténuent les conséquences des ruptures relationnelles dans d'autres sphères de la vie et peuvent avoir un effet important sur l'initiation et le maintien d'une démarche de sortie de rue. Notre corpus fait ressortir l'importance des relations soutenantes dans les processus de changement et de la façon dont les personnes cherchent à pallier la rupture des liens sociaux indissociable de l'itinérance.

L'itinérance est bien plus qu'un enjeu de logement et notre matériel nous permet de voir l'ampleur de l'impact que les relations peuvent avoir sur les trajectoires. Les témoignages dans notre échantillon font écho à la littérature sur l'itinérance, selon laquelle les processus de rupture dans les relations alimentent la précarité et le risque d'itinérance et comment d'autres relations permettent la survie au quotidien ainsi que la mobilisation au changement. Il ressort aussi de cela que les relations avec la population générale ainsi qu'avec les services gouvernementaux restent difficiles pour nos participants et participantes autochtones. Ces relations sont encore empreintes des conséquences de la colonisation et de la marginalisation dont les Premières Nations et les Inuit sont l'objet.

3.3 La détresse dans l'expérience de l'itinérance

L'expérience de l'itinérance est empreinte d'une grande détresse psychosociale. Nous avons fait ressortir en quoi les processus de rupture dans les relations, liés à d'autres problématiques connexes (consommation, judiciarisation, problèmes de santé mentale, etc.), ont un impact important dans l'initiation d'une trajectoire d'itinérance. Même si l'itinérance est une expérience complexe et qui varie selon la personne (Ouellet, 2007), la littérature s'entend sur le fil conducteur de la détresse entre les expériences. Cette détresse est bien présente dans la majorité des discours des participants et participantes à notre étude. L'itinérance est une expérience négative qui limite leur pouvoir d'action.

Les décrochages successifs qui mènent à l'itinérance ne sont pas choisis. À l'instar des résultats de Ouellet (2007), la majorité des participants et participantes à notre étude dit ne pas avoir choisi l'itinérance comme mode de vie. L'itinérance est l'aboutissement d'une succession de ruptures et de problématiques psychosociales. L'idée de la « chute » vers l'itinérance, d'être « *tombé creux* » (Gabriel), est présente dans les discours analysés. Un autre participant (Isaac) décrit son expérience de l'itinérance comme un « enfer ». Ce sentiment d'inévitabilité de la chute transparaît dans plusieurs témoignages et, comme en témoigne ce participant, la rue est la dernière place qui lui reste : « C'est la dernière... c'est la dernière place que tu veux, qu'il te reste, qu'il te reste à vivre. J'ai vu ça comme ça, moi, ma vie, c'est la seule place où est-ce que je pouvais être en paix. » (Pierre, Val-d'Or, Première nation, CERP) Comme des « spectateurs impuissants » (Ouellet, 2007, p. 62), les membres de notre échantillon tombent dans l'itinérance.

Cette détresse est présente dans la majorité des témoignages de notre échantillon. Ces personnes ne peuvent plus aller plus creux, et pour certains, dont ces deux femmes inuites, cela éteint toute motivation à vivre.

« This is why I'm suicidal. I always think about how I'm going to kill myself. When I hear someone got murdered there, I want to get, I want to go there to get murdered too. It's ridiculous how I think to die real fast.» (Gloria, Montréal, Inuk, CERP)

« I don't care about my life because I'm an alcoholic.» (Harriet, Montréal, Inuk, CERP)

Même si la plupart des membres de notre échantillon n'ont pas choisi l'itinérance, l'expérience rapportée d'une femme inuk (Eva) ressort comme divergente à cette tendance. Elle quitte le Nord après de multiples demandes d'aide qui sont restées sans réponse. L'inaction des services gouvernementaux face à ses requêtes l'a fait décrocher, elle abandonne ses efforts et quitte ses enfants.

« When I say I give up, I give up on everything. Nobody wants to help. I'll let you [services gouvernementaux] do your job by your own self without me so, I let it happen. I went to

Montreal and lived there and be homeless and stayed drunk, cause I was very mad.» (Eva, Montréal, Inuk, CERP)

Même si elle semble avoir choisi l'itinérance comme mode de vie, la colère et la déception de cette femme Inuk sont partagées par bien d'autres femmes, comme l'ont soulevé les rapports des dernières enquêtes. Ainsi, malgré l'apparence d'un choix, l'expérience de l'itinérance de cette femme est tout aussi empreinte de détresse que celles des autres participants et participantes à notre étude.

Pour survivre à cette détresse, différentes stratégies sont mises en place, telles que la mobilisation de relations avec des pairs itinérants et l'occupation des espaces publics (Letkemann, 2004; Margier, 2014). Ce chapitre a présenté celles qui ressortent de notre matériel, c'est-à-dire : l'occupation d'espaces publics afin de générer un sentiment d'appartenance et créer un espace sécuritaire, la mobilisation des relations soutenant afin de survivre au quotidien ou pour entreprendre une sortie de rue et, finalement, l'utilisation des refuges et des ressources pour personnes sans abri. Toutes ces stratégies peuvent être comprises comme étant des moyens de sortir de l'impuissance et de la détresse de l'itinérance (Letkemann, 2004).

Toutefois, l'impuissance reste présente et est intégrée au travers de relations avec des services publics mésadaptés et une population générale empreinte de jugement. Dans plusieurs témoignages, il ressort une intégration des préjugés sur l'itinérance. On y retrouve des jugements similaires à ce qui est véhiculé par la population générale : les personnes itinérantes sont paresseuses, ne veulent pas s'en sortir, elles valent moins que les autres. L'intégration de ces étiquettes a un impact sur leur pouvoir d'action : « Qui est-ce tu penses qu'ils vont croire? Il me croira pas, je suis un itinérant. Je suis un itinérant, t'sé, je suis un gars qui boit tout le temps, je suis un gars qui a fait des vols, ç'a pas de parole, ça. » (Pierre, Val-d'Or, Première Nation, CERP)

De par la nature de notre matériel, il nous est difficile de voir si l'expérience de l'itinérance opère des changements sur le plan de l'estime de soi. Or, nous pouvons voir chez nos participants et participantes que l'itinérance est une expérience de détresse et d'impuissance malgré les stratégies de survie qui sont mobilisées.

3.4 Synthèse des dimensions de l'expérience de l'itinérance de nos participants et participantes

En conclusion, ce chapitre permet d'établir un portrait général de l'expérience de l'itinérance telle que vécue par les personnes autochtones de notre échantillon. Malgré des limites au niveau du matériel, nous avons pu présenter des profils qui se complètent afin d'offrir une vision d'ensemble plus juste. D'abord, au niveau de la durée de l'itinérance, notre échantillon est en concordance avec la littérature sur l'itinérance autochtone. Celle-ci ressort dans les données de décompte comme étant généralement plus longue et les populations rassemblant généralement plus de femmes. Au niveau des types d'itinérance, nous faisons ressortir des intersections entre les différentes catégories. Ces superpositions témoignent de la diversité et de la complexité des expériences de l'itinérance.

Ensuite, dans l'univers relationnel, on peut soulever des trajectoires marquées par la violence et les ruptures. En concordance avec la littérature sur l'itinérance qui soutient que cette problématique dépasse les enjeux de logement, on voit en quoi les ruptures sociales ont poussé la plupart des personnes de notre échantillon vers des trajectoires d'itinérance. Notre matériel fait ressortir une distinction genrée sur le plan des ruptures relationnelles. Or, de par la nature de notre échantillon qualitatif, nous pouvons uniquement noter que les tendances semblent concorder avec le savoir scientifique.

Enfin, la survie au quotidien dans l'itinérance nécessite la mise en place de stratégies. Que ce soit dans l'utilisation des ressources, dans l'appropriation d'espaces publics en milieu urbain ou la mobilisation des relations soutenant, survivre à l'environnement hostile de l'itinérance exige un investissement relationnel. Même si plusieurs membres de notre échantillon rapportent utiliser une ou plusieurs de ces avenues, on y dénote une grande détresse de leurs témoignages. L'itinérance est perçue comme le bas-fond de la vie et certains vont intégrer des jugements envers les Autochtones en situation d'itinérance, ayant alors un impact sur leur pouvoir d'action.

En limitant leur pouvoir d'agir sur leur condition, l'itinérance renforce la rupture dans le lien social et éloigne de plus en plus nos participants et participantes de la norme. Cette consolidation de la disqualification sociale les rend particulièrement vulnérables aux interpellations policières,

leur rôle en étant devenu un de judiciarisation et de pénalisation de la pauvreté visible. Les participants et participantes à notre étude sont à l'intersection de l'itinérance et de la marginalisation causée par leur identité autochtone ; ils deviennent alors une cible accrue des pratiques policières. Les interactions se produisant dans ce cadre de référence construisent deux types de représentation des corps policiers : les persécuteurs et les protecteurs. Ce sont ces interactions et leur interprétation qui seront analysées dans le prochain chapitre d'analyse.

CHAPITRE 4: LA REPRÉSENTATION DES CONTACTS AVEC LA POLICE

4.1 Les récits d'expériences de contacts avec la police

Le premier chapitre d'analyse nous a permis de rendre compte du cadre de référence et des éléments de contexte qui façonne l'expérience d'itinérance de nos participants et participantes. Ce sont, pour la majorité, des personnes qui ont vécu de nombreuses ruptures dans leurs relations et vivent leur quotidien dans une grande détresse. Rappelons que nos participants et participantes vivent l'itinérance à l'intersection d'une multitude de problématiques, dont l'identité autochtone qui les stigmatise davantage. L'ensemble des dimensions soulevées dans le chapitre précédent met en relief les processus de disqualification sociale. Être l'objet de tels processus mène à un éloignement de la norme et augmente les possibilités d'être interpellés par la police qui est de plus en plus utilisée comme outil de gestion pénale de la pauvreté visible (Armony et al., 2019; Bellot et Sylvestre, 2017).

Ce chapitre s'intéresse aux interactions avec la police, telles que vécues et racontées par les témoins. Pour ce faire, nous les observerons au travers du prisme des pratiques et des attitudes policières rapportées afin d'en extraire les représentations faites de la police. Comme précisé dans notre problématique et cadre théorique, ces dimensions sont étroitement liées et alimentent, entre autres, la construction des représentations sociales. Elles permettent de comprendre le rapport entre les acteurs (Boutanquoi, 2008). Comme nous l'avons déjà précisé dans le chapitre de méthodologie, les pratiques sont la mise en application d'un cadre de référence d'un secteur de l'activité humaine (Legendre, 1993). Dans le cas des organisations policières, les pratiques sont de deux ordres : le contrôle et l'assistance (Brodeur, 2003). L'analyse des témoignages des personnes itinérantes confirme l'identification de ces deux registres de pratiques policières. Les attitudes, quant à elles, réfèrent à des manières cohérentes de penser, d'agir et de réagir selon un système de valeurs. Elles sont intrinsèquement liées aux pratiques (Legendre, 1993). Dans le

cadre de cette étude, deux registres d'attitudes font écho aux pratiques policières répertoriées et offrent une dimension supplémentaire pour en comprendre l'expérience : les attitudes dénigrantes et les attitudes bienveillantes. L'expérience de ces pratiques et attitudes policières construit deux figures de la police, les persécuteurs et les protecteurs. Il s'agit de représentations qui se présentent dans les discours de nos participants et participantes selon que leurs interactions avec la police soient répressives et dénigrantes ou aidantes et bienveillantes. Pour les fins de l'analyse, nous présenterons les pratiques et les attitudes séparément selon qu'elles informent la figure de la police comme persécutrice ou comme protectrice.

4.2 Des interactions ancrées dans la répression

L'ensemble de nos participants et participantes fait l'objet ou est témoin de pratiques et d'attitudes trahissant leurs attentes de protection envers l'institution policière. Celles-ci informent leur cadre de référence et construisent une représentation des policiers comme des persécuteurs.

4.2.1 Pratiques répressives

La police est une institution « qui se définit par l'usage de la force physique » (Jobard, 2007, p. 530). Il est généralement entendu que l'utilisation de la force dans les pratiques policières permet d'assurer un respect des lois et règlements municipaux (Jobard, 2007). Toutefois, dans la lancée du changement de paradigme vers une société de risque, la police s'investit de plus en plus dans un rôle de répression de la pauvreté visible et de la différence (Garland, 2002; Wacquant, 2004). Ce sont surtout des pratiques permettant l'application de ce cadre de référence qui sont soulevées par l'analyse des témoignages. Certaines pratiques sortent du cadre légal et moral du travail policier. Nous retrouvons le profilage social et racial au travers des pratiques d'arrestation et de contraventions ainsi qu'une expérience genrée des interactions avec la police, les hommes rapportent des pratiques empreintes de violences physiques alors que les femmes sont plus souvent ignorées ou la cible de sollicitations de rapports sexuels.

a) Profilage social et racial

L'un des indicateurs du profilage racial et social par la police est la présence d'interpellations répétées (sans motif raisonnable) sur un même individu (Armony et al., 2019). Les participants et participantes font état d'interactions répétées avec la police qui sont interprétées par certains comme du profilage. « Je ne comprends pas pourquoi, mais quand il y avait une intervention des policiers, cela tombait toujours sur moi. » (Charles, Montréal, Première Nation, CERP)

Même si ce n'est pas une situation généralisée à l'ensemble des policiers, les participants et participantes font état d'une répétition soutenue des interpellations, au moins une fois par jour : « Moi, en tout cas, là, je me suis senti comme étiqueté par les policiers à Val-d'Or. Mais pas avec tous les policiers, mais je pourrais peut-être dire deux (2), deux (2) policiers qui nous étiquetaient pas mal tous les jours. » (Isaac, Val-d'Or, Première Nation, CERP)

Que ce soit à Montréal ou à Val-d'Or, les témoins se sentent harcelés par la police parce qu'ils sont itinérants. Certains soulèvent l'hypothèse du racisme pour justifier ce traitement différencié. « Ça peut être parce que je suis autochtone. Il y a des policiers qui sont racistes. » (Francis, Val-d'Or, Première Nation, CERP). Le profilage social et racial s'actualise au travers des pratiques d'arrestations et aux multiples contraventions reçues pour des infractions liées au quotidien de l'itinérance.

- *Arrestations*

Nous utilisons le terme « arrestation » afin de faire écho au vocabulaire utilisé dans les témoignages. Au sens de la loi, une arrestation est menée par des agents de police (avec ou sans mandat) et consiste à entraver la liberté physique d'une personne. Pour qu'une arrestation sans mandat soit légitime, l'agent de police doit avoir un motif raisonnable de croire que l'individu est responsable d'un acte criminel, est sur le point de commettre un acte criminel, est en train de commettre un acte criminel ou fait l'objet d'un mandat d'arrestation ou d'incarcération (Gouvernement du Québec, 2019). De plus, l'agent a l'obligation d'expliquer de façon claire et simple les motifs d'arrestation et d'expliquer ses droits à la personne en état d'arrestation (droit à

un avocat, droit de garder le silence) (Educaloi, 2019). Dans le contexte du SPVM, « une interpellation est une intervention qui, en principe, comporte un contact interpersonnel entre le membre policier et l'individu visé, et qui a donné lieu à l'identification de cet individu et à l'enregistrement de ses renseignements (au moyen d'une « fiche d'interpellation » informatisée, remplie immédiatement après l'événement, qui peut concerner une seule personne ou plusieurs personnes associées au motif de l'intervention) » (Armony et al., 2019, p. 30). Dans les témoignages recensés dans notre échantillon, la démarcation entre arrestation et interpellation n'est pas claire. Le terme « arrestation » semble plutôt utilisé de manière générique par les participants et participantes à notre étude pour désigner à la fois des expériences d'interpellations mais, aussi celles d'arrestations. Cette absence de distinction donne, au passage, une indication sur le sens et le vécu de la personne itinérante à l'égard de l'intervention policière.

Près de la moitié des personnes (7) de notre échantillon rapporte avoir été arrêtée par la police, on y retrouve 4 femmes et 3 hommes. Deux des femmes sont Inuit. La majorité d'entre elles (5) ont vécu ces expériences à Montréal, les autres (un homme et une femme) étant à Val-d'Or. Il nous est impossible de savoir si ces interactions ont été enregistrées par les policiers comme des arrestations ou des interpellations. Dans quatre cas (Ida, Charles, Pierre et Gabriel), les arrestations dont ils témoignent se sont soldées par un déplacement (ou « cure ») géographique et non par un passage au poste de police.

À partir des témoignages, il est possible d'identifier deux types de déclencheurs de l'interaction avec la police : la demande d'assistance et la suspicion d'infraction.

D'abord, il est intéressant d'observer que lorsqu'une demande d'assistance mène à une arrestation, cela concerne exclusivement les femmes. En effet, deux femmes (une Inuk et l'autre issue des Premières Nations) disent avoir fait appel à la police à la suite d'épisodes de violence conjugale. Cette demande d'assistance se solde par une arrestation comme en témoigne Flora : « I got arrested and I felt that I was not being heard and that nothing matters. » (Flora, Montréal, Première Nation, CERP)

Il semble que cette situation n'est pas unique puisque l'une des participantes fait état d'une certaine fréquence d'arrestations dans ce contexte : « I tried so many times but sometimes I used to get arrested. » (Agnes, Montréal, Inuk, entretien)

Ensuite, nous retrouvons les interactions qui se déclenchent lorsque la police soupçonne une infraction aux règlements municipaux ou au Code criminel.

Les arrestations motivées par les infractions aux règlements municipaux rappellent que la police est un outil de gestion pénale de la pauvreté visible, dont l'itinérance. En effet, il ressort de notre analyse que les motifs d'arrestation pour trois participants et participantes sont directement liés à leur quotidien dans l'itinérance : dormir dans un lieu public (Ida), boire dans un lieu public et être en état d'ébriété (Charles). Le troisième participant nomme avoir été arrêté « pour rien » (Francis) à plusieurs reprises alors qu'il était en situation d'itinérance.

Les arrestations motivées par le soupçon selon lequel la personne itinérante a commis une infraction au Code criminel concernent la possession de drogue (Gloria) et la possession d'une arme (Gabriel). Il y a aussi des arrestations en raison d'un non-paiement d'amende à la Cour municipale de Val-d'Or (Pierre). Sur les trois motifs d'interpellation, deux se sont révélés non fondés, aux dires des témoins (Gloria et Gabriel). Toutefois, Gloria dit être restée en détention alors que Gabriel a été déplacé à l'autre bout de la ville sans son consentement.

De tous les témoignages faisant état d'arrestations, il en ressort une incompréhension. Aucun ne semble comprendre les raisons de leur arrestation ou de leur détention une fois les suspicions de délit levées. Plusieurs participants et participantes rapportent avoir reçu des contraventions lors de leurs arrestations, il s'agit d'une pratique qui permet de soulever l'enjeu du profilage social auprès des populations itinérantes.

- *Contraventions*

Les récentes études sur la judiciarisation de l'itinérance constatent que l'on pénalise de plus en plus les stratégies de survie des personnes vulnérables (Chesnay et al., 2014 ; Bellot et Sylvestre, 2017). La judiciarisation de l'itinérance est présente dans deux des trois villes couvertes par notre échantillon (Montréal et Val-d'Or). Les dettes engendrées par cette pratique policière renforcent la précarité des personnes itinérantes, particulièrement lorsque ces personnes sont issues de groupes marginalisés, comme les Autochtones, qui ont plus de risque de faire l'objet d'une interpellation par la police (Armony et al., 2019).

La moitié des témoins de notre échantillon²⁸ ont contracté des dettes en raison des amendes impayées à la suite d'infractions aux règlements municipaux. Que ce soit à Montréal (6) ou à Val-d'Or (2), les participants et participantes, peu importe le genre ou l'ascendance, rapportent avoir reçu des constats d'infraction pour des conduites liées à leurs conditions de vie dans la rue : dormir dans un lieu public, quêter, consommer dans un lieu public, uriner.

« Cela arrive souvent que les policiers nous donnent des contraventions. Plus tard, une autre police va nous donner une autre contravention. Ces temps-ci on nous en donne moins. Je ne sais pas pourquoi. Des contraventions parce qu'on quémande, qu'on dort dans la rue, qu'on boit sur la voie publique, qu'on se promène entre les voitures en quémandant. » (Charles, Montréal, Premières Nations, CERP)

« On était en ville, mais je ne sais pas pourquoi, on était là pour ramasser des tickets, je pense. [...] c'était toujours des tickets, des tickets... » (Isaac, Val-d'Or, Première Nation, CERP)

De plus, dans les deux villes, des participants et participantes soulèvent avoir reçu des constats d'infraction à répétition ou pour des infractions dont ils affirment ne pas être responsables. « C'est *fucked up* parce que j'ai plein de tickets et je n'ai rien fait. » (Gabriel, Montréal, Première Nation, CERP) Une participante explique qu'elle a reçu plusieurs contraventions la même journée de la part du même policier :

« I'm at MacDonald, first block, and they give me tickets. I'm going to another block and they give me tickets. And another block and they give me tickets. I'm trying to go home to Verdun and they give me tickets. Every block they give me tickets. » (Gloria, Montréal, Inuk, CERP)

Tout comme pour les arrestations, il ressort à nouveau une incompréhension générale concernant la raison, mais aussi l'utilité des contraventions. Une participante ne comprend pas à quoi sert une amende quand elle dort dans le métro (Carrie). D'autres témoins disent refuser de payer ces amendes, car elles leur apparaissent injustes et futiles :

« Pour être intoxiqué, troubler la paix... Je n'ai pas tout lu. Je me suis dit que je ne payais pas pour ça et j'ai tout crissé dans l'égout. » (Gabriel, Montréal, Première Nation, CERP).

« I will never going to pay and I just throw away the tickets. » (Harriet, Montréal, Inuk, CERP).

28 Le sujet des contraventions n'est pas abordé dans les 8 autres témoignages, mais il est fort probable que bien plus que la moitié des participants et participantes soient endettés en lien avec leur expérience de l'itinérance.

L'objectif des contraventions n'est généralement pas compris par les participants et participantes et elles ne changeront pas leur mode de vie. Pour Isaac, les contraventions existent uniquement pour justifier le travail policier :

« Bien, parce que c'était des tickets que comme moi, je pourrais dire que des tickets, ils nous donnaient ça pour rien, juste pour dire que les policiers travaillent. Parce que moi, je voyais ça comme ça. » (Isaac, Val-d'Or, Première Nation, CERP).

On voit ressortir de l'ensemble de notre matériel une judiciarisation importante de la condition itinérante. Les montants des dettes accumulés par les participants et participantes sont exorbitants. Ceux-ci s'élèvent à plus de 1000\$ dans les cas répertoriés, soit : 2500\$ (Eric, Montréal), 3000\$ (Gabriel, Montréal), 5000\$ (Isaac, Val-d'Or), 10 000\$ (Charles, Montréal) et 25 000\$ (Pierre, Val-d'Or). C'est lorsque l'on observe les avenues possibles pour régulariser leur situation que l'on soulève des différences entre Montréal et Val-d'Or.

À Montréal, l'enfermement pour non-paiement d'amende n'est plus utilisé depuis 2004 (Bellot et Sylvestre, 2017) et depuis septembre 2017 à Val-d'Or suite à un appel à l'action du juge Viens²⁹. Afin d'offrir des avenues plus aidantes aux personnes vulnérables dans l'incapacité de payer ces amendes, la Cour municipale a mis en place, en collaboration avec des groupes de défense de droits des personnes itinérantes, des programmes de déjudiciarisation dont le Programme d'Accompagnement Justice Itinérance à la Cour (PAJIC). Celui-ci a deux domaines d'action : le PAJIC Régulier, qui vise à régulariser le dossier d'infraction afin que les dettes n'entravent pas les démarches d'amélioration des conditions de vie et, le PAJIC Portes Ouvertes, qui a un objectif similaire, mais vise des dossiers avec des accusations criminelles sommaires. Un organisme communautaire, la Clinique Droits Devant, accompagne plusieurs personnes itinérantes à travers ces processus (Clinique Droits Devant, 2019).

Des 6 participants et participantes à Montréal qui abordent cette pratique, seulement deux (Carrie et Charles) ont intégré un PAJIC afin de régulariser leurs contraventions. « Je suis en train de régler mes contraventions avec l'organisme Droits Devant. J'avais environ 10 000\$ de

²⁹ La cour municipale de Val-d'Or n'utilise plus l'emprisonnement comme moyen de perception depuis le moratoire imposé par la ville de Val-d'Or le 27 septembre 2017, faisant suite à l'appel à l'action de la Commission du 20 septembre 2017. Avant cette date, l'emprisonnement était un moyen de dernier recours pour percevoir les dettes lorsque les individus n'avaient pas d'entente de remboursement ou de travaux communautaires (CERP, 2018, PD-4).

contraventions. Je passe en Cour pour régler ça le [date]. » (Charles, Montréal, Première Nation, CERP)

Les autres refusent de payer ces amendes et une (Gloria) explique qu'elle va en prison pour payer ses dettes. « I always end up in a woman prison because of the tickets they give to me and I don't know why. » (Gloria, Montréal, Inuk, CERP). Elle ajoute qu'elle ne comprend pas les procédures en raison des barrières linguistiques puisqu'elle ne parle pas français. Ce témoignage est particulier vu le moratoire sur les pratiques d'enfermement pour non-paiement d'amende. À ce sujet, un informateur clé nous explique que ce moratoire est, selon sa compréhension, contourné lorsque les personnes itinérantes sont arrêtées pour des infractions au Code criminel. Il dit que du temps est ajouté aux peines afin de payer leurs dettes. Cette pratique nous est impossible à confirmer dans le cadre de cette étude.

Le témoignage de Pierre fait état d'une situation similaire à Val-d'Or. Il aurait signé une entente de travaux communautaires avec la cour municipale de Val-d'Or mais semble avoir été incarcéré malgré tout comme le souligne l'avocat de la CERP qui l'interroge :

« Vous nous avez dit aussi que vous avez... avant d'être condamné à cette sentence-là de trois (3) ans et trois (3) mois et quelques jours, là, vous aviez une entente pour faire des travaux compensatoires qui avait été signée puis vous avez pas été capable de les faire parce que entre temps on vous a arrêté pour d'autres constats d'infraction puis on vous a amené en prison ? »

La majorité des infractions³⁰ dont on parle ici enfreignent des règlements municipaux (ivresse, uriner, consommation d'alcool, etc.).

Un témoin (Isaac) dit avoir utilisé la compensation financière qu'il a reçue à la suite de la Commission de Vérité et Réconciliation pour payer l'ensemble de sa dette.

En résumé, la judiciarisation des pratiques quotidiennes de l'itinérance semble une pratique policière courante. Les personnes en situation d'itinérance accumulent des dettes exorbitantes pour le simple fait de vivre dans la rue. On ajoute à cela la judiciarisation et l'augmentation du nombre d'interpellations par les policiers, les personnes autochtones en situation d'itinérance

30 Pierre précise qu'il y a 6 mois de sa sentence qui sont en lien avec une agression sexuelle envers une ex-conjointe.

accumulent les obstacles. Dans les prochaines sections, nous présentons une différenciation genrée dans les types d'interactions rapportées par nos témoins.

b) L'expérience masculine des pratiques policières

Comme soulevé en début de section, certaines pratiques ciblent davantage les hommes. Ces tendances sont soulevées dans la littérature sur les relations entre Autochtones et police ailleurs au pays (Comack, 2012). Dans le cadre de notre étude, les témoins nomment les pratiques de « cures » géographiques et les violences physiques.

- *Déplacements (ou « cures ») géographiques*

Dans le cadre de notre étude, près de la moitié des participants (6) dit avoir fait l'objet d'une cure géographique et quelques-uns (2) rapportent l'expérience de pairs. À l'instar de ce qui est soulevé dans la littérature, ce sont majoritairement les hommes de notre échantillon qui sont victimes de ces pratiques : 5 hommes et 1 femme. Ces expériences se sont déroulées plus souvent à Montréal (4) qu'à Val-d'Or (2).

Différentes situations se sont soldées par cette pratique policière : ivresse (Charles, Eric), infraction (Eric, Gabriel, David), fait de dormir dans un portique (Ida) ou de confronter les policiers (Pierre). Tous les participants rapportent avoir eu peur pour leur sécurité pendant et après le déplacement. Comme l'exprime un participant : « La peur que... la peur que je vivais dans le char, c'était effroyable » (Pierre, Val-d'Or, Première Nation, CERP). Certains vont avoir tellement peur qu'ils ne se rappellent plus ce que les policiers leur ont dit pendant le déplacement, comme le rapporte un participant :

« He sat me in his car and drove me in an area behind a field that I don't even know. On the surrounding of Montreal. I[t] was frightening. I don't even remember what he said. I was afraid and emotional. » (Eric, Montréal, Inuk, CERP)

La pratique de cure géographique est définie comme un moyen de reproduction de l'ordre et la peur générée semble être un impact recherché afin de modifier le comportement jugé problématique (Comack, 2012). D'ailleurs, le mot « cure » fait référence au registre thérapeutique, qui vise à modifier ou guérir un comportement problématique. Dans un contexte où on gère les espaces publics selon la théorie de la vitre brisée, la police a le rôle de nettoyer ces espaces, de les guérir de la pauvreté qui les afflige (Colombo et Larouche, 2007; Larouche, 2008). La cure géographique, et surtout la peur qu'elle génère, semble être un des moyens pour atteindre ce but.

De plus, dans l'ensemble, cette pratique se déroule le soir ou au milieu de la nuit tant en hiver qu'en été. Les participants rapportent avoir été déplacés vers des lieux similaires sur le plan de l'isolement, tant à Montréal qu'à Val-d'Or. Ce sont tous des espaces éloignés de l'endroit d'où ils ont été transportés : un champ (Eric), l'île Sainte-Hélène (Charles) et un boisé (Charles, Ida).

King et Dunn (2004) présentent la pratique du « dumping » comme une façon rapide de mettre fin à une situation qui peut être dérangeante pour l'ordre public. Trois hommes (Gabriel, Eric, Charles) rapportent avoir été déplacés plus d'une fois en lien avec leur état d'ivresse, comme l'exprime Charles : « Parce que j'étais trop ivre. J'étais trop saoul pour eux. » (Charles, Montréal, Première Nation, CERP) Cette pratique devient un moyen rapide pour gérer l'ivresse publique. L'expérience d'Eric, laissé dans un champ avec la consigne de dessaouler et de retrouver son chemin en pleine nuit, le présente bien : « He said to get sober and find your way back to where I was staying. » (Eric, Montréal, Inuk, CERP). Cette pratique peut aussi être associée à une judiciarisation, comme l'explique Gabriel qui a reçu « à peu près quinze tickets » après avoir été déplacé du coin Saint-Urbain/Sherbrooke au Stade olympique, beaucoup plus à l'est, après une intervention policière infondée.

Une autre situation qui peut être dérangeante pour l'ordre public et qui a été traitée par une cure géographique est le fait de dormir dans un portique, d'une banque dans ce cas. Il s'agit d'une situation directement liée à la condition itinérante et, au lieu d'être gérée en amenant les individus dans un lieu sécuritaire, une participante rapporte qu'elle et son conjoint ont été déplacés séparément à l'extérieur de la ville :

« C'était un soir. Il était environ deux (2) ou trois (3) heures du matin. Moi et mon chum étions dans l'entrée de la Banque Nationale, car il pleuvait beaucoup. Nous nous étions endormis. Les policiers sont arrivés. Nous nous sommes réveillés et nous sommes sortis tout de suite. Aussitôt, ils ont "pogné" mon chum et l'ont embarqué. [...] Finalement, ils ont été le débarquer très loin. Je crois que c'était dans le coin du chemin Baie-Carrière. Lui, il connaissait pas bien la ville, mais il se souvient de s'être fait débarquer dans le bois. » (Ida, Val-d'Or, Première Nation, CERP)

Ida est la seule femme qui rapporte avoir fait l'objet de cette pratique. Or, en concordance avec les autres hommes de notre échantillon, elle note que son conjoint en a été l'objet plus de deux fois.

Pour d'autres participants à Montréal, leurs déplacements avaient pour but d'éviter la «paperasse» en lien avec une infraction. Deux des participants rapportent des infractions plus substantielles (bris de condition) et ont été déplacés au lieu d'être mis en arrestation. Comme l'exprime Eric : « Maybe it is just a way for him to not have to do the paperwork, I don't know. » (Eric, Montréal, Inuk, CERP) Cela révèle, au passage, que certains policiers ne judiciairisent pas certaines infractions. La cure géographique constituerait alors une forme de solution de rechange à la judiciairisation.

Finalement, une dernière situation jugée problématique et gérée par la pratique de la cure géographique répertoriée dans les témoignages est le fait de confronter les policiers face à leurs interventions. Cette situation ressort chez un seul participant (Pierre), mais la pratique de cure géographique s'est répétée trois fois, chaque fois avec une escalade de violence de la part des policiers, selon les dires du témoin :

« Je vais vous parler... des policiers m'ont amené à un moment donné. Ils étaient fatigués, ils étaient... moi, je le sais qu'ils étaient tannés de moi, ils étaient tannés de moi (inaudible). Ils m'ont amené... ils m'ont amené à trois (3) places différentes, à trois (3) places différentes. » (Pierre, Val-d'Or, Première Nation, CERP)

La répétition de la pratique est interprétée par Pierre comme étant liée à la lassitude des policiers face à la récurrence des conduites des personnes itinérantes et, plus personnellement, à ses commentaires répétés sur leurs interventions.

- *Violences physiques*

Selon certaines études, les relations entre les personnes itinérantes et la police peuvent être empreintes de violences physiques (Kauppi et Pallard, 2009; Kauppi, Pallard, Ellery, 2016). Ce sont surtout des hommes qui rapportent avoir été l'objet de violences physiques; une seule femme aborde le sujet en notant que les policiers ne l'ont jamais battue, ils sont seulement brusques avec elle. Une participante rapporte : « No, they never hurt me. They just grabbed my arm and go. » (Harriet, Montréal, Inuk, CERP). La moitié des hommes participants à notre étude dit avoir été victime de violences physiques de la part de la police, tant à Montréal qu'à Val-d'Or. Ces témoins rapportent avoir été battus (Francis, Charles), secoués (Gabriel), poussés (Gabriel), avoir reçu des crachats (Pierre) et l'un rapporte même avoir été victime d'une tentative de meurtre (Pierre). Ce dernier rapporte une partie des événements comme suit :

« À un moment donné, j'ai dit... il y en a un, il y en a un, "moi, je vais le faire comprendre, tu vas voir, je vais le faire comprendre, moi, cet esti d'Indien- là", il dit, puis j'ai pas eu le temps de... j'ai pas eu le temps de voir, mais l'autre policier qui était là devant, face à moi, "wô". C'est ça que j'ai... c'est ça que j'ai entendu, "wô". Moi, j'ai... Est-ce qu'il a eu le temps de le pognier ou pas, je le sais pas, mais en tout cas, le coup de... le coup... le coup de feu, il a tombé, il a parti à terre devant moi. » (Pierre, Val-d'Or, Première Nation, CERP)

Les expériences répétées de violence sont connues des pairs et soulèvent l'inquiétude lorsqu'il y a des interventions policières, notamment chez Ida qui s'inquiète pour la sécurité de son conjoint amené par des policiers à Val-d'Or :

« Quand les policiers l'ont embarqué, je me suis dit : « J'espère qu'il n'arrivera rien à lui ! » C'est ce que j'avais entendu dire que les hommes, dans certaines situations, se faisaient battre. » (Ida, Val-d'Or, Première Nation, CERP)

Les mauvais traitements physiques ne semblent pas avoir d'élément déclencheur commun. Certains rapportent avoir subi de la violence pendant leur arrestation (Gabriel, Ida, Harriet). D'autres soutiennent avoir été battus sans raison apparente outre le fait d'être en situation d'itinérance (Francis, Charles). Charles présente une de ces expériences comme suit :

« Il y a aussi une autre histoire où j'étais au métro Place-des-Arts, à Montréal. J'étais avec des autochtones, nous buvions et nous nous réchauffions. C'était l'hiver. Plusieurs policiers

blancs sont arrivés. Un des policiers m'a parlé de manière vulgaire et il m'a frappé avec sa matraque. Plusieurs coups. On m'a lancé avec violence par terre. J'ai eu des coups de genoux dans le visage, dans les côtes. J'ai eu de grosses ecchymoses par la suite, sur mes cuisses, mes jambes, mes bras. J'ai été le seul qui a été frappé dans le groupe. Ça doit faire six ou sept ans environ. » (Charles, Montréal, Première Nation, CERP)

Pour les fins de cette analyse, nous avons séparé les pratiques des attitudes de la police. On constate que dans le cas des violences physiques, les attitudes sont intrinsèquement liées à la pratique. La plupart des hommes qui rapportent des violences physiques rapportent aussi avoir été insultés par la police. Ces attitudes seront explorées dans une section subséquente.

c) L'expérience féminine des pratiques policières

Les femmes rapportent un registre particulier de pratiques policières à leur endroit. Dans un premier temps, elles nomment ne pas être capables d'avoir accès aux services policiers lorsqu'elles en font la demande. Cette pratique de non-assistance rejoint une dimension bien féminine de l'univers relationnel soulevé dans le premier chapitre d'analyse. Les femmes autochtones semblent avoir des difficultés récurrentes dans l'accès aux services gouvernementaux (ENFFADA, 2019b). De plus, les femmes autochtones sont trois fois plus susceptibles d'être victimes d'agressions sexuelles et ce, sans l'ajout de l'itinérance comme facteur de risque (ENFFADA, 2017). Les femmes participantes à cette étude rapportent avoir été sollicitées ou agressées sexuellement par des policiers; ces allégations rejoignent les événements déclencheurs de la Commission pour laquelle plusieurs ont témoigné.

- *Non-assistance*

La pratique de non-assistance est soulevée exclusivement par les femmes de notre échantillon. Deux types de situations sont identifiés : le fait de ne pas être prise au sérieux et ne pas avoir accès à de l'assistance médicale.

- Ne pas être prise au sérieux

Deux femmes affirment ne pas avoir été prises au sérieux lors d'une demande d'assistance. L'une affirme que le policier n'a tout simplement pas tenu compte de sa demande d'assistance concernant des incidents de violence conjugale et est parti (Agnes) alors que l'autre dit avoir eu l'impression d'être traitée comme une moins que rien lorsqu'elle demande une protection policière afin de récupérer ses biens dans son ancien logement (Violet). Cette dernière interprète la non-assistance comme une discrimination raciale et genrée :

« I wasn't sure if it was gender-based, which I think it is, I think there is a lot of gender-based discrimination, in Gatineau especially, but it felt like it was discriminatory because I was not white. They knew, when I said I was an Indigenous woman, that I was Native. They treated me like dirt.» (Violet, Gatineau, Première Nation, CERP)

○ Ne pas avoir accès à de l'assistance médicale

Deux autres femmes rapportent avoir été blessées dans le cadre d'une arrestation et n'avoir reçue aucune aide médicale de la part des policiers. L'une s'est rendue d'elle-même à l'hôpital (Flora) et l'autre a finalement été transportée en ambulance après s'être effondrée dans sa cellule (Gloria). Cette dernière rapporte son passage au poste de police :

«They handcuffed me and put me to jail. They never called the ambulance even though they pulled out my shit bag [poche de colostomie³¹]. They pulled it out and shit everywhere. They didn't care. **Question: - They didn't call the ambulance or afford you services?**

Answer : - Not until my belly was burning, laying on the floor in the drunk tank. This is the name we give for the cell in the police station. They took my shit bag because they thought I had drug inside.» (Gloria, Montréal, Inuk, CERP)

L'ensemble de ces femmes se retrouvent désemparées face à la non-assistance. Comme l'explique Flora, leur estime de soi est blessée et elles se sentent comme moins que rien :

« It was just like no questions asked from my side. They did not even check if I was ok. Are you ok? Is your leg is fine? I felt very little, like I was nothing, another Indian woman, treated like shit. » (Flora, Montréal, Première Nation, CERP)

En résumé, les témoins, exclusivement des femmes, attribuent ces pratiques à de la discrimination genrée et raciale. Celles-ci les laissent impuissantes et profondément blessées,

31 Une colostomie est une dérivation, temporaire ou définitive, du gros intestin. Une poche, collée sur l'abdomen et liée au côlon, sert alors à recueillir les selles. La poche n'est pas réutilisable.

comme l'exprime une participante : « I felt I didn't been heard in my way, it is just another Indian woman. » (Flora, Montréal, Première Nation, CERP)

- *Sollicitation de rapports sexuels*

Les femmes autochtones sont généralement plus à risque d'être victimes de violences, sexuelles ou autres (ENFFADA, 2017; Justice, 2017). Nous avons pu voir, dans les dernières années, des vagues de dénonciation d'abus provenant des services policiers, notamment les évènements déclencheurs de la CERP en 2015. À l'instar de ces femmes autochtones dénonciatrices de la situation à Val-d'Or, notre analyse fait ressortir une expérience exclusivement féminine de ce type d'abus. La moitié des femmes participantes à cette étude rapportent avoir été victime d'agression sexuelle de la part de policiers ou avoir été sollicitées sexuellement par eux.

À Montréal, ce sont exclusivement des femmes inuites qui témoignent avoir été victimisées. Les deux femmes qui rapportent avoir été agressées sexuellement par des policiers (Agnes, Eva) soulèvent aussi que ce type d'agression s'est produit plusieurs fois. Pour la première, c'est son ex-conjoint, un policier blanc, qui l'a agressée à plusieurs reprises. La seconde ne sait pas si c'était toujours les mêmes agents, mais que le lieu où elle était agressée était le même les quatre fois :

« Like, the police used to do...they take me because I'm drunk. I thought they were going to send me to jail but what they used to do is to bring me to an empty area. And give me injection. That makes me black-out right away. And they used to rape me. [...] **Q11. You don't remember the police officers?**

A11. No but it's that same area 4 times. Cause I used to be drunk all the time. And I remember a little bit and I black-out. And I remember again and I black-out again. When I was drunk I was doing like this waking up and sleep again. What I remember, I remember the police gave an injection really high on my leg, on my thigh. With a big needle. So, then I blacked-out. The next day I woke up on the ground without my pants on. » (Eva, Montréal, Inuk, CERP)

Deux autres témoins rapportent avoir été abordées par un policier sollicitant des relations sexuelles :

« The police also said to me : - I like dirty girl. If you go out, I would like to have sex with you. I want to fuck you. » (Gloria, Montréal, Inuk, CERP)

« But one (1) cop asked me if I want to have sex with him, but I say : - No way. - And I run away. » (Harriet, Montréal, Inuk, CERP)

Les rumeurs entourant ce genre de mauvais traitements semblent circuler parmi les femmes itinérantes. Les policiers sont ainsi perçus comme n'étant pas dignes de confiance. Une participante rapporte un conseil reçu par des pairs : « Few girls said to me that : - Don't trust police because they're going to fuck you now. » (Gloria, Montréal, Inuk, CERP)

L'ensemble des expériences susmentionnées se déroulent à Montréal. Aucun témoignage direct de femmes à Val-d'Or ne fait état de ce type de violences. En revanche, deux hommes rapportent avoir entendu parler de ces victimisations vécues par des amies ou ex-conjointes. Face à ces révélations, les deux hommes sont restés incrédules, une réaction qu'ils regrettent aujourd'hui. Ils disent avoir eu le sentiment de ne pas avoir protégé les femmes de leur entourage :

« Aujourd'hui, je me dis pourquoi, pourquoi je n'ai jamais cru... pourquoi je n'ai jamais cru ma conjointe [prénom]? Je m'en rappelle, un soir, quand j'étais... quand je suis allé dormir [nom de la ressource], qu'elle n'était pas venue puis qu'on s'est rencontré le matin, je me souviens qu'elle m'avait dit qu'elle avait été agressée par un policier. » (Isaac, Val-d'Or, Première Nation, CERP)

Toutefois, comme l'exprime Pierre, garder le silence était selon lui la seule option possible en raison de la crainte des répercussions sur ces femmes :

« C'est une des choses qui... qui m'a... qui m'a tellement affecté, ça, que quand la première des femmes a parlé de ça, qu'est-ce que... qu'est-ce que les policiers faisaient à ces femmes-là, je savais même pas comment parler avec elle. J'étais vraiment abasourdi. C'est tellement secret. C'est tellement de... la peur qu'il a ces femmes-là aussi, de pas en parler. Je m'en souviens de ... je me souviens complètement de la... la peur qu'ils vivaient, ces femmes-là, juste en me... juste en m'en parlant. Puis moi, j'ai gardé ça secret moi aussi, par respect pour eux autres. Quand d'autres femmes après ça il a commencé à me parler, il y avait d'autres femmes qui me disaient la même chose. » (Pierre, Val-d'Or, Première Nation, CERP)

Ces participants gardent le secret pendant plusieurs années. Comme l'exprime Isaac, c'est la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics* qui a contribué à briser l'omerta :

« Puis c'est aujourd'hui je le dis, je le dis pour que... pour que les femmes se fassent entendre, les femmes autochtones. Même si [conjointe] n'est pas là aujourd'hui, aujourd'hui, j'ouvre mon cœur pour dire la vérité. Que c'est vrai que les femmes ont été agressées par les policiers. » (Isaac, Val-d'Or, Première Nation, CERP)

Pour ces hommes, briser le silence autour des agressions vécues par les femmes autochtones est une façon de rendre hommage à toutes celles qui ne sont plus là pour le faire elles-mêmes.

4.2.2 Attitudes dénigrantes

Au-delà des pratiques, les attitudes de la police lors des interactions sont ce qui marque la mémoire des participants et participantes. Ceux-ci relatent ce qui a été dit, la manière dont les gestes ont été posés et dont les policiers les ont fait se sentir pendant les interpellations. C'est cette lecture (ou interprétation) des interactions qui construit, en bonne partie, les représentations sociales (Boutanquoi, 2008). Les attitudes dénigrantes surviennent généralement de pair avec les pratiques de répression susmentionnées. Dans l'ensemble, elles semblent être l'écho des images stéréotypées des Autochtones qui seraient fondamentalement incompatibles avec la vie en milieu urbain, ils sont alors traités avec peu ou pas de considérations (Boucher et Borrero Luz, 2010; E. Peters, 1996). Aussi, une informatrice clé nous confie que les organismes communautaires autochtones ressentent un grand désintérêt de la part du SPVM concernant les formations sur les Autochtones et les enjeux des communautés en général. Cette attitude rend les relations plus tendues et soulève l'enjeu de la culture organisationnelle.

- *Préjugés, stéréotypes et propos racistes*

Comme précisé dans notre recension, des stéréotypes concernant les Autochtones ont été enseignés dans les cours d'histoire au Québec pendant près de 30 ans. En effet, jusque dans les

années 1960, des informations inexactes sont véhiculées sur l'abus d'alcool et la violence chez les Autochtones (Boucher et Berrero Luz, 2010). Les récents travaux de la CERP permettent de confirmer à nouveau que ces images négatives font encore partie de l'imaginaire collectif, venant ainsi créer des tensions dans les relations avec les services publics, notamment avec la police. Un informateur clé nous explique que ces préjugés rendent le travail policier moins adapté et qu'il y a un réel besoin d'éducation. Il résume le rôle de la police par : «Keep the peace, but can't do that with prejudice!».

Dans notre étude, la moitié des participants et participantes rapporte avoir entendu des préjugés et des stéréotypes les visant lors de leurs interactions avec la police.

Deux femmes inuites à Montréal font état de préjugés envers les femmes. L'une d'entre elles (Carrie) précise que l'interaction est plus difficile quand les policiers ont des préjugés, notamment envers les femmes inuites. Le préjugé commun concernerait l'idée qu'elles sont toujours saoules. Elle estime que ces préjugés sont des barrières aux pratiques d'assistance. Ils constituent également une barrière à la dénonciation de la violence conjugale comme le rapporte Agnes : «I tried [to get help] and they just laughed at me. And they say « you just gonna go back with him».» (Agnes, Montréal, Inuk, entretien) Les hommes font aussi l'objet de préjugés, notamment sur le fait qu'ils sont des «batteurs de femmes». Francis dit s'être fait traiter de « Maudit batteur de femmes » à plusieurs reprises dans ses interactions avec la police de Val-d'Or.

Les participants rapportent être l'objet d'insultes par les policiers. Des propos comme « Maudit sauvage » (Francis, Val-d'Or, Première Nation, CERP), « esti d'Indien » (Pierre, Val-d'Or, Première Nation, CERP) ou d'autres vulgarités sont entendues régulièrement et jugées comme inacceptables par les participants. Ceux-ci ne comprennent pas en quoi cette violence verbale est justifiée, et certains remarquent que les propos vulgaires proviennent surtout de policiers blancs et interprètent ceux-ci comme du racisme : « Je me faisais dénigrer, traiter de toute sorte de noms. « Maudit sauvage ». « Maudit batteur de femmes ». [...] Ça peut être parce que je suis autochtone. Il y a des policiers qui sont racistes. » (Francis, Val-d'Or, Première Nation, CERP)

- *Manque d'écoute*

Près de la moitié des témoins rapportent que les policiers ont manqué d'écoute à leur égard. Cette attitude est ressentie à partir de deux registres d'actions : ne pas prendre de notes pendant une déclaration et ne pas demander leur version des faits lors d'une interpellation.

Deux témoins, une femme inuk à Montréal (Agnes) et un homme des Premières Nations à Val-d'Or (Pierre), rapportent avoir tenté de faire des déclarations à la police, mais que les policiers ne les ont pas pris au sérieux et ne prenaient pas de notes. Agnes nomme avoir voulu porter plainte pour agression sexuelle et que les policiers ne lui donnaient pas l'impression d'écouter ce qu'elle disait et qu'ils ne prenaient pas de notes : « I didn't know if they are listening so they didn't write about that. » (Agnes, Montréal, Inuk, entretien).

Dans une situation similaire, Pierre rencontre un enquêteur dans le cadre de l'enquête entourant les allégations de violences par des femmes autochtones à Val-d'Or. Il interprète le manque d'écoute comme une façon pour les policiers de se protéger entre eux :

« De la manière que le policier était venu me voir, l'enquêteur de Montréal était venu me voir, je sais pas si c'était un enquêteur à Montréal ou à Rouyn, il était venu me voir deux (2) semaines après l'enquête qu'on avait faite à Radio-Canada, de la manière que ça s'est déroulé, tout de suite je savais que ça donnait rien. Pendant que lui... pendant que moi je contais, je contais mon histoire, lui, il avait pas son crayon, il avait un papier, il avait son papier devant lui, il avait son stylo, il écrivait pas, il prenait pas en note, puis moi, je le sais qu'il... c'est ça qu'il disait au début, "on va prendre en note toute ton histoire", mais il le faisait pas. Ça a pris quasiment une heure (1 h), une heure (1 h), moi, de conter qu'est-ce que c'était arrivé. C'est sûr, lui, il est fatigué, il est-tu fatigué ou pas, euh... il me dit, "on prend une pause", prends une pause, mais là, j'avais... j'avais des gros doutes. Quand je suis retourné là, sur le bureau, puis le gars de me dire que "O.K., là, tu vas recommencer du début jusqu'à de tout, de tout, de tout me le dire, moi je vais l'écrire". Moi, j'étais là, «t'étais où? T'étais où, toi, pendant que je parlais? Moi, là, il y a beaucoup de choses qui m'ont... qui m'ont... qui sont venues en dedans de moi. C'est la même région, ça. Val-d'Or, Rouyn, c'est la même région, donc t'essayes de me tromper, tu veux que je me trompe. » (Pierre, Val-d'Or, Première Nation, CERP)

Ces attitudes ont démoralisé les démarches de plaintes de ces deux participants et participantes, puisqu'ils n'avaient pas l'impression d'être pris au sérieux.

Les autres participants et participantes (Gabriel, Flora, David) rapportent un manque d'écoute pendant une arrestation. Dans l'ensemble, les témoins sont en colère puisque leur version des faits n'est pas prise en considération. Comme l'exprime Flora, ce manque d'écoute les mène à penser que ce qu'ils font ou disent n'a pas de valeur : «I got arrested and I felt that I was not being heard and that nothing matters. I did not even had the medical treatment when they knew I was injured. » (Flora, Montréal, Première Nation, CERP)

En somme, ces témoins ne comprennent pas l'attitude méprisante qu'ils perçoivent de la part des policiers. Ce genre d'interaction a eu des impacts sur la mobilisation de certains et, plus généralement, sur leur confiance envers les policiers.

- *Manque de respect*

Près de la moitié des participants et participantes soulève des attitudes irrespectueuses lors de leurs interactions avec la police. L'ensemble de ces interactions se sont déroulées à Montréal. Pour certains (Agnes, Gabriel, Violet), le manque de respect est perçu par des rires et des pratiques humiliantes pendant une demande d'aide ou une arrestation. L'une rapporte la réaction des policiers lorsqu'elle demande de l'aide : « They just laughed at me. » (Agnes, Montréal, Inuk, entretien). Ces témoins rapportent que les policiers ont ri (Agnes), ont retiré et confisqué un vêtement (Gabriel) et avaient une attitude dénigrante en général (Violet). Un participant raconte la honte ressentie :

« J'ai trouvé que c'était une injustice, comment il[s] m'ont traité, il m'a laissé là-bas. Il m'a laissé dehors juste de même, pas de t-shirt. [...] c'est embarrassant, pas de t-shirt, tu te promènes au bord de la ville. » (Gabriel, Montréal, Première Nation, CERP)

Agnes explique que les policiers riaient d'elle tout en lui parlant en français. Ne pas comprendre ce qui se passait l'a fait se sentir démunie face à eux :

« **Intervieweuse : By, by police ?** A : Yeah, laughing at me, yeah.

Intervieweuse : What did they say when they... ? A : I don't know, I don't speak French.

Intervieweuse : Ok. So, they're talking to you in French ? A : Yeah and laughing. » (Agnes, Montréal, Inuk, entretien)

L'expérience d'Agnes n'est pas unique, elle rejoint celles de deux autres femmes (Violet, Gloria) qui rapportent des situations où la police leur parlait en français alors qu'elles ne comprennent pas bien cette langue.

Dans l'ensemble, les attitudes irrespectueuses rapportées semblent avoir comme origine une absence de considération pour les Autochtones. La langue est essentielle à une bonne communication. Les services de police au Québec sont soumis à l'application de la *Charte de la langue française*. Toutefois, il est aussi de leur ressort de s'assurer que les personnes interpellées comprennent la situation (CERP, 2019a). Or, cette responsabilité ne semble pas comblée selon les dires de nos témoins. En plus du manque de respect ressenti, des participants et participantes ne peuvent comprendre les procédures les concernant. En parlant d'un policier, Gloria rapporte : «At the Court, he always speaks French and I don't speak French. I understand just a little bit.» (Gloria, Montréal, Inuk, CERP).

- *Menaces*

Les attitudes menaçantes sont évoquées par près de la moitié des participants et participantes à cette étude. Ces attitudes ont pour effet de rendre les personnes autochtones impuissantes lorsqu'elles sont interpellées. La crainte de conséquences plus grave (arrestation ou violences physiques) les incite à la soumission. Ce phénomène transparaît dans l'expérience de cure géographique d'Ida :

« C'est celui qui avait les cheveux blonds qui était, je pourrais dire, raciste. C'est lui qui m'a dit : « On va te débarquer... va te promener dans le bois ». Moi, je bougeais juste un peu. J'étais rendue sur le bord de la forêt. Je ne voulais pas aller dans la forêt. Je lui ai dit : "Ne sois pas rough comme ça, je n'ai rien fait de mal..." Il m'a "spotté" une "flashlight" et m'a dit : "marche, je t'ai dit, marche dans le bois tout droit !" Je ne voulais pas, mais j'avais peur qu'il me fasse quelque chose. » (Ida, Val-d'Or, Première Nation, CERP)

Dans la plupart des témoignages qui font état de ce type d'attitude, la menace d'arrestation semble la plus récurrente. Les participants et participantes rapportent des menaces qui font généralement référence au pouvoir d'arrestation des policiers : menaces explicites d'arrestation

(Louis) et menaces de ne jamais sortir s'ils se font arrêter à nouveau (Gabriel, Pierre) ou si les abus policiers sont dénoncés (Gloria).

Comme l'explique Louis, après avoir confronté des policiers qu'il jugeait agressifs envers une femme autochtone, il s'est fait répondre de quitter les lieux faute de quoi il serait lui aussi arrêté : « Pi là j'dis « t'as pas affaire à parler de même caline ». Pis là y dit « Si t'arrêtes pas, j'vas t'embarquer ». » (Louis, Montréal, Première nation, entretiens). D'autres rapportent avoir été menacés de détention à très long terme : « La prochaine fois, on t'emmène au poste de police et tu ne ressortiras pas. » (Gabriel, Montréal, Première Nation, CERP).

4.2.3 La figure du persécuteur

L'idée de la persécution fait référence à des actions délibérées et répétées envers certains groupes. Ces deux critères se retrouvent dans les pratiques et les attitudes qui sont soulevées dans les témoignages. Elles génèrent une peur et une perte de confiance envers la police. La peur s'articule dans les changements de comportements afin d'éviter la police, une hypervigilance lorsque seul ainsi qu'une réticence à aborder le thème de la police. Un participant exprime son malaise à parler de la police : « Mais c'est pas tout le monde qui aime parler de ça [la police]. Parce que moi j'aime pas ça... » (Louis, Montréal, Première Nation, entretien). Cette peur semble fondamentale à la figure des policiers comme source de persécution ; elle est intégrée après des expériences négatives ou apprise au travers des relations avec des pairs itinérants. Jodelet (2003) soulève un postulat important chez Moscovici sur le rôle primordial de la communication sociale dans la construction des représentations. Celle-ci est un vecteur de transmission du langage et détient un rôle particulier dans le partage social et la consolidation des représentations sociales dans un groupe donné (Jodelet, 2003). On voit aussi le rôle de la communication entre les femmes autochtones en situation d'itinérance qui diffusent leurs expériences de mauvais traitements et que les policiers ne sont pas dignes de confiance.

Les craintes de persécutions par la police sont à nouveau genrées, à l'instar des pratiques rapportées. À la suite d'une récurrence d'interactions empreintes d'attitudes dénigrantes, d'agressions et de non-assistance, plus de la moitié des femmes de notre échantillon rapporte ne

plus vouloir faire appel à la police (Flora, Agnes, Gloria, Harriet) ou ne pas avoir dénoncé des agressions vécues (Eva). Une participante dresse un lien direct entre son expérience passée et sa méfiance envers la police : « With the experience I had the first time, I didn't have no trust in police.» (Flora, Montréal, Première Nation, CERP). Les hommes, quant à eux, rapportent ne plus avoir confiance en la police parce qu'ils craignent des violences physiques (Gabriel, Pierre, Charles) ou une judiciarisation supplémentaire (Isaac, Pierre). L'aspect de la persécution est plus clair chez les hommes, qui rapportent avoir été la cible d'interventions policières violentes de manière récurrente. Cela vient influencer la perception de la police, comme chez ce participant : « C'était bien méchant, c'est ça la police. » (Gabriel, Montréal, Première Nation, CERP)

En somme, cette figure du persécuteur est présente dans la majorité des récits. Les changements de comportement et la méfiance semblent être des moyens pour ceux-ci d'éviter la police. La figure du persécuteur parle aussi de la trahison de l'attente de base d'être protégé par la police. Cette attente est, malgré tout, remplie pour certains et, lorsque c'est le cas, se traduit dans la construction d'une figure de protecteur.

4.3 La protection comme attente de base

La figure du persécuteur qui ressort de la plupart des témoignages de notre échantillon met en évidence une entente trahie, soit être protégé par la police. Dans les entretiens menés pour cette étude, une dimension explorée était le rôle de la police. Deux participants et participantes nomment que la police a un rôle de protection. L'un d'eux explique ce rôle : «**Intervieweuse : C'est quoi le but de la police ?** Louis : Sécuriser le monde. Que le monde soit libre, comment je pourrais dire, en liberté !» (Louis, Montréal, Première Nation, entretien). C'est cette figure du protecteur qui ressort lorsque l'on observe l'autre versant des pratiques et des attitudes policières répertoriées. Nous parlons alors de pratiques d'assistance et d'attitudes bienveillantes à l'égard des témoins, dimensions qui modulent leurs représentations de la police selon les contextes où celles-ci sont vécues.

4.3.1 Pratiques d'assistance

Les pratiques d'assistance et les attitudes bienveillantes sont des dimensions assez marginales dans notre échantillon. Puisque nous avons majoritairement recueilli des témoignages déposés à une commission d'enquête, nous avons moins accès aux pratiques positives. Or, malgré le peu de matériel, il nous est apparu intéressant de soulever ces éléments positifs puisque cela nous permet de relativiser nos résultats.

Nous avons regroupé les pratiques d'assistance sous la catégorie de l'aide et l'accompagnement des plaintes. La dimension des attitudes bienveillantes sera présentée dans la prochaine sous-section.

- *Aide et accompagnement des plaintes*

Les pratiques d'assistance ne sont abordées que par trois témoins de notre échantillon. Nous retrouvons deux types d'assistance : l'aide ponctuelle par l'EMRII (Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance) et l'accompagnement dans les plaintes pour violence conjugale.

L'EMRII est créé en 2009 par le SPVM, en partenariat avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. L'équipe mixte de policiers et d'intervenants sociaux a pour mandat de réaliser un travail de proximité auprès des populations itinérantes ou à risque de le devenir et qui font l'objet d'interventions policières répétées (SPVM, 2019). Un seul participant y fait référence dans son témoignage. Selon lui, le rôle de l'équipe est de diminuer l'agressivité dans les interventions et de rediriger les personnes autochtones qui dorment dans le métro vers des refuges.

« Parce que le monde, même les Inuit qui dort parfois dans le métro, ils viennent leur voir, voir si ça va bien. Ou même en hiver quand il fait -40, parce que tu peux pas dormir dans le métro longtemps, ils les prennent pi d'habitude ils les mettent dans des refuges. Pour pas qui crèvent dehors non plus. » (Louis, Montréal, Première Nation, entretien)

La seconde pratique d'assistance qui ressort des témoignages est l'accompagnement dans des plaintes de violence conjugale. Deux femmes inuites à Montréal (Agnes, Carrie) en font mention. Elles se disent avoir été satisfaites et avoir été bien accompagnées dans leur démarche de plainte envers des ex-conjoints. Cette satisfaction est directement en lien avec l'attitude des policiers qui ont reçu les plaintes. Agnes exprime qu'elle a essayé de porter plainte plusieurs fois avant d'être écoutée : « When I came here they listen and they help me. » (Agnes, Montréal, Inuk, Entretien).

4.3.2 Attitudes bienveillantes

Il s'agit d'attitudes qui se manifestent lors d'interactions au cours desquelles une aide est sollicitée par les personnes en situation d'itinérance. Les attitudes bienveillantes ne sont abordées que par quatre participants et participantes et s'expriment essentiellement par le respect.

- *Respect*

Le thème du respect s'actualise sous deux formes : l'écoute et la reconnaissance

Le respect ressenti par l'écoute est nommé par trois participants et participantes, une femme inuk à Montréal (Agnes) et deux hommes des Premières Nations à Val-d'Or (Francis, Isaac). Dans l'ensemble, ils soulignent l'importance de se sentir respectés par les policiers. Ils précisent que leurs mauvaises expériences ne sont pas généralisées, que certains policiers sont respectueux et les écoutent lorsqu'ils ont besoin d'aide. Par exemple : « Ce n'est pas tous les policiers qui sont méchants. Certains étaient gentils. Ils prenaient le temps de m'écouter, ils prenaient soin de moi. » (Francis, Val-d'Or, Première Nation, CERP). Cette capacité d'écoute est interprétée comme une volonté de les protéger plus adéquatement, comme l'exprime Agnes qui a remarqué un changement dans les attitudes policières lorsqu'elle a changé de secteur : « I was more in danger over there, when I'm here, they protect more. I find it that they're more protective. [...] when I came here, they listen and they help me. » (Agnes, Montréal, Inuk, entretien).

Ce respect s'exprime aussi par la reconnaissance de leur personne par les policiers : être identifié par son prénom et salué revêt une grande importance pour certains participants et certaines

participantes, dont Agnes : « They just say Hi! and they just ask me how I'm doing. Hum. Right here, they are very nice. I find [poste de quartier] is very good. » (Agnes, Montréal, Inuk, entretien). La reconnaissance se manifeste aussi par la valorisation de gestes posés par les personnes itinérantes à certaines occasions, valorisation qui a un impact sur l'estime de soi des participants et participantes. Louis relate son expérience après avoir appelé la police pour une bagarre : « Mais, ça m'a pas empêché de faire mon devoir de citoyen malgré qu'tes aimes pas, tu veux pas en voir un mourir dans ta face. [...] Fait que j'ai appelé, y'ont venu [la police] pi y m'ont félicité. » (Louis, Montréal, Première Nation, entretien).

4.3.3 La figure du protecteur

Les représentations découlent, à la base, de l'attente que nos participants et participantes ont envers la police en tant qu'institution. Cette attente envers la police en est une de protection, en cohérence avec l'énoncé du mandat policier. Quand cette attente est comblée, les représentations s'y ajustent. Certains, comme Agnes, modulent leurs représentations en fonction du secteur géographique dans lequel ils se trouvent : « That's why I moved west, because nobody was helping me. I was more in danger over there, when I'm here, they protect more. I find that they're more protective » (Agnes, Montréal, Inuk, entretien). D'autres modulent leurs représentations selon le policier avec qui ils ont une interaction.

4.4 Synthèse des interactions avec la police

En conclusion, ce second chapitre d'analyse nous permet de reconnaître la diversité des interactions qu'ont eues nos participants et participantes avec les services policiers en milieu urbain. Pour les fins de l'analyse, nous avons séparé les pratiques des attitudes selon les définitions offertes par Legendre (1993) tout en se rappelant que ces deux dimensions sont intrinsèquement liées.

Ce qui ressort des pratiques policières rapportées par nos participants et participantes est une tendance vers des pratiques répressives et de contrôle. Nos témoins rapportent tous au moins une expérience où leurs droits ont été niés. Dans l'ensemble, il semble que ce soit surtout le mode de vie de l'itinérance qui fait d'eux des cibles des pratiques répressives. Cela est en concordance avec l'utilisation accrue de la police comme un outil de gestion pénale. Toutefois, certains participants et certaines participantes nomment avoir eu l'impression d'être ciblé à cause de leur identité autochtone. On inclut alors la dimension raciale au profilage social déjà connu.

Ensuite, les attitudes vont permettre une compréhension plus globale de l'expérience des pratiques. Elles sont les lectures des situations par nos participants et participantes et permettent de mieux comprendre les conséquences des interactions avec la police. Il en ressort surtout une perte de confiance envers la capacité des policiers à les protéger.

Finalement, l'ensemble des attitudes et des pratiques soulevées nous permet de faire ressortir la construction de deux types de représentation sociale des policiers chez nos participants et participantes. En effet, malgré des expériences négatives, l'attente de base envers la police reste celle d'être protégé. Or, quand cette attente est trahie, la confiance envers l'institution se dissipe et les personnes autochtones itinérantes en viennent à éviter à tout prix les contacts avec les policiers.

CHAPITRE 5: DISCUSSION ET CONCLUSION

L'objectif général de cette recherche était d'explorer les représentations des Autochtones en situation d'itinérance de leurs interactions avec les services policiers en milieu urbain au Québec. Pour l'atteindre, nous avons eu comme objectifs spécifiques de rendre compte du cadre de référence de l'itinérance urbaine des Autochtones participants à notre étude et, en nous basant sur leurs récits d'expériences, en ressortir leurs représentations de la police. Il s'agit d'un objet de recherche innovant pour le contexte québécois en raison de l'absence de recherches qualitatives sur les interactions avec la police qui mettent les personnes en situation d'itinérance, de surcroît Autochtones, au centre de leurs méthodologie. Nous ressortons dans notre recension des écrits que la plupart des études concernant ces interactions vont surtout être quantitative. Elles se concentrent sur la judiciarisation des populations itinérantes, sans faire ressortir les Autochtones malgré leur surreprésentation dans l'itinérance.

En se positionnant dans une méthodologie qualitative remettant les principaux acteurs au centre de nos réflexions, notre étude fait obstacle à l'accumulation de données quantitatives qui ne permettent pas de comprendre l'expérience de ces interactions avec la police (Comack, 2012). Aussi, la construction et la production de ce mémoire s'ancrent dans une posture de décolonisation de la recherche. En faisant le choix délibéré d'analyser uniquement des témoignages provenant de personnes autochtones, nous avons cherché à rendre visibles ces voix marginalisées et à utiliser notre privilège et notre tribune pour diffuser leurs expériences. En s'appuyant sur les propositions de Spivak, notre étude se veut un travail pour les populations marginalisées *contre* la marginalisation (Riach, 2017).

Notre recension soulève les récents constats indiquant que les populations vulnérables, et surtout les Autochtones, sont de plus en plus interpellées par la police. C'est pour cela que nous avons cherché, d'une part, à décrire les interventions policières telles que racontées et, d'autre part, à en faire ressortir les représentations de la police. Ces objectifs spécifiques ont été atteints à l'aide de

la présentation de l'expérience de l'itinérance urbaine ainsi que par la description des pratiques et attitudes policières rapportées.

En plus d'être un objet de recherche innovant, notre méthodologie témoigne d'une créativité face aux imprévus du terrain de collecte. Nos efforts de recrutement auprès d'Autochtones en situation d'itinérance à Montréal ont rapidement été confrontés à de nombreux refus et à la sur-sollicitation dans les ressources pour sans-abri servant les Autochtones en raison de la Commission d'enquête. En effet, plusieurs personnes sollicitées ont indiqué ne pas vouloir vivre à nouveau les événements de leurs témoignages ou avoir peur de répercussions si la police apprenait leur participation à une telle recherche. Cette peur des répercussions est intéressante lorsque l'on considère nos résultats. Nous avons soulevé le rôle de la communication au sein des groupes de pairs Autochtones en situation d'itinérance dans la diffusion des interactions répressives vécues. Cette communication a été surtout soulevée auprès des femmes Autochtones, mais ces refus multiples pourraient nous permettre de voir cette communication comme étant généralisée à l'ensemble social, diffusant alors la figure du persécuteur et mettant en place des moyens de protection. Les témoignages démontrent, à degrés variables, que l'ensemble des témoins voit la police comme une source de persécution dans leur quotidien. Malgré que l'anonymat leur ait été assuré et qu'il fut expliqué que l'étude est totalement indépendante du SPVM, la plupart des personnes sollicitées ont refusé de participer à l'étude. On peut se demander si cette figure du persécuteur est généralisée à l'ensemble de la population itinérante.

Après plusieurs semaines de recrutement avec peu de résultats, nous avons décidé de profiter du fait que la Commission d'enquête était en cours et, que des témoignages étaient disponibles. Au moment de l'extraction des témoignages, la Commission battait encore son plein et animait les tribunes journalistiques. Ce contexte ne peut être ignoré et confirme la pertinence sociale de notre étude. Avec cette Commission, la province s'est engagée pour une des premières fois dans une réflexion de fond sur les relations des services publics avec les Autochtones (CERP, 2019). Ainsi, en contribuant aux connaissances sur les interactions avec la police d'un groupe autochtone particulièrement marginalisé, notre étude s'inscrit dans cette réflexion.

En plus de confirmer la pertinence sociale de notre étude, la Commission a permis de diversifier notre échantillon en nous donnant accès à des témoignages provenant de l'extérieur de Montréal.

Quoique la majorité de nos témoins se trouve à Montréal (11), nous avons aussi accès à l'expérience de l'itinérance vécue à Val-d'Or (4) et à Gatineau (1). Nous avons donc pu faire ressortir des tendances communes entre les milieux urbains quant à l'expérience de l'itinérance et à la façon dont les interactions avec la police sont interprétées.

Bien que l'aspect exploratoire de ce mémoire ne nous permette qu'une analyse en surface de l'objet d'étude, il n'en demeure pas moins que nous avons pu contribuer à la compréhension de l'expérience de l'itinérance des Autochtones en milieu urbain et des représentations des interactions avec les services de police en partant des expériences telles que racontées par nos participants et participantes. La production de ce mémoire a été une aventure, nécessitant plusieurs adaptations sur le plan de la collecte des données ainsi qu'un travail constant de restructuration de notre recension en raison de notre travail itératif. Tout ce travail nous permet de contribuer au domaine de la criminologie en ajoutant aux connaissances sur les représentations des interactions entre les Autochtones en situation d'itinérance et la police. Notre étude permet d'ajouter à un champ de recherche sous-investie au Québec et ouvre des possibilités multiples pour approfondir cet objet d'étude. D'abord, l'autrice estime qu'il serait intéressant de répliquer cette étude avec un échantillon dont la production des données est plus équilibrée afin de consolider les analyses présentées dans ce mémoire. Ensuite, il serait intéressant d'observer l'expérience de l'itinérance autochtone dans les réserves. Nous avons un participant qui rapporte une trajectoire chronique d'itinérance qu'il a surtout vécue dans sa communauté ou celles qui sont environnantes. Les connaissances sur l'expérience de l'itinérance dans les réserves sont encore éparées. Il serait alors intéressant de s'y pencher et nous pensons que les représentations des interactions avec la police pourraient être un angle d'approche pertinent.

Nous présenterons les contributions de notre étude ainsi que les recommandations de l'autrice dans les sections suivantes.

5.1 Les réseaux de protection informels

Une des dimensions explorées afin de répondre à nos objectifs de recherche était l'expérience de l'itinérance telle que vécue par nos participants et participantes. Cela nous a permis de présenter

leur cadre de référence afin de pouvoir y replacer les interactions avec la police. Puisque les logiques d'action ne peuvent être comprises sans leur contexte (Dubet, 1994), il nous était essentiel de présenter comment l'itinérance est vécue pour comprendre les représentations des interactions avec la police.

Le premier chapitre d'analyse replace les interactions avec la police dans leur contexte, nous permettant d'en entrevoir certains impacts sur le quotidien de l'itinérance. Comme évoqué par les travaux de Margier (2014), en plus de recréer et de délimiter un « chez-soi » dans l'environnement urbain hostile à leur présence, les Autochtones en situation d'itinérance se regroupent et investissent certains espaces publics, au centre-ville ou non. Nos analyses mettent en lumière que ce regroupement crée un réseau de protection contre les pratiques répressives de la police. L'analyse des témoignages de notre échantillon nous permet de faire ressortir des pratiques policières ancrées principalement dans un modèle de répression mais aussi, dans une moindre mesure, d'assistance. Nos analyses soulèvent à plusieurs reprises le rôle de gestion pénale de la police qui semble s'actualiser dans les pratiques de profilages social et racial. Le besoin de protection quand l'organe gouvernemental n'y répond pas se traduit chez nos participants et participantes par un regroupement entre pairs et l'occupation d'espaces publics.

Le constat soulevé quant au besoin de protection nous permet d'ouvrir une réflexion sur les réseaux de protection informels dans les groupes marginalisés. L'itinérance nécessite une adaptation pour négocier la disqualification sociale qu'elle implique, particulièrement lorsque celle-ci se retrouve à l'intersection de l'identité autochtone qui consolide l'exclusion. Il s'agit d'un phénomène complexe, mais qui consiste essentiellement en une rupture dans les liens sociaux. Les gens qui vivent une telle rupture incarnent l'idée de l'exclusion sociale (Ouellet, 2007). C'est dans ce contexte que nos participants et participantes cherchent à se regrouper, à la recherche de protection, mais aussi d'un esprit de communauté (Margier, 2014). De notre analyse, nous pouvons observer cette quête de protection et de liens sociaux dans l'expérience de l'itinérance. De surcroît, la protection est nécessaire surtout contre les policiers qui sont perçus comme harcelants, racistes et indignes de confiance.

5.2 Les Autochtones en situation d'itinérance : à l'intersection des disqualifications sociales

Les études sur les interactions entre les personnes en situation d'itinérance et les services de police tendent à dire que les pratiques policières sont surtout influencées par un contexte de profilage social (Bellot et Sylvestre, 2016, 2017; Kauppi et al., 2016). Celui-ci se manifeste « par la surreprésentation des personnes itinérantes dans le système judiciaire en raison de la remise de contraventions, mais aussi par des situations plus difficiles à documenter telles que le recours des policiers à la menace de donner des contraventions, le contrôle abusif, la vérification de l'identité des personnes, une surveillance ou présence policière démesurée dans les lieux fréquentés par les personnes marginalisées, des interpellations nombreuses et des incitations au déplacement territorial, ainsi que différentes formes d'abus verbaux et physiques » (Ligue des droits et libertés, 2017).

Il s'agit de pratiques qui sont rapportées par l'ensemble de nos participants et participantes. Il est indéniable que leur condition itinérante les rend vulnérables aux interpellations policières. Par contre, ces études ne mentionnent pas l'intersection des problématiques et le rapport historique conflictuel avec la police issue des procédés génocidaires et de colonisation. Par nos analyses, les attitudes rapportées font ressortir que l'identité autochtone joue sur la gravité des pratiques répressives et sur les menaces et insultes dont ils font l'objet.

Dans les processus de colonisation, il est bien documenté que la police a, en premier lieu, un rôle d'imposition ou d'exécution de système de droits. La fonction de « maintien de l'ordre » et de protection des citoyens passe en second plan dans les premières étapes de la colonisation. La police a donc eu dès le départ le rôle de criminaliser et de marginaliser les modes de règlements des conflits et les traditions autochtones (Jaccoud, Gervais et Spielvogel, 2019). Aujourd'hui, on ne peut avancer que la police est toujours un outil de colonisation. Toutefois, il est important de rappeler son rôle d'outil de gestion pénale des populations marginalisées, participant alors au maintien des dynamiques d'oppression entre l'État et les Autochtones (Cunneen, 2013).

Dans un autre ordre d'idées, nous avons discuté précédemment du pouvoir discrétionnaire de la police dans le cadre de son travail et de la possibilité qu'elle a d'émettre des avertissements au

lieu de judiciairiser. Le rapport d'Amory et al. (2019) soulève l'enjeu du profilage au sein du SPVM et la façon dont les personnes autochtones sont plus à risque d'être interpellées par la police. De plus, il semble que ces interpellations se soldent la plupart du temps par la judiciairisation. Nos analyses nous permettent de confirmer ce constat, nos témoins rapportant être interpellés et recevoir des contraventions jusqu'à plusieurs fois dans la même journée. Ces pratiques sont, dans certains cas, associées à des attitudes dénigrantes qui mettent en lumière des préjugés et stéréotypes racistes.

Les attitudes rapportées nous mènent à réfléchir aux comportements policiers dans un cadre particulier lorsque l'on observe les interactions avec les Autochtones. Le travail de Comack (2012) propose que ce cadre de référence où les Autochtones sont systématiquement marginalisés se traduit dans des pratiques de *racialized policing*, c'est-à-dire des interventions policières directement informées par des référents culturels stéréotypés. Nous avons souligné, dans le premier chapitre, que l'image des Autochtones comme étant dangereux était encore bien présente dans l'imaginaire collectif, faute d'accès à de l'information et faute d'éducation systématique sur les réalités autochtones pour la population générale. Ces stéréotypes, par ailleurs, sont aussi encore perpétués par les médias.

Dans un contexte urbain où la grande majorité des policiers sont non-Autochtones, il nous semble plus qu'essentiel que ceux-ci aient un minimum de connaissance sur ces réalités. On retrouve des pratiques communes et problématiques envers les Autochtones marginalisés dans l'ensemble de notre échantillon. Cela semble traduire une problématique sur le plan de la culture organisationnelle et non pas sur le plan individuel. De plus, il ressort de notre étude un besoin de plus d'analyses intersectionnelles, surtout en criminologie. Ce type d'analyse nous permet une compréhension plus globale de l'expérience sociale des groupes marginalisés. Cette compréhension augmentée pourrait à son tour modifier les cultures organisationnelles policières afin de réduire les pratiques problématiques identifiées.

5.3 Une expérience genrée des interactions avec la police

Nos analyses font aussi ressortir une différenciation genrée, tant dans l'expérience de l'itinérance que dans les interactions avec la police, où les femmes Autochtones se retrouvent de nouveau dans des situations plus problématiques en raison de leur genre. Dans l'expérience de l'itinérance, on retrouve cette distinction sur le plan de l'univers relationnel où les femmes rapportent majoritairement des incidents de violence conjugale. De plus, les femmes Autochtones ont des trajectoires d'itinérance plus ancrées dans la chronicité comparativement aux femmes non-Autochtones, quoique moins longues que leurs homologues masculins (Latimer et al., 2019).

Nos analyses soulèvent une expérience masculine des interactions avec la police nettement plus ancrée dans la violence physique et les insultes. Également, ce sont surtout des hommes qui rapportent avoir fait l'objet de cures géographiques, une pratique policière hautement problématique décrite dans d'autres villes nord-américaines (Comack, 2012; King et Dunn, 2004). Il s'agit d'un outil de gestion à faible visibilité, mais qui comporte de réels dangers pour la sécurité des personnes en faisant l'objet. Nous avons déjà discuté du rôle de la police comme reproducteur d'ordre et de gestion de la pauvreté visible. Comack (2012) observe à Winnipeg que pour jouer ce rôle la police intègre un cadre de référence basé sur les stéréotypes envers les Autochtones dans l'espace public. Ceux-ci sont perçus comme les suspects habituels et sont victimes d'interpellations abusives et d'insultes à caractère raciste. Puisque les Autochtones sont perçus comme des éléments problématiques de l'espace public, la police adopte alors des pratiques et attitudes problématiques comme celles rapportées par nos témoins (violences physiques, cures géographiques, menaces, insultes...). On retrouve à nouveau cet imaginaire collectif qui perçoit les Autochtones comme étant incompatibles avec la vie urbaine (Peters, 1996; Boucher et Borrero Luz, 2010), devenant doublement dérangeants lorsqu'ils sont sans abri et qu'ils investissent les espaces publics. Cette consolidation de la disqualification sociale et de la marginalisation alimente la rupture déjà présente dans les relations historiques des Autochtones avec la police. Cette relation est particulièrement problématique lorsque l'on se penche sur la situation des femmes qui vivent encore au quotidien les conséquences des violences coloniales (ENFFADA, 2019a). Ces violences se traduisent aussi dans les expériences des participantes à cette étude.

Les femmes ont été particulièrement ciblées par les procédés coloniaux. L'idée des sociétés matriarcales autochtones, une idée mythique selon certains anthropologues, traduit davantage une lecture faite par les premiers observateurs européens (essentiellement des hommes blancs catholiques) qui arrivaient avec leur perspective culturelle et leurs stéréotypes de la réalité de l'époque (Miheuah, 2003). Toutefois, avant l'arrivée des Européens, les communautés autochtones avaient des structures sociales plus fluides qui favorisaient l'autodétermination et l'affirmation de soi. La colonisation a modifié les structures sociales et a retiré le statut particulier détenu jusqu'alors par les femmes (Belleville-Chenard, 2016). Les femmes autochtones sont depuis systématiquement marginalisées par les lois et les systèmes mis en place. L'Enquête nationale soulève que les violences coloniales sont encore vécues au quotidien par les femmes autochtones, les familles et les survivantes ayant témoigné, et rattache leurs expériences au colonialisme et à ses impacts modernes. La violence accrue envers les femmes autochtones s'expliquerait par des manifestations historiques et contemporaines de la colonisation par l'entremise de quatre facteurs : le traumatisme historique, multigénérationnel et intergénérationnel ; la marginalisation sociale et économique ; le maintien du statu quo et l'absence de volonté de la part des institutions ; et le refus de reconnaître la capacité d'agir et l'expertise des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones (ENFFADA, 2019a).

Dans notre étude, on retrouve les facteurs de marginalisation sociale ainsi que le refus de reconnaître le pouvoir d'action des femmes autochtones sur leur situation. C'est à la lumière de ces analyses que nous sommes portées à discuter de l'épidémie de violence envers les femmes autochtones soulevée par le rapport de l'ENFFADA. Les femmes rapportent des pratiques policières de non-assistance qui rappellent l'univers relationnel en rupture avec les services gouvernementaux. Il est difficile de ne pas voir à nouveau l'enjeu du refus de service aux femmes autochtones qui ressort dans le rapport final de l'ENFFADA (2019a). Cette non-assistance perpétue la marginalisation de ces femmes, déjà à un plus haut risque de violences physiques et sexuelles (Statistique Canada, 2017). Nos résultats rappellent aussi ce risque : les femmes autochtones participant à notre étude rapportent avoir été victimes de violences conjugales avant et pendant l'expérience de l'itinérance. Ces violences, physiques et sexuelles, se sont perpétuées pour certaines lors de leurs interactions avec la police.

Nous soulevons ici l'intersection des disqualifications sociales qui alimente la marginalisation des Autochtones, particulièrement des femmes. Dans le cadre de notre étude, cette intersection chez nos participantes a eu un impact sur leur niveau de confiance envers la police, les rendant moins susceptibles de porter plainte ou de demander de l'aide. Cette tendance est soulevée chez les femmes en situation d'itinérance dans une étude de Huey et Quirouette (2010). Notre étude soulève l'enjeu supplémentaire de l'identité autochtone dans la réticence à chercher l'assistance policière. Cela vient, à nouveau, soutenir le besoin pour plus d'analyses intersectionnelles afin de rendre compte de l'impact de la superposition des facteurs de marginalisation.

5.4 Limites et forces de cette étude

Nous avons déjà précisé le caractère exploratoire de cette étude comme une limite à la généralisation de nos résultats. Ce caractère est accompagné d'un échantillon de petite taille (N=16), comme cela arrive souvent dans des méthodologies qualitatives (Deslauriers, 1997). Or, la limite de notre échantillon se pose surtout dans les différents contextes de production des données. En effet, ces contextes sont inégaux puisque la majorité (N=13) a été produite dans un processus de Commission d'enquête où les intervieweurs n'avaient pas de directives ou de grilles de question connues concernant la collecte. De ce fait, il nous est impossible d'avoir accès à l'ensemble des trajectoires d'itinérance pour nos participants et participantes. Cela limite nos interprétations quant au caractère chronique de leur expérience et quant à la diversité dans les types d'interaction avec la police. En effet, témoigner à une Commission d'enquête vise, plus souvent qu'autrement, à dénoncer des situations qui sont jugées problématiques. Alors, les bons coups policiers sont sûrement moins présents dans notre échantillon qu'ils ne l'auraient été si le terrain de collecte initial avait été plus favorable. Il serait intéressant de répliquer cette étude avec un échantillon plus équilibré sur le plan de la production des données. Nous avons malgré tout eu accès à la figure de la police comme source de protection dans quelques témoignages déposés à la Commission en plus des entretiens menés par l'autrice. Cette figure apparaissait parfois en complément à celle de la persécution, nuancant les représentations. Ainsi, ces bons coups ne sont pas totalement invisibles. Il serait intéressant de répliquer cette étude avec un échantillon dont la

production des données est plus équilibrée afin de comprendre davantage comment ces deux figures de la police se présentent et peuvent se confronter chez une même personne.

RECOMMANDATIONS

Nous terminons ce mémoire avec une série de recommandations qui visent les instances publiques et les services policiers. Ce mémoire soulève bon nombre de situations problématiques concernant la gestion de l'itinérance ainsi que les attitudes policières adoptées lors d'interpellations. Nos recommandations se veulent des pistes de réflexions afin que les interactions s'améliorent dans les milieux urbains.

1) Intégrer l'éducation aux enjeux autochtones de façon systématique dans le cursus scolaire régulier et développer un module particulier sur ces enjeux dans la formation offerte dans les programmes de techniques policières au CÉGEP ainsi qu'à l'École nationale de police du Québec : Nous avons soulevé à plusieurs reprises en quoi les pratiques et les attitudes sont dépendantes du cadre de référence des acteurs sociaux. Dans notre étude, nous soulevons la perpétuation de préjugés et de stéréotypes envers les Autochtones comme étant un pilier important de ce cadre. Nous sommes d'avis qu'une éducation à l'histoire et aux enjeux contemporains des Premières Nations, Métis et Inuit ne serait que bénéfique afin de réduire le sentiment d'insécurité et les préjugés de la population générale. En continuité, l'autrice est d'avis qu'une formation particulière aux enjeux et à l'histoire des relations entre Autochtones et services policiers permettrait aux agents et agentes d'intervenir plus efficacement. Aussi, il serait essentiel que les techniques d'intervention culturellement sécurisantes soient intégrées à la formation policière. Ces techniques d'intervention font déjà l'objet de formation pour les intervenants du domaine de la santé et des services sociaux (Pernet, 2018); il nous semble primordial que cela soit aussi enseigné aux services policiers ;

2) Mettre sur pied des équipes mixtes police et intervenants communautaires autochtones de façon officielle : L'appel à l'action n°37 de la CERP propose d'évaluer la possibilité de mettre en place des équipes d'intervention mixte (police et intervenants communautaires) afin d'intervenir auprès des populations vulnérables. Cette structure ressemble à l'EMRII, une équipe mobile dont les actions sont reconnues comme positives par un de nos participants. Notre

recommandation va un peu plus loin et propose d'intégrer des intervenants autochtones à ces équipes de façon officielle. La collaboration informelle existe, mais n'est pas systématique lorsqu'il y a des interventions auprès de personnes autochtones en situation d'itinérance. Nous recommandons donc de rendre cette collaboration la norme plutôt que l'exception. Comme certains participants soulèvent qu'ils se sentent incompris par les non-Autochtones, l'intégration d'intervenants autochtones lors d'interventions policières pourrait rendre l'expérience moins négative. Aussi, des participants rapportent des comportements problématiques. L'intégration d'intervenants communautaires en situation de crise a le potentiel de faciliter le dialogue et, ainsi, d'éviter la surjudiciarisation ou la violence ;

3) Revoir les stratégies de gestion des espaces publics : L'utilisation de la police comme outil de gestion pénale et de reproducteur de contrôle devient évidente lorsque l'on observe la littérature (Chesnay et al., 2014; Colombo et Larouche, 2007; Garland, 2002; Margier et al., 2014; Wacquant, 2004) ainsi que nos résultats. La police, par les arrestations et les contraventions, vient exacerber et amplifier des problématiques sociales envers lesquelles la punitivité n'a pas ou peu d'effet. De ce fait, nous invitons les pouvoirs publics à réfléchir à des plans de cohabitation qui incluent toutes les parties afin de favoriser le dialogue citoyen et réduire l'insécurité. Cette recommandation s'appuie sur les théories de décolonisation de la recherche qui soutiennent l'importance de redonner la voix aux Autochtones afin de les inclure dans les solutions (ENFFADA, 2019a; Sonn et al., 2013). En intégrant l'ensemble des acteurs dans ce dialogue, la cohabitation entre les divers groupes occupant les espaces publics pourra être facilitée. Un de nos participants soulève les similitudes entre lui et les non-Autochtones qui le jugent avant de le connaître. C'est avec l'idée de déconstruire les préjugés et de permettre une meilleure compréhension de l'Autre que nous suggérons de créer des espaces de dialogue citoyen plus équilibrés. Nous pensons, notamment, aux modèles d'initiatives de médiation sociale ;

4) Favoriser les programmes de déjudiciarisation et l'accompagnement : En continuation de la recommandation précédente, la criminalisation de l'itinérance ne fait qu'accroître l'exclusion sociale de cette population. Celle-ci est amplifiée par l'identité autochtone de nos participants et participantes qui les rend plus vulnérables à la judiciarisation. De ce fait, nous recommandons aux services policiers ainsi qu'au système de justice de favoriser les programmes de

déjudiciarisation, par exemple les PAJIC, et l'accompagnement afin d'agir sur les causes de l'itinérance et non pas sur ses conséquences. Aussi, nous soulignons l'importance d'adapter ces programmes en intégrant des acteurs autochtones dans leur élaboration. Cette importance est soutenue par notre dernière recommandation ;

5) Suivre l'appel à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées concernant l'approche de décolonisation : Cette recommandation s'adresse à l'ensemble des pouvoirs publics ainsi qu'au milieu académique. L'Enquête nationale, dans ses appels à la justice, soulève l'importance d'avoir une approche décoloniale. Cette approche est inconfortable pour ceux et celles qui privilégient des rapports de domination produits par la colonisation ; elle est toutefois essentielle pour la mise en œuvre de l'ensemble de nos recommandations. Elle requiert une connaissance des enjeux autochtones, de leurs droits ainsi que de leur relation particulière au territoire et à ses ressources. En adoptant une approche de décolonisation dans les prochaines étapes du dialogue, nous reconnaissons le pouvoir d'autodétermination des Autochtones en respectant leur philosophie, systèmes de connaissances et résilience. Dans le cadre de notre étude, cela s'est traduit en utilisant uniquement des expériences racontées par eux. Dans des études futures, cela pourra prendre la forme d'une collaboration plus étroites avec les acteurs communautaires et la formation de comité de partenaires. Dans le cadre des politiques publiques, une approche décoloniale va de pair avec une restitution du pouvoir décisionnel aux principaux intéressés. Il s'agit de reconnaître que les Autochtones sont les premiers experts de leur situation et qu'il est primordial de les intégrer dans l'ensemble des projets les concernant.

RÉFÉRENCES

- Affaires autochtones et du Nord Canada. (2016). Autochtones en milieu urbain [Résumé; page administrative]. Repéré à <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014265/1369225120949>
- Armony, V., Hassaoui, M. et Mulone, M. (2019). *Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées*. Montréal.
- Backhouse, C. (2010). *De la couleur des lois: une histoire juridique du racisme au Canada entre 1900 et 1950*. Ottawa : Presses de l'Univ. d'Ottawa.
- Barbeau-Leduc, M.-C. (2018). *La judiciarisation de la violence familiale: l'expérience des Atikamekw*. Université de Montréal, Montreal.
- Baskin, C. (2007). Aboriginal youth talk about structural determinants as the causes of their homelessness. *First Peoples Child & Family Review*, 3(3), 31–42.
- Beckett, K. et Herbert, S. (2009). *Banished: The New Social Control In Urban America*. Oxford University Press.
- Belleville-Chenard, S.-M. (2016, 21 mars). *Femmes autochtones et intersectionnalité : féminisme autochtone et le discours libéral des droits de la personne*. Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/13650>
- Bellot, C. et Cousineau, M.-M. (1998). Des pratiques controversées: la rencontre entre agents de surveillance et itinérants dans le métro. *Nouvelles pratiques sociales*, 11(1), 25–41.
- Bellot, C. et Sylvestre, M.-C. (2016). La judiciarisation de l'itinérance à Val d'Or. Repéré à https://www.researchgate.net/profile/Marie_Eve_Sylvestre/publication/311737420_La_judiciarisation_de_l'itinérance_a_Val_d'Or/links/5858a34708aeffd7c4fbb9b7.pdf

- Bellot, C. et Sylvestre, M.-È. (2017). La judiciarisation de l'itinérance à Montréal : les dérives sécuritaires de la gestion pénale de la pauvreté. *Revue générale de droit*, 47, 11-44.
doi:10.7202/1040516ar
- Bergheul, S., Levesque, L. et Pakzad, S. (2013). La criminalisation des itinérants au Canada. *La Revue de Médecine Légale*, 4(1), 45–51.
- Boucher, N. et Borrero Luz, J. (2010). Les enjeux de la sécurité pour les Autochtones en milieu urbain Une revue de la littérature internationale. *Cahiers ODENA*, 2012(01), 36.
- Bourdieu, P. et Wacquant, L. (1992). *Réponses* (vol. 4). Paris : Seuil. Repéré à https://s3.amazonaws.com/academia.edu.documents/36105334/Bourdieu_Pierre_Wacquant_Loic_Pour_une_anthropologie_reflexive_1992.pdf?AWSAccessKeyId=AKIAIWOWYYGZ2Y53UL3A&Expires=1525276697&Signature=fJXnLW35tKhWplaQWJ56CXvz%2Beo%3D&response-content-disposition=inline%3B%20filename%3DBourdieu_Pierre_Wacquant_Loic_Pour_une_a.pdf
- Boutanquoi, M. (2008). Compréhension des pratiques et représentations sociales : Le champ de la protection de l'enfance. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 24(2), 123.
doi:10.3917/rief.024.0123
- Brassard, R. (2002). *LES COUPS DE L'ITINÉRANCE : une étude sur la victimisation criminelle du point de vue des itinérants* (n° 34) (p. 159). Montréal : Université de Montréal. Repéré à https://depot.erudit.org/bitstream/003044dd/1/CRC_2002_N34.pdf
- Brodeur, J.-P. (1984). La police : mythes et réalités. *Criminologie*, 17(1), 9. doi:10.7202/017189ar
- Brodeur, J.-P. (2003). *Les visages de la police: pratiques et perceptions*.
- Brody, H. (1970). *Indians On Skid Row (Edition française: les Indiens dans le quartier interlope)*. (n° NSRG-70-2) (traduit par Service de traduction du Secrétariat d'État). Ottawa : Department of Indian Affairs and Northern Development.

- CERP, C. d'enquête sur les relations entre les A. et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès. (2019). *Rapport final* (p. 522). Québec, Canada : Gouvernement du Québec. Repéré à https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_Synthese.pdf
- Chesnay, C. T., Bellot, C. et Sylvestre, M.-È. (2014). Judiciarisation des personnes itinérantes à Québec: une géographie des pratiques policières répressives au service de la revitalisation (Penalization of Homeless People in Quebec City: A Geography of Repressive Policing Practices in the Name of Gentrification).
- Colombo, A. et Larouche, A. (2007). Comment sortir de la rue lorsqu'on n'est « bienvenu nulle part » ? *Nouvelles pratiques sociales*, 20(1), 108-127. doi:10.7202/016980ar
- Comack, E. (2012). *Racialized policing : aboriginal people's encounters with the police*. Halifax : Fernwood Publishing.
- Curtis, C. (2019, 16 octobre). Help for homeless as new day shelter to open near Cabot Square | Montreal Gazette. *Montreal Gazette*. Montreal. Repéré à <https://montrealgazette.com/news/local-news/help-for-homeless-as-new-day-shelter-to-open-near-cabot-square>
- David, J.-D. (2018). *Les Peuples autochtones et la confiance dans la police au Canada: exploration des facteurs influents* (Maîtrise). University of Ottawa, Ottawa.
- Denat, F. (2002). Prévention... Le rôle de la police. *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, (vol. 4, n° 2). doi:10.4000/ethiquepublique.2201
- Deslauriers, J.-P. (1997). *Recherche qualitative: guide pratique*. Montréal : Chenelière McGraw-Hill.
- Dessureault, G. (2015). *Onze femmes inuit à Montréal: comprendre leur expérience d'itinérance et de sortie de rue* (Université de Montréal, Montréal). Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/12533>

- Dubet, F. (1994). L'expérience sociale et l'action. Dans *Sociologie de l'expérience* (Le Seuil, p. 91-134). Paris.
- Echenberg, H. et Jensen, H. (2012). *L'itinérance au Canada: définitions et recensements* (n° PRB 08-30F) (p. 13). Canada : Bibliothèque du parlement. Repéré à <https://bdp.parl.ca/Content/LOP/ResearchPublications/prb0830-f.pdf>
- Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (2017). *Nos femmes et nos filles sont sacrées*. Canada. Repéré à http://publications.gc.ca/collections/collection_2017/ffada-mmiwg/CP32-163-1-2017-fra.pdf
- Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (2019a). *Réclamer notre pouvoir et notre place: le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* (vol. 1a). Canada : Gouvernement du Canada. Repéré à http://epe.lac-bac.gc.ca/100/201/301/weekly_acquisitions_list-ef/2019/19-23/publications.gc.ca/collections/collection_2019/bcp-pco/CP32-163-2-1-2019-fra.pdf
- Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (2019b). *Réclamer notre pouvoir et notre place : Un rapport complémentaire de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, Kepek-Québec* (vol. 2).
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir: naissance de la prison*. Paris : Gallimard.
- Gaetz, S., Barr, C., Friesen, A., Harris, B., Hill, C., Kovacs-Burns, K., ... Marsolais, A. (2012). *Définition canadienne de l'itinérance*. Toronto : Publications de l'Observatoire canadien sur l'itinérance. Repéré à http://www.homelesshub.ca/sites/default/files/COHhomelessdefinitionFR.pdf?_ga=2.106094659.1361580387.1524155576-858188189.1524155576

- Gaetz, S., Dej, E., Richter, T. et Redman, M. (2016). *L'État de l'itinérance au Canada 2016*. Toronto : Canadian Observatory on Homelessness Press. Repéré à <http://www.deslibris.ca/ID/10065873>
- Garland, D. W. (2002). *The culture of control: crime and social order in contemporary society*. Oxford : Oxford Univ. Press.
- Ghiglione, G. et Matalon, B. (1998). *Les enquêtes sociologiques : théories et pratique* (6^e éd.). Paris : Paris : A. Colin.
- Goering, P., Veldhuizen, S., Watson, A., Adair, C., Kopp, B., Latimer, E., ... Aubry, T. (2014). *Rapport Final du projet Chez Soi*. Calgary, Canada : Commission de la santé mentale du Canada. Repéré à https://douglas.research.mcgill.ca/documents/MHCC_At_Home_Report_National_Cross-Site_FRE.pdf
- Goffman, E. (1975). Stigmate et identité sociale. Dans A. Kihm (trad.), *Stigmate: les usages sociaux des handicaps* (Les éditions de minuit, p. 11-55).
- Groleau, L. (1999). L'effet structurant des politiques dans la définition et la construction du phénomène de l'itinérance, et les impacts sur les services et l'intervention. *Nouvelles pratiques sociales*, 12(2), 27. doi:10.7202/000052ar
- Huey, L., & Quirouette, M. (2010). 'Any Girl Can Call the Cops, No Problem' The Influence of Gender on Support for the Decision to Report Criminal Victimization within Homeless Communities. *The British Journal of Criminology*, 50(2), 278-295.
- Hulchanski, Campsie, P., Chau, S. B. Y., Hwang, S. W. et Paradis, E. (2009). Homelessness: What's In a Word? Dans J. David Hulchanski, P. Campsie, S. B. Y. Chau, S. W. Hwang et E. Paradis (dir.), *Finding home: policy options for addressing homelessness in Canada* (e-book). University of Toronto : Toronto: Cities Centre Press. Repéré à www.homelesshub.ca/FindingHome

- Hulchanski, John David. (2009). *Finding home: policy options for addressing homelessness in Canada*. Toronto, Ont. : Cities Centre Press. Repéré à <http://www.deslibris.ca/ID/223332>
- ICI.Radio-Canada.ca, Z. S. (2019, 30 septembre). Les noms de 2800 enfants autochtones morts dans des pensionnats autochtones dévoilés. *Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1324686/enfants-morts-pensionnats-autochtones>
- Jaccoud, M. (1995). L'exclusion sociale et les Autochtones. *Lien social et Politiques*, (34), 93-100. doi:10.7202/005130ar
- Jaccoud, M. et Brassard, R. (2003). La marginalisation des femmes autochtones à Montréal. Dans E. J. Peters et D. Newhouse (dir.), *Not strangers in these parts: urban Aboriginal peoples* (p. 143-160). Ottawa : Policy Research Initiative.
- Jaccoud, M., Gervais, I. et Spielvogel, M. (2019). *Police et colonisation des peuples autochtones*. Québec : Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès.
- Jobard, F. (2007). L'usage de la force par la police. Dans M. Cusson, F. Lemieux et B. Dupont (dir.), *Traité de sécurité intérieure* (p. 530-540). Montréal : Hurtubise HMH.
- Jodelet, D. (2003). 1. Représentations sociales : un domaine en expansion. Dans *Les représentations sociales* (7^e éd., p. 45). Presses Universitaires de France. doi:10.3917/puf.jodel.2003.01.0045
- Jodelet, D. (2006). Place de l'expérience vécue dans le processus de formation des représentations sociales. Dans V. Hass (dir.), *Les savoirs du quotidien. Transmissions, Appropriations, Représentations* (p. 235-255). Rennes : Les Presses universitaires de Rennes.
- Justice, M. de la. (2017, 11 janvier). Surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale - Précis des faits. *Ministère de la Justice - Gouvernement du Canada*. Repéré à <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/pf-jf/2017/jan02.html>

- Kauppi, C., Pallard, H. et Ellery, V. (2016). Interactions des personnes sans abri avec les services de police : profilage social et droits. *Reflets : Revue d'intervention sociale et communautaire*, 22(1), 83-122. doi:10.7202/1037164ar
- King, W. R. et Dunn, T. M. (2004). Dumping: Police-Initiated Transjurisdictional Transport of Troublesome Persons. *Police Quarterly*, 7(3), 339-358. doi:10.1177/1098611102250586
- Kishigami, N. (2008). Homeless Inuit in Montreal. *Études/Inuit/Studies*, 32(1), 73-90. doi:10.7202/029820ar
- Laberge, D. et Roy, S. (1994). Interroger l'itinérance : stratégies et débats de recherche. *Cahiers de recherche sociologique*, (22), 93. doi:10.7202/1002211ar
- Larouche, A. (2008). Les effets de l'expérience carcérale sur la construction identitaire des jeunes de la rue à Montréal.
- Latimer, E., McGregor, J., Méthot, C. et Smith, A. (2015). *Je compte MTL 2015: Dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal le 24 mars 2015*. Je Compte MTL. Repéré à https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D_SOCIAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPPORT_DENOMBREMENT_ITINERANCE_102015.PDF
- Latimer, E., McGregor, J., Méthot, C. et Smith, A. (2019). *Je compte MTL 2018: Dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal le 24 mars 2018*. Je Compte MTL. Repéré à https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D_SOCIAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPPORT_DENOMBREMENT_ITINERANCE_102015.PDF
- Leach, A. (2010). The roots of Aboriginal homelessness in Canada. *Parity*, 23(9), 12.
- Legendre, R. (1993). *Dictionnaire actuel de l'éducation*. Montréal : Guérin.
- Letkemann, P. G. (2004). First Nations Urban Migration and the Importance of « Urban Nomads » in Canadian Plains Cities: A Perspective from the Streets. *Canadian Journal of Urban Research*, 13(2), 241-256.

- Lévesque, C. (2003). La présence des Autochtones dans les villes du Québec : mouvements pluriels, enjeux diversifiés. Dans E. J. Peters et D. Newhouse (dir.), *Not strangers in these parts: urban Aboriginal peoples* (p. 25-37). Ottawa : Policy Research Initiative.
- Lévesque, C., Cloutier, É., Salée, D., Dugré, S. et Cunningham, J. (2010). *Les autochtones et la ville au Québec: perspectives scientifiques et défis sociétaux*. Alliance de recherche ODENA; Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG); Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec.
- Lévesque, C., Cloutier, É., Sirois, T., Radu, I. et Labrana, R. (2015). Récit d'une relation fructueuse entre des leaders autochtones, des intervenants et des chercheurs engagés dans une démarche de coproduction des connaissances: la création, la mise en oeuvre et les réalisations de l'Alliance de recherche ODENA.
- Ligue des droits et libertés. (2017). *M-014 : Mémoire de la Ligue des droits et libertés*. Québec : Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès.
- Margier, A. (2014). La prise en compte de l'itinérance inuite: Réflexions autour d'un quartier montréalais. *Nouvelles pratiques sociales*, 27(1), 50-63. doi:10.7202/1033618ar
- Margier, A., Bellot, C. et Morin, R. (2014). L'itinérance en milieu urbain. *Le sociographe*, (4), 21-32.
- Menzies, P. (2009). Homeless Aboriginal Men: Effects of Intergenerational Trauma. Dans *Finding home: policy options for addressing homelessness in Canada*. Toronto, Ont. : Cities Centre Press. Repéré à <http://www.deslibris.ca/ID/223332>
- Mihesuah, D. A. (2003). *Indigenous American women: Decolonization, empowerment, activism*. U of Nebraska Press.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2014). *Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance* (p. 68). Québec, Canada : Gouvernement du Québec.

- Monjardet, D. (1994). La culture professionnelle des policiers. *Revue française de sociologie*, 393–411.
- Montreal Gazette. (2019, 15 novembre). Resilience Montreal opens shelter and wellness centre near Cabot Square | Montreal Gazette. Repéré à <https://montrealgazette.com/news/local-news/resilience-montreal-opens-shelter-and-wellness-centre-near-cabot-square>
- Native Women’s Shelter of Montreal. (2019). Resilience Montreal. *Native Women’s Shelter of Montreal*. Repéré à <http://www.nwsm.info/resilience-montreal>
- Office québécois de la langue française. (2019). Banque de dépannage linguistique - Autrice. *Banque de dépannage linguistique*. Repéré à http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=5469
- Ouellet, G. (2007). *IDENTITÉ ET ITINÉRANCE: LES STRATÉGIES IDENTITAIRES DANS LE PROCESSUS DE DÉSINSERTION SOCIALE*. Université du Québec à Montréal, Montréal.
- Paillé, P. (1994). L’analyse par theorisation ancrée. *Cahiers de recherche sociologique*, 23, 146-181.
- Parazelli, M. (2013). *Les enjeux du partage de l’espace public avec les personnes itinérantes et sa gestion à Montréal et à Québec. Perspectives comparatives et pistes d’actions*. Montréal : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire et le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC).
- Patrick, C. (2015). L’itinérance autochtone au Canada : revue de la littérature. *The Homeless Hub Press*. Repéré à http://rondpointdelitinerance.ca/sites/default/files/L_itine%CC%81rance_autochtone_au_Canada.pdf
- Pernet, F. (2018). *P-1162_M-020: MÉMOIRE DU RÉSEAU UNIVERSITAIRE INTÉGRÉ DE SANTÉ (RUIS)MCGILL PORTANT SUR AMÉLIORER L’ACCESSIBILITÉ, LA QUALITÉ, LA CONTINUITÉ ET LA SÉCURISATION CULTURELLE DES SERVICES*

- OFFERTS AUX AUTOCHTONES*. Québec : Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès. Repéré à https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-1162_M-020.pdf
- Peters, E. (1996). Aboriginal People in Urban Areas. Dans D. A. Long et O. P. Dickason (dir.), *Visions of the heart: Canadian aboriginal issues* (p. 305-333). Toronto ; Fort Worth : Harcourt Brace & Company Canada.
- Projet Logement Montréal. (2018). Qui sommes-nous? *Projet Logement Montréal*. Repéré à <http://projetlogementmontreal.org/fr/qui-sommes-nous.html>
- Quelez, N. (2010). Politique Criminelle: Entre Raison Scientifique, Rationalité Economique et Irrationalité Politicienne. *Revista de Stiinte Juridice*, 2010, 22-28.
- RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal. (2019). Trousse d'outils pour les alliés aux luttes autochtones. Repéré à <http://reseauatlnetwork.com/fr/ressources/>
- Riach, G. (2017). *An analysis of Gayatri Chakravorty Spivak's Can the subaltern speak?* London : Routledge.
- Roy, S. (1995). L'itinérance: forme exemplaire d'exclusion sociale? *Lien social et Politiques*, (34), 73–80.
- Salas, D. (2008). *La volonté de punir: essai sur le populisme pénal*. Paris : Hachette littératures.
- Sonn, C. C., Stevens, G. et Duncan, N. (2013). Decolonisation, Critical Methodologies and Why Stories Matter. Dans G. Stevens, N. Duncan et D. Hook (dir.), *Race, Memory and the Apartheid Archive: Towards a Transformative Psychosocial Praxis* (p. 295-314). London : Palgrave Macmillan UK. doi:10.1057/9781137263902_15
- Spivak, G. C. (1999). *Can the subaltern speak?* Harvard University Press.

- SPVM. (2019). L'organisation - Service de Police de la Ville de Montréal - SPVM. *Site officiel du Service de police de la Ville de Montréal*. Repéré à <https://spvm.qc.ca/fr/Pages/Decouvrir-le-SPVM/Lorganisation>
- Statistique Canada. (2016). La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014, (11), 6.
- Statistique Canada. (2017). *Série « Perspective géographique », Recensement de 2016 (n° 98-404-X2016001)*. Ottawa, Ontario : Statistique Canada. Repéré à <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/fogs-spg/Facts-CAN-fra.cfm?Lang=Fra&GK=CAN&GC=01&TOPIC=9>
- Sûreté du Québec. (2018). *Guide d'information à l'intention des membres des comités de sécurité publique*. Repéré à <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/3446604>
- Thistle, J. (2017). *Définition de l'itinérance chez les Autochtones au Canada*. Toronto : Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance
- Turcotte, A.-M. (2015). *Mobilisation des connaissances et recherche partenariale: la condition itinérante parmi la population autochtone* (Université du Québec, Institut national de la recherche scientifique). Repéré à <http://espace.inrs.ca/3315/>
- Wacquant, L. J. D. (2004). *Punir les pauvres: le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*. Marseille : Agone.
- Walker, R. C. (2005). Social cohesion? A critical review of the Urban Aboriginal Strategy and its application to address homelessness in Winnipeg. *The Canadian Journal of Native Studies*, 25(2), 395-416.

ANNEXE A

Guide d'entretien en français

Question de départ : Parlez-moi de comment ça se passe avec la police

Thématiques :

1. Les interventions policières

1. Aspects spatio-temporels

1. Combien de fois dans une journée avez-vous un contact avec la police ?
2. Où est-ce que vous les rencontrez?
3. Combien de temps est-ce que ça dure?
4. À quel moment dans une journée vous les voyez?

2. Les pratiques policières

1. Comment se passe une rencontre classique avec la police?
2. Pourquoi la police vient vous voir?
3. Qu'est-ce que la police fait? Qu'est-ce qu'elle vous dit?

3. Les différents contextes d'intervention

1. Est-ce que c'est toujours les mêmes policiers qui viennent vous voir?
2. Y a-t-il une différence quand c'est des policiers de EMRII?
3. Comment ça se passe quand vous êtes en groupe? Est-ce que l'intervention est différente quand vous êtes seul?
4. Est-ce que l'intervention est différente parce que vous êtes Autochtone?
5. Avez-vous déjà rencontré des travailleurs de rue qui viennent vous voir après l'intervention de la police?

2. Les perceptions et l'expérience des personnes itinérantes autochtones

1. Le sens donné à l'intervention policière

1. C'est quoi le but, selon vous, des policiers?
2. Comment ça se passe si vous demandez de l'aide ou de la protection à la police?

2. Les stratégies des personnes itinérantes

1. Comment vous réagissez quand la police arrive?
2. Est-ce que vous leur parlez? Vous leurs dites quoi?
3. Est-ce que vous essayez d'éviter la police? Comment faites-vous?

3. Les sentiments

1. Comment vous vous sentez pendant l'intervention?
2. Comment vous vous sentez après?
3. Avez-vous changé de comportements? Comment?

4. La légitimité des policiers

1. Pensez-vous que les policiers sont justes avec vous?

Question de départ : Tell me about how is your relation to the police

Thèmes :

1. Les interventions policières

1. Aspects spatio-temporels

1. How many times do you have contact with the police in a day?
2. Where do you see them?
3. How long does it last when they come to see you?
4. When do you see them?

2. Les pratiques policières

1. What happens in a typical meeting with the police?
2. Why does the police come to see you?
3. What does the police do? What do they say?

3. Les différents contextes d'intervention

1. Is it always the same officers that come?
2. Do you see a difference when it is officers from EMRII?
3. Is the interaction different when you're in a group or alone? What is the difference?
4. Is the interaction different because you're indigenous?
5. Did you ever meet street-workers that come to see you after a meeting with the police?

2. Les perceptions et l'expérience des personnes itinérantes autochtones

1. Le sens donné à l'intervention policière

1. What is the goal for the police?
2. How does it go when you ask for help or protection?

2. Les stratégies des personnes itinérantes

1. How do you react when the police arrives?
2. Do you talk to them? What do you say?
3. Do you ever try to avoid the police? How?

3. Les sentiments

1. How do you feel during a meeting with the police?
2. How do you feel after?
3. Did you ever have to change your habits? Which one and how?

4. La légitimité des policiers

1. Do you think the police is just with you?

ANNEXE B

Certificat d'approbation éthique



N° de certificat
CERAS-2018-19-112-D(1)

Comité d'éthique de la recherche - Société et culture (CER-SC)

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE - 1er renouvellement -

Le Comité d'éthique de la recherche - Société et culture (CER-SC), selon les procédures en vigueur et en vertu des documents relatifs au suivi qui lui a été fournis conclut qu'il respecte les règles d'éthique énoncées dans la Politique sur la recherche avec des êtres humains de l'Université de Montréal.

Projet	
Titre du projet	Explorer les interactions entre les itinérants autochtones et le Service de police de la ville de Montréal (SPVM)
Étudiante requérante	Isabel Gervais (1052488), Étudiante à la maîtrise, FAS - École de criminologie,
Sous la direction de	Mylène Jaccoud, professeure titulaire, FAS - École de criminologie, Université de Montréal

Financement	
Organisme	Non financé
Programme	
Titre de l'octroi si différent	
Numéro d'octroi	
Chercheur principal	
No de compte	

MODALITÉS D'APPLICATION

Tout changement anticipé au protocole de recherche doit être communiqué au Comité qui en évaluera l'impact au chapitre de l'éthique. Toute interruption prématurée du projet ou tout incident grave doit être immédiatement signalé au Comité.

Selon les règles universitaires en vigueur, un suivi annuel est minimalement exigé pour maintenir la validité de la présente approbation éthique, et ce, jusqu'à la fin du projet. Le questionnaire de suivi est disponible sur la page web du Comité.

Jean Poupart
Conseiller en éthique de la recherche
Pour le Comité d'éthique de la recherche -
Société et culture (CER-SC)
Université de Montréal

6 septembre 2019 Date de délivrance du renouvellement ou de la réémission*	1^{er} octobre 2020 Date du prochain suivi
18 juillet 2018 Date du certificat initial	1^{er} octobre 2020 Date de fin de validité

*Le présent renouvellement est en continuité avec le précédent certificat

adresse postale
C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal QC H3C 3J7

adresse civique
3333, Queen Mary
Local 220-2
Montréal QC H3V 1A2

Téléphone : 514-343-6111 #28381
cerasc@umontreal.ca
www.cerasc.umontreal.ca

